

QUAND ON S'AIME, ON NE COMPTE PAS ? Un regard féministe

Autrice : Frédou Braun





Inscrite dans une démarche d'Éducation Permanente,
notre association analyse les questions de genres, familles et sexualités
à travers diverses formes de publications et rencontres citoyennes.

Étude décembre 2023

Autrice : Frédou Braun

Avec un travail en amont de : Lise Mernier

Relectures : Lise Mernier, Véronique Panisi, Christiane Vandenhove,

Anne-Marie Allemon, Alice Henrion, Eric Bouffa

www.corps-ecrits.be

Éditrice responsable : Anne-Marie Allemon | Place Galilée, 6 | 1348 Louvain-la-Neuve

Conception graphique : vabene-studio.be

Adaptation graphique : lebruitdesimages.com



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Quand on s'aime, on ne compte pas ?

Un regard féministe

Autrice : Frédou Braun

SOMMAIRE

Introduction	9
Un sujet tabou	12
L'argent et le couple font-ils bon ménage ?	15
La gestion de l'argent en couple	18
Une période floue qui dure ou pas !	19
Le 50-50 : égalitaire mais pas forcément équitable	22
Au prorata des revenus	26
Freins et obstacles	30
L'éducation des filles	31
Le don : un cliché persistant	33
Inégalités dans la mécanique du couple	34
Le rapport à l'argent	36
Un salaire d'appoint ?	41
Les tâches invisibles	44
Une autre invisibilité : le coût de la virilité !	48
L'épargne en déséquilibre	48
Bref retour sur l'histoire	49
L'économie du couple	56
Le statut officiel du couple : lequel choisir ?	59
Faites des enfants qu'ils disaient ...	64
Question de fiscalité	70
Le chômage et l'arnaque du statut de cohabitant·e	72
Les pensions : une promesse loin d'être égalitaire	74
Un achat immobilier à deux	76
L'héritage et le patrimoine : aux dépens des femmes ?	78
Violences économiques : de quoi parle-t-on ?	82

Pistes et perspectives	85
Une étape individuelle	86
Parlons-en !	88
Le couple, ses choix et ses conséquences	90
Organiser la gestion conjugale	92
Quels outils pratico-pratiques ?	94
Pour un changement sociétal et une autonomie financière des femmes	99
Bibliographie	104
Annexe - Questionnaire en ligne	109

INTRODUCTION

Nous, les féministes, parlons, interrogeons, interpellons les questions autour des violences, des corps, des maternités, des genres, des sexualités, de la charge mentale... mais curieusement, nous n'abordons que très peu les questions d'argent. Pourtant, nous vivons dans une société néolibérale où posséder de l'argent nous donne du pouvoir. Loin de n'être qu'un moyen de subsistance et d'échange, c'est une source de bien-être et une énergie qui circule, et par conséquent aussi l'une des premières sources des conflits. Nous pouvons difficilement questionner les rapports de domination en passant sous silence l'aspect financier entre les femmes et les hommes.

Nous sommes les descendant·es d'une longue histoire. La domination patriarcale a un poids historique énorme, notamment dans la gestion de l'argent en couple. « Le couple hétérosexuel du XXI^e siècle reste encore tout imprégné du modèle conjugal d'antan, celui d'un pacte économique qui garantit la protection en échange de l'obéissance, un modèle issu d'une société où la femme ne peut avoir d'amour sans servitude », comme disait la militante féministe Madeleine Pelletier¹ ». L'argent en dit aussi beaucoup sur chacun·e de nous : « il témoigne de notre éducation, de notre histoire familiale, de notre socialisation. Il est aussi l'une des manifestations des normes et stéréotypes avec lesquels nous nous construisons² ».

Et si l'inconscient collectif continue d'associer la féminité au don et à la gratuité, et la masculinité au pouvoir et à l'argent, ces représentations culturelles se retrouvent dans les politiques économiques et fiscales, et dans nos quotidiens. De nombreuses luttes féministes au fil de l'histoire ont eu lieu pour que les femmes gagnent une certaine autonomie financière. Mais l'erreur est de croire que le combat est terminé.

1 Lucie Quillet, *Le prix à payer. Ce que le couple hétéro coûte aux femmes*, éditions Les Liens qui libèrent, 2021, p.15

2 *Idem*, p.11

La masculinisation de la langue conduit à effacer les femmes et leurs situations spécifiques de notre vocabulaire, mais l'invisibilisation de l'inégalité économique, pourtant fondamentale, ne repose pas sur des règles de grammaire, elle est simplement due aux analyses économiques qui ne s'intéressent pas aux femmes et au travail gratuit qu'elles fournissent.

La société repose en effet, non pas sur l'individu et la somme des individus qui la composent, mais sur le couple hétérosexuel, le ménage, la famille nucléaire, comme entité économique de base. Que celle-ci soit constituée de deux individus ayant des revenus différents reste un point aveugle³. Pourtant, il n'est plus très pertinent ni très réaliste de continuer à utiliser le ménage comme unité d'analyse, puisqu'il dissimule des inégalités économiques et financières profondes. Rares sont les économistes qui observent la circulation de l'argent au sein des couples. Heureusement quelques chercheur·es ont décidé d'explorer ce territoire depuis quelques années, jusque-là inconnu puisque la spécificité de la condition économique des femmes n'était pas prise en compte. Il y a pourtant vraisemblablement des caractéristiques qui dépassent les classes sociales et qui concernent toutes les femmes. La société semble nous faire croire que ce qui profite aux hommes profiterait aux femmes : c'est un calcul faux, et qui aggrave la situation. Car par le fait de ne pas s'intéresser à cette inégalité fondamentale entre les femmes et les hommes, au lieu de se résorber, elle se creuse encore davantage⁴.

Dans les magazines féminins et dans de nombreux livres, notamment autour du développement personnel, il y a beaucoup de sujets sur la sexualité, mais rien (ou presque) - jusqu'à récemment - sur la manière dont deux conjoint·es gèrent leur argent. Le capitalisme patriarcal avait mis le couvercle sur cette question et le féminisme n'avait pas encore réussi à en faire une lutte reconnue et légitime. L'héritage judéo-chrétien ne nous a pas aidé non plus : il nous empêche d'être dans une communication spontanée autour de la question des sous, à l'inverse de la culture anglo-saxonne où le rapport à l'argent est différent de nos contrées francophones.

3 Titiou Lecoq, *Le couple et l'argent, pourquoi les hommes sont plus riches que les femmes*, éditions L'iconoclaste, 2022, p.12

4 Titiou Lecoq, *op.cit.*, p.10

Aujourd'hui, nous surfons sur une vague qui cherche à montrer les inégalités, les discriminations et les violences économiques à la lumière du jour : il y a en effet un foisonnement de livres, d'articles de presse et de podcasts. Notre asbl Corps écrits a donc voulu s'approprier le sujet de l'argent en couple. L'argent étant presque plus un tabou que la sexualité, nos publics demandent des éclaircissements et cherchent des pistes pour sortir des dominations individuelles et collectives.

Et puisque tout commence par l'intime, parler et construire une autre gestion de l'argent dans les relations amoureuses est selon nous un passage obligé pour sortir des enjeux de dominations. Il nous semble donc essentiel de décortiquer comment les inégalités se structurent de manière invisible dans l'expérience du couple hétérosexuel.

Pour rédiger cette étude, nous nous sommes basées sur plusieurs ouvrages parus récemment, quelques podcasts, deux rencontres citoyennes⁵ et sur un questionnaire en ligne (en annexe) qui a obtenu 110 réponses. Ce qui met le doigt sur l'envie que les individus ont de questionner et de partager leurs vécus de la gestion de l'argent en couple.

5 Dans le cadre du Tour des cafés 2023 - Café liquide - Quand on s'aime, on ne compte pas !, le 14 février 2023 & Atelier mixte « Quand on s'aime, on ne compte pas », le 3 octobre 2023. Les deux rencontres ont été organisées à la Maison du développement durable (Louvain-la-Neuve), en partenariat avec Financité et Vie féminine.

Les répondant·es de notre enquête sont nommé·es « les témoins » : 78% de femmes et 21% d'hommes, âgé·es de 27 à 76 ans, habitant en Wallonie principalement, à Bruxelles, dont trois personnes en France, une en Flandres, et une en Ontario (Canada).

Ils et elles sont (ou sont restés) en couple, d'une durée de un mois à 49 ans. 75% ont un·e ou des enfants. 58% ont un achat de maison et un emprunt en cours.

71% connaissent les revenus exacts de leurs conjoints, contre 29% et ce n'est pas forcément lié à la durée du couple.

Cette étude porte dès lors majoritairement sur le couple hétérosexuel, non pas que les couples LGBTQIA+ ne sont pas confrontés aux mêmes questions, mais surtout parce qu'il aurait fallu les analyser avec des angles particuliers⁶. Cependant, quelques « témoins » sont dans des couples homosexuels.

Un sujet tabou

À l'échelle de la société, il y a des classes sociales et des inégalités de revenus et de patrimoines, en un mot des plus ou moins riches et des plus ou moins pauvres qui se côtoient. Il y a pléthore d'études sur les questions et disparités socio-économiques, ainsi que sur le focus de la justice sociale. Mais qu'en est-il au sein même des foyers, au cœur des ménages et des couples ? Malgré la participation croissante des femmes sur le marché du travail et l'avancée des lois en la matière, les inégalités perdurent et se traduisent par des écarts de rémunération. En France, en 2011, dans les couples hétérosexuels, encore actifs, trois femmes sur quatre gagnent moins que leur conjoint⁷. Même si les femmes sont désormais

6 Par ailleurs, il semble ne pas exister de données statistiques sur les revenus et l'emploi du temps des couples homosexuels en Belgique.

7 Thomas Morin, *Écarts de revenus au sein des couples*, INSEE, 2014 - <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1281400>. Et pour des infos plus récentes en Wallonie : <https://www.iweps.be/indicateur-statistique/ecarts-de-revenus-sein-couples>

plus diplômées que les hommes, c'est sans impact sur les écarts de revenus intrafamiliaux. Pourquoi ? De manière générale, l'écart de revenus moyen entre une femme et un homme d'un même couple est supérieur à l'écart salarial observé dans l'ensemble de la population entre les femmes et les hommes. Les revenus des hommes hétérosexuels sans compagne sont nettement inférieurs à celui des hommes en couple, tandis que les femmes hétérosexuelles sans compagnon perçoivent un revenu quasiment égal à celui des femmes en couple⁸. En 2018, en France toujours, l'écart entre une femme et un homme célibataire n'est que de 9%, alors que les femmes en couple (en Ile-de-France) gagnent 32% de moins que leur conjoint⁹.

Et si le couple était une arnaque pour les femmes ? Lucie Quillet lance un pavé dans la mare : « Ne les appauvrit-il pas en même temps qu'il enrichit les hommes?¹⁰ [...] À première vue les femmes dépensent beaucoup plus pour le couple, mais n'en gagnent pas beaucoup à cause de lui¹¹ ». La journaliste fait donc dans son livre la somme des calculs défavorables aux femmes.

Déjà en 1987, François de Singly¹² mentionnait ce paradoxe de la vie conjugale : un coût pour les femmes, un bénéfice pour les hommes. Une brèche se creuse particulièrement à l'arrivée des enfants, et au fur et à mesure que le nombre d'enfants augmente. L'argent n'est bien sûr pas le seul critère sur lequel se fonde la domination masculine, mais lorsque les femmes ont un revenu supérieur à celui de leur conjoint, elles ont nettement plus de marge de négociation, en termes de décisions ou de tâches domestiques.

L'autonomie financière des femmes soulève donc un fameux tabou : combien d'entre elles quitteraient le domicile conjugal si elles en avaient le souhait et si elles avaient plus d'argent que leur partenaire, sans craintes pour leur sécurité matérielle ?

L'argent n'est pas seulement un moyen d'échanges, c'est surtout une valeur partagée, ancrée dans une communauté, voire une

8 *Idem*

9 *En Ile-de-France, dans 14% des couples, la femme et l'homme perçoivent un revenu équivalent* - <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6208465>

10 Lucie Quillet, *op.cit.*, p.12

11 *Idem.*, p.12

12 François de Singly, *Fortune et infortune de la femme mariée*, PUF, 2014 (1987)

société, toujours dépendant de l'existence d'un pouvoir souverain. L'argent déborde par conséquent largement des fonctions économiques qui lui sont attribuées. Marcel Mauss affirmait en 1925 dans son célèbre essai sur le don que l'argent est « essentiellement un fait social » parce qu'il est sans cesse investi par des affects, des croyances, des conflits, des normes morales.

Dans un couple, selon le psychothérapeute Robert Neuburger¹³, l'argent a trois fonctions : l'argent 'cadeau' qui demande un certain équilibre ; l'argent 'don' qui symbolise la relation, qui représente la maison couple, et qui participe à l'intimité partagée commune où chacun·e donne de soi, et « s'il y a des hésitations ou des oublis, c'est tout de suite vécu comme notre couple est en danger » ; l'argent 'dette' qui émerge s'il y a séparation, là où « ce n'est pas seulement la somme qui compte, mais le symbole, car il y a reconnaissance de quelque chose, c'est-à-dire qu'on imagine que l'autre doit ressentir une dette pour qu'on puisse se sentir réparé, c'est un élément important pour se sortir d'une rupture souvent douloureuse ». Les dysfonctionnements apparaissent dès lors quand l'argent perd sa valeur symbolique, quand l'argent devient de l'argent.

À la question dans mon enquête « Avez-vous parlé de la gestion financière de votre couple au quotidien ? En parlez-vous encore, s'il y a des changements de situation par exemple ? », les réponses positives sont plus nombreuses, avec cependant de nombreuses nuances et variantes.

« Nous en parlons occasionnellement, mais c'est encore difficile à aborder en couple » (témoin, 39 ans), tandis qu'un·e autre affirme que *« nous en parlons de façon totalement ouverte »* (témoin, 42 ans), ou *« pas quotidiennement, mais au moins une fois par mois »* (témoin, 33 ans).

Il est bon de se rappeler aussi que les hommes et les femmes ne sont pas dans le même rapport à l'argent parce que leur éducation (et les stéréotypes qui y sont liés) est différente face à celui-ci : « Pour les premiers, il est un attribut de pouvoir viril, un pré carré masculin. C'est un outil de puissance, qui fortifie l'égo. [...] En miroir, il est pour les femmes un terrain interdit. Celles qui parlent argent, pensent argent et en gagnent beaucoup sont un

13 <https://www.youtube.com/watch?v=T8Cr60iMX2k>

peu des mantes religieuses. Vénales, calculatrices, avares, suspectes, dangereuses¹⁴ ».

« *Nous en parlons assez peu, le budget dans les grandes lignes, mais pas qui dépense quoi* » (témoin 32 ans), ou alors « *pour qu'il n'y ait pas de sentiment de malaise sur ce sujet* » (témoin 30 ans).

« Cette éducation et ces rapports différenciés à l'argent forment un autre des lieux de la domination masculine, qu'on peut difficilement venir déranger, le sujet étant doublement protégé par son caractère "privé" et "romantique" du couple. Merci de ne pas venir troubler le lit paisible de l'amour !¹⁵ »

L'argent et le couple font-ils bon ménage ?

Il y aurait 40% des couples qui ne discutent jamais de l'organisation de leurs finances¹⁶. C'est ce que révèlent des travaux menés par la sociologue Hélène Belleau. Pire, il y a des personnes qui ne savent pas exactement combien gagne leur conjoint et ce qu'il possède. Ce qui pose de sérieux problèmes et désavantages lors des séparations ou divorces.

Le fantasme de vivre d'amour et d'eau fraîche au début d'une relation... est pourtant vite remplacé par le quotidien et les autres besoins qui reprennent le dessus. La façon dont les couples organisent leur ménage, leurs comptes bancaires et leurs dépenses, est le reflet de leur conception de la relation amoureuse, deux visions qui se confrontent parfois, qui s'influencent souvent, qui cherchent un équilibre. Les principes de l'amour romantique, de la solidarité et du désintéret n'excluent pas pour autant les inégalités et les rapports de pouvoirs dans les prises de décision, l'accès à l'argent, le travail administratif, la charge mentale, les tâches liées au *care*...

Certains couples font comme s'ils étaient d'accord avant même d'en parler, comme si l'organisation était naturelle. « *Pour le moment*

14 Lucie Quillet, *op.cit.*, p.14

15 *Ibid.*, p.112

16 Entretien avec Hélène Belleau, « Amour et argent : d'où vient le malaise ? », in *Siggi*, n°2, 16 avril 2021 - <https://revuelespritlibre.org/amour-et-argent-dou-vient-le-malaise-entretien-avec-helene-belleau#edn1>

nous fonctionnons de manière très organique, à ne pas compter chaque dépense que l'une et l'autre font pour la nourriture, etc. Il n'y a que pour le loyer et les charges que nous comptons vraiment. » (témoin, 29 ans)

Alors que l'argent n'a en fait rien de naturel ! Le sujet peut être délicat bien entendu : c'est comme si défendre son intérêt personnel financier remettait en question la confiance de l'amour dans le couple. Et mettre le sujet sur la table, c'est partir du principe qu'on ne sera peut-être pas toujours ensemble. Or, la plupart des couples sont imprégnés par le mythe romantique et la fiction de la durée et s'imaginent ensemble pour la vie. Les relations conjugales actuelles ne sont en effet plus basées uniquement sur l'institution du mariage, mais sur la confiance d'un engagement personnel. Parler d'argent, cela revient aussi à l'idée que l'intérêt personnel passerait avant l'amour partagé. « On a peur de passer pour une personne vénale, intéressée ou pire : pas vraiment amoureuse¹⁷ ». L'autre peut nous reprocher d'anticiper le pire, de ne pas faire confiance à l'amour et à la vie. Mieux vaut donc ne pas en parler, de peur de passer pour un·e égoïste ou un·e rabat-joie : « l'amour commence alors à avoir pour prix notre liberté de pensée et de parole¹⁸ ».

L'argent n'est « ni un indicateur de sincérité d'engagement ni une jauge de l'affection que nous portons à l'autre. Notre rapport à l'argent ne change pas en fonction de la personne avec laquelle nous partageons notre vie à un moment donné¹⁹ ». Mais il est quand même plus facile de s'aimer quand on a des moyens financiers qui nous permettent de ne pas questionner le moindre choix économique.

Comme l'explique Hélène Belleau : « S'il y a un tel malaise à l'intérieur des couples, c'est parce que l'argent et l'amour fonctionnent selon deux logiques apparemment incompatibles. D'un côté, il y a la logique de l'argent, qui correspond au marché, aux intérêts personnels et aux choix rationnels. D'un autre côté, il y a la grammaire amoureuse qui induit des codes de conduite²⁰ ». Et

17 Lucie Quillet, *op.cit.*, p.106

18 *Ibid.*, p.107

19 *Ibid.*, p.11

20 Entretien avec Hélène Belleau, *op.cit.*

« contrairement à ce que l'on dit, l'amour ne rend pas aveugle : il y a des codes que tout le monde connaît et met en pratique. Mais ces codes constituent des obstacles aux discussions autour de l'argent et contribuent à entretenir certaines inégalités financières²¹ ».

La logique amoureuse entretient donc le flou et reste largement implicite. Sommes-nous dès lors dans une forme d'idéologie écrasante ? Pourquoi l'amour nous empêcherait-il par nature de protéger nos propres intérêts ? C'est une question inévitablement politique : comment conjuguer le collectif et l'individuel ?

La vie est imprévisible, toutes les relations finissent un jour ou l'autre, que ce soit par une séparation, un divorce, ou par le décès de l'un·e des deux. Oser parler d'argent : anticiper le pire, ou être réaliste tout simplement ? S'impliquer davantage dans les décisions financières à long terme ? C'est le souhait et le défi de nombreuses femmes à tous les âges !

Lorsque chacun·e contribue à sa manière à la gestion du foyer, avec ou sans enfants, c'est un système d'interdépendance qui se met en place, un système de don/contre-don dans l'instant. Pourtant, pour comprendre les inégalités monétaires qui ont lieu au sein du couple, il faut sortir de cette vision immédiate et regarder plus largement, notamment en termes de capitalisation à long terme. C'est là que se joue, dans notre monde néolibéral, la différence entre les plus ou moins riches et les plus ou moins pauvres. À cet endroit-là, les différences entre les hommes et les femmes sont immenses.

Parler argent dans le couple, c'est donc penser autant à soi qu'à l'autre. C'est réfléchir au bien-être, à la sécurité et à la dignité de chaque personne au présent et à l'avenir dans les différentes configurations possibles. N'est-ce pas une preuve d'amour ? Une vie digne dans notre société passe par une autonomie financière et une articulation des interdépendances.

21 Entretien avec Hélène Belleau, *op.cit.*

LA GESTION DE L'ARGENT EN COUPLE

Concrètement comment font les couples pour gérer leur argent au quotidien et en perspective d'un long terme ? « Les études sociologiques montrent combien les pratiques des couples pour l'organisation de leurs revenus sont variées et parfois complexes, le long d'un continuum allant de la mise en commun totale à la séparation totale : les revenus peuvent être plus ou moins mutualisés mais aussi totalement séparés²² ». Et l'organisation des revenus impacte forcément le partage des dépenses.

Celui-ci peut se faire de manière implicite ou explicite, selon les achats ou les factures. Ce qui va influencer l'un ou l'autre mode, c'est notamment la manière dont débute la relation, l'engagement et l'ancrage dans le quotidien, la communication entre les deux partenaires, les modes de fonctionnement de chacun·e vécus dans le passé, voire ceux hérités des parents.

Le démarrage d'une relation entraîne automatiquement un premier contrat implicite : toutes ces petites choses qui vont créer la base du couple (des références communes, des intérêts partagés, des lieux fréquentés) et qui vont s'ancrer (ou pas) dans une complicité appelée à durer. La question de l'argent est soulevée (ou devrait idéalement l'être) lors d'une mise en ménage, si ce n'est déjà fait avant (dans le cadre de sorties ou de vacances), et ainsi faire l'objet d'une conversation sérieuse autour des revenus, des dépenses et des tâches domestiques nécessaires.

22 Sophie Ponthieux, *La mise en commun des revenus dans les couples*, INSEE, 2012 - <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1281044>

Une période floue... qui dure ou pas !

Lorsque les choses ne sont pas (encore) formulées clairement, les conjoint·es paient parfois 50-50, parfois c'est à tour de rôle, parfois la dépense est clairement un cadeau, parfois il y a une attente de réciprocité. Lorsqu'il y a cohabitation, il y a forcément davantage de frais en commun. Pourtant, comme dit précédemment, 40% des couples ne parlent jamais de l'organisation de leur budget²³. Cette manière de fonctionner, qui consiste à faire le moins de comptabilité possible, a un nom : le don réciproque²⁴, lequel est charmant pendant la première phase du couple, mais devient absurde après, par exemple, l'achat d'une maison et l'arrivée des enfants. De nombreux couples naviguent néanmoins à l'aveugle, sans savoir exactement combien chacun·e dépense ni à quelle proportion chacun·e participe au budget familial, tout en ayant chacun·e l'impression de payer plus, selon les expériences personnelles de certain·es témoins. L'organisation est donc plutôt farfelue et non cadrée. Dans le couple, à qui veut de payer telle facture ou telle autre. Surtout si les emplois changent (il est rare aujourd'hui de garder un même emploi pendant 40 ans) et les revenus du même coup aussi, sans parler des périodes de chômage, ou autres congés parentaux, et des éventuels travaux en noir. « *Pour l'instant, sans compte commun, on fait du plus ou moins 50-50, c'est à dire chacun à son tour, on paie les courses. Je paie l'emprunt car j'ai acheté un appartement seule et il paie les factures, ainsi il ne paie pas de loyer, et moi je gagne aussi au change (puisque je ne paie aucune facture)* » (témoin, 28 ans). Une désinvolture financière chez certains couples ne s'explique pas seulement par des origines sociales aisées. Il est coutume par exemple chez les personnes qui doivent se débrouiller avec peu de sous de ne pas souscrire à des prélèvements automatiques afin de jongler entre les différentes dates des factures. Cette habitude est une stratégie des classes défavorisées²⁵. Alors que le prélèvement automatique (domiciliation), comme le souligne Titiou Lecoq, journaliste féministe, pourrait être considéré comme un luxe puisqu'il

23 Entretien avec Hélène Belleau, *op.cit.*

24 Caroline Henchoz, *Le couple, l'amour et l'argent. La construction conjugale des dimensions économiques de la relation amoureuse*, L'Harmattan, série Questions sociologiques, 2008

25 Denis Colombi, *Où va l'argent des pauvres ?*, Payot, 2020

permet de se débarrasser d'une charge mentale²⁶.

Un véritable partage des dépenses implique dès lors de faire une liste de celles-ci jugées d'une part personnelles et d'autre part communes. « *Conscientisation de l'ampleur des dépenses* » (témoin, 67 ans). Cependant, ce qui est en commun varie d'un couple à l'autre, et parfois même au sein d'un même couple. Généralement, il y a les gros postes comme le logement et la nourriture, mais même à cet endroit, s'il n'y a pas de compte commun, qui paie au magasin et avec la carte de qui ? Ensuite, tout ce qui a trait aux loisirs, ou aux achats divers (informatique, livres, vins, cosmétiques, jeux pour les enfants...) peuvent être inclus ou exclus. Enfin, les moyens de transport, qui varient parfois selon le lieu de l'emploi, qu'il y ait une ou deux voitures. « *On a pour l'instant des comptes individuels mais on est en cours de création d'un compte commun utilisé uniquement pour l'alimentation, les produits de nettoyage ou des achats qu'on décide de faire en commun. Le «reste» tel que les sorties entre amis, les loisirs, les achats perso sont pris dans nos comptes individuels. En tout cas, c'est ce sur quoi on s'est mis rapidement d'accord* » (témoin, 28 ans).

L'arrivée d'enfants bousculera automatiquement l'organisation des dépenses, autant dans la question des achats que dans l'utilisation des allocations familiales, mais encore bien plus dans les tâches domestiques.

« *C'est tellement propre à chaque couple et à chaque personne. Je ne crois pas à un modèle utilisable par tout le monde. On a choisi chacun d'investir dans ce qui nous intéressait. Lui, la maison. Et moi, la santé* » (témoin, 60 ans).

En ce qui concerne les postes de dépenses du ménage que la femme finance habituellement, selon Delphine Roy²⁷, les femmes prennent plus souvent en charge les frais de santé, surtout ceux des enfants. Elle nomme ce phénomène le « caractère sexué des dépenses collectives ». L'explication vient-elle du fait que la prise en charge financière est en lien avec la prise en charge du travail

26 Titiou Lecoq, *op.cit.*

27 Delphine Roy, « L'argent du "ménage", qui paie quoi ? », in *Travail, genre et sociétés*, La Découverte, n°15, 2006 - <https://www.cairn.info/revue-travail-genre-et-societes-2006-1-page-101.htm>

de soin des enfants qui incombe principalement aux femmes ?

Souvent, la liste des choses mises en commun n'existe pas formellement, mais se constitue au jour le jour sans que l'on y réfléchisse nécessairement. Au plus le temps passe, au moins il est facile de remettre en cause le contrat implicite de départ. Certains couples, une fois qu'une liste plus ou moins implicite de ce qui est commun est fixée, décident alors que la division est de moitié-moitié, ou au prorata des revenus de chacun·e²⁸. « *Nous comptons avoir un compte commun prochainement, et y mettre chacun 60% de notre salaire* » (témoin, 29 ans). Il faut pour cela qu'il y ait transparence sur les revenus : que chacun·e sache combien gagne son ou sa conjoint·e et la nature exacte de son patrimoine. Et ce n'est pas forcément toujours le cas. Que ce soit par fausse pudeur, ou parce que les calculs de ce que gagne réellement en net un·e indépendant·e ou un·e artiste sont parfois complexes. Mais « c'est particulièrement vrai chez les personnes fortunées. On y produit de la complexité grâce à des intermédiaires – notaire, avocat, gestionnaire – qui permettent de maintenir le montant de la richesse dans l'opacité. Cette ignorance pose ensuite des problèmes lors des divorces²⁹ ». Ne pas savoir et ne pas compter dans un couple profite souvent à un·e seul·e des deux.

28 Entretien avec Hélène Belleau, *op.cit.*

29 Titiou Lecoq, *op.cit.*, p.83

Le 50-50 : égalitaire mais pas forcément équitable

Les couples peuvent décider s'il y a une mise en commun des revenus, le plus souvent avec un compte commun, qui correspondrait à l'idée du revenu familial, ou pas. Dans ce mode de gestion, les conjoint·es mettent tous les revenus ensemble (allocations familiales comprises) et dépensent à partir de ce pot commun³⁰. L'entité du ménage forme la base du système sur laquelle repose les politiques socio-économiques de notre société. Même si la diversité actuelle des familles bouleverse quelque peu le paysage traditionnel.

Selon Titiou Lecoq, 64% des couples mettent tout en commun. Chiffre à nuancer, car y sont inclus les retraités qui ont davantage fait finances communes que les générations suivantes. Dans les ménages où les deux travaillent, c'est 59% des couples qui mettent tout en commun³¹. La majorité de ces couples d'actifs n'utilise que le compte commun : ils n'ont même pas de comptes individuels. Cette solution est adoptée en général par les « vieux » couples, ensemble depuis 10 ans au moins. Un idéal de l'amour fusionnel ? Ou une trace du mariage d'antan ?

Selon un sondage de l'Echo³² réalisé en 2015 en Belgique, 58% des couples mariés ont un compte courant commun uniquement (sans comptes personnels). 40% d'entre eux ont une épargne et un patrimoine en commun (sans épargne ni patrimoine personnel). Dans 19% des cas, un·e conjoint·e règle tout, car l'autre n'a pas de revenus. Jacques Marquet, sociologue spécialiste du couple et de la famille et professeur à l'UCL, n'est pas étonné du comportement traditionnel qui perdure encore chez les couples mariés : « À l'origine, le mariage était une institution pérenne, dont l'objectif était la durée. On ne faisait donc pas les comptes au jour le jour, vu que l'on restait ensemble toute sa vie. Les couples mariés étaient dans une logique de mise en commun des avoirs, vu que les comptes se

30 Entretien avec Hélène Belleau, *op.cit.*

31 Titiou Lecoq, *op.cit.*, p.85

32 Isabelle Dykmans, « Couple et argent font bon ménage », in *L'écho*, 14 février 2015 - <https://www.lecho.be/monargent/dossier/argentcouple/couples-et-argent-font-bon-menage/9600845.html>

feraient au moment du décès³³ ».

Faire compte commun, cela règle en fait pas mal de discussions. Les salaires sont versés sur le compte commun, il n'y a pas à calculer qui paye quoi. Cette répartition du tout en commun se retrouve néanmoins plus souvent chez les familles modestes. Plus on est riches et diplômés, et curieusement, moins on met en commun. À la suite d'une séparation, engagés dans un autre couple, peut-être que les partenaires mettent aussi moins en commun, selon le principe « du chat échaudé craint l'eau froide » ?

Nombreux sont aussi les couples actuellement qui ont un compte commun et chacun·e leur compte personnel. Le premier est approvisionné par les deux membres du couple, selon une répartition fixée au départ (et qui peut bien sûr changer selon les évolutions de la vie), et qui sert à payer tout le nécessaire au ménage et à la famille. Un nœud se situe dans cette répartition dans les cas où le partage 50-50 n'est pas réellement tenable pour l'un·e des deux, un peu comme si c'était évident de payer moitié-moitié sans se poser de questions sur le moyen ou long terme.

« Cela se fait assez peu de gérer les dépenses en fonction du salaire de chacun, d'habitude, j'entends clairement du 50-50. J'ai des amies en couple qui travaillent et qui ont, au sein de leur couple, une différence salariale bien plus grande et pourtant c'est du 50-50. Elles m'ont déjà raconté être à la limite au milieu-fin du mois puisque les dépenses (sorties ou prêt pour une maison) suivaient le salaire de leurs partenaires... J'ai l'impression qu'elles n'en parlent pas avec leurs copains, par fierté peut-être? Mais je ne pense pas savoir toute l'histoire » (témoin, 28 ans).

Alors que pour d'autres, c'est évident de « *de reparler des apports de chacun.e dans le pot commun en fonction de nos revenus respectifs, à chaque fois que ça change. voire aussi comment faire lors de grosses dépenses* » (témoin, 43 ans). Un changement de situation quelle qu'elle soit demande en effet une nouvelle discussion financière, mais peut aussi de ce fait devenir un élément de friction dans un couple si l'un·e s'impatiente, tandis que l'autre a besoin de temps pour construire un nouvel objectif professionnel.

33 *Idem*

En plus du compte commun, reste alors à chacun·e son compte individuel qui permet de faire ses propres dépenses, et aussi par exemple, selon un témoin, de pouvoir faire un cadeau à l'autre sans qu'il ou elle en connaisse le prix. Un cadeau n'est cependant pas qu'un prix, c'est d'abord une attention. La problématique qui se pose, c'est surtout la possibilité de faire des économies personnelles qui est parfois bien plus facile pour l'un·e que pour l'autre, on y reviendra.

Titiou Lecoq nous raconte dans son livre³⁴ une anecdote personnelle sur la nuance pas toujours claire entre l'achat de couple et l'achat individuel. Si certains achats sont faciles à catégoriser, d'autres le sont moins. Avec l'exemple des achats de livres pour ses enfants, Titiou Lecoq propose de décider en fonction de la nature de l'achat, pas de son montant. Les dépenses pour les enfants, c'est commun, mais l'achat compulsif de livres, c'est sa décision personnelle. La solution : fixer un seuil. *« Oui, c'est difficile dès que ça sort de l'ordinaire : longues discussions pour les cadeaux aux enfants... »* (témoin, 57 ans)

« Celui qui fait les courses paie les courses, je payais généralement les factures, mais on divisait tout par deux en faisant les comptes » (témoin, 34 ans). Le 50-50 semble égalitaire, mais est rarement équitable. En effet, *« des femmes utilisent leur argent pour marquer un souci d'égalité des tâches. Elle tient à contribuer autant que son mari au compte du ménage, bien qu'elle gagne la moitié d'argent que lui. Elle cherche ainsi à se convaincre qu'elle peut assumer la responsabilité de pourvoyeuse économique du ménage, au même titre que son compagnon. Cela, au détriment du fait qu'il ne lui reste ainsi quatre fois moins d'argent personnel que lui à la fin du mois³⁵ »*. Mais poussées à s'ajuster au standard de vie souvent plus élevé de leur conjoint, les femmes peuvent aussi développer des angoisses de ne pas y arriver. Une témoin nous raconte *« que son mari ne se soucie même pas de savoir si elle a les moyens de suivre son train de vie »*. Elle paie ainsi la moitié des dépenses selon des critères qui ne sont

34 Titiou Lecoq, *op.cit.*

35 Laurence Bachmann, « L'autonomie financière des femmes : d'une préoccupation sociale portée par les femmes à la responsabilisation des hommes », in *Chronique féministe* - Les bons comptes font l'indépendance, Université des femmes, n°124, juillet-décembre 2019

pas les siens. Cette situation l'a met en porte-à-faux et elle n'arrive pas à aborder cette question en couple.

Les dérives de penser de manière trop cadrée la revendication d'égalité peuvent amener à diviser systématiquement les dépenses 50-50. C'est aussi le paradoxe contemporain des femmes en couple, supposées vivre une relation égalitaire et réciproque tout en subissant une domination de fait.³⁶

Si les deux membres du couple gagnent des revenus similaires, l'équilibre est plus simple à trouver : « *On met chacun·e le même montant sur notre compte commun et on a à peu près le même salaire donc ça aide aussi. C'est important de partager car sinon ça crée des tensions mais on n'a jamais été à 1 euro près non plus* » (témoin, 35 ans).

Par ailleurs, « comment penser qu'il est juste de faire 50-50 dans un monde qui ne l'est pas ? Pourquoi les femmes devraient-elles respecter dans leur couple une égalité qui ne s'applique nulle part ailleurs à leur sujet ?³⁷ ».

D'autant plus que cette division 50-50 nous « fait intégrer que ce qui ne se rémunère pas via un salaire n'a pas de valeur, ne pèse pas dans la listes des dons et contre-dons au sein du couple. Elle participe à renforcer la culpabilité des femmes et rendre encore plus invisibles les concessions et le travail gratuit des femmes pour le foyer³⁸ ».

« *Et c'est compliqué dans les faits. Surtout si on réfléchit en terme de temps passé pour la gestion du quotidien qui n'était absolument pas ni équitable, ni égalitaire et non rémunéré* » (témoin, 34 ans).

36 Lise Mernier, *Révolutionner l'amour romantique*, analyse Corps écrits, 2023 - <https://www.corps-ecrits.be/revolutionner-lamour-romantique>

37 Lucie Quillet, *op.cit.*, p.113

38 *Idem*, p.116

Au prorata des revenus

Celui ou celle qui consomme le plus pourrait dès lors payer plus : une forme d'équité sur la consommation, mais qui peut pousser les personnes qui ont moins d'argent à se restreindre. C'est pourquoi dans un souci d'équité, certains couples choisissent plutôt de répartir leurs dépenses au prorata de ce que chacun gagne. *« Nous avons commencé cette discussion de manière générale au début de notre emménagement ensemble. C'est seulement après 12 ans que nous avons vraiment mis tous nos comptes "à plat" et que nous avons envisagé la gestion financière au prorata des revenus de chacun.e. Depuis, nous réévaluons chaque année la gestion financière, ou lors d'un changement professionnel » (témoin, 41 ans).*

« Avec mon épouse précédente qui était une business woman, on avait des comptes communs pour les frais fixes et les frais variables. Nous y contribuions en proportion de nos revenus (42% moi et 58% elle). Ça fonctionnait très bien. Nous avons l'entière liberté de dépenser ce qui restait sur nos comptes individuels... C'était une manière de vivre l'argent chacun de notre manière, sans frictions, ce qui était utile parce que je suis dépensier et elle économe » (témoin, 67 ans).

Quand il y a de grands écarts de revenus au sein d'un couple, le partage des dépenses au prorata peut sembler le plus égalitaire. *« On place de l'argent sur le compte commun chaque mois qui paie tout sauf ce qui est personnel (chaussures, resto sans le conjoint ou la famille). Le montant versé chaque mois permet de payer l'ensemble des dépenses du ménage. Chacun participe en fonction de ses revenus : 65% pour monsieur, 35% pour madame. Le pourcentage est recalculé à chaque modification importante dans l'un des revenus. Pour calculer le pourcentage, on prend l'ensemble des revenus de la personne et on y déduit 1000 euros. Cela permet de faire contribuer celui qui gagne plus, mais ne le pénalise pas non plus outre mesure » (témoin, 35 ans).* Or, le problème est que le niveau de vie du couple est à la hauteur du revenu le plus important, il s'agit d'un effet d'entraînement vers un standard de vie plus élevé. La personne qui gagne moins vit nettement au-dessus de ses moyens : un logement plus grand, de la nourriture plus chère, des vacances plus fastes, que ce qu'elle aurait pu se permettre. Cette personne – qui est généralement une femme – ne parviendra

donc pas à épargner³⁹. Les femmes peuvent même basculer dans une dette permanente, ou dans la culpabilisation, d'avoir payé pour des excédents qu'elles n'auraient jamais faits seules. Selon Caroline Henchoz⁴⁰, cette situation qui engendre une « créance masculine » et une « dette féminine » peut entraîner une sorte de gratitude chez les femmes, par exemple celle de se montrer plus indulgentes envers leur conjoint en le laissant décider certaines dépenses, ou encore celle de considérer comme normal de prendre davantage de tâches domestiques en charge.

« L'avantage financier est comme un levier de force, alors que nous payons majoritairement 50-50, qui entraîne une adaptation démesurée aux dépenses du plus riche » (témoin, 42 ans). On devrait alors en arriver à un prorata amélioré, et surtout déculpabilisant, comme dans le cas de ce couple : « Nous fonctionnons avec un ratio 50-50 mais mon conjoint qui gagne plus comble les manques ou finance les extras » (témoin, 43 ans). Dans une autre situation similaire, « 50-50 dans la mesure du possible mais le revenu le plus élevé compense souvent en fin de mois car les dépenses dépassent l'argent disponible sur le compte commun » (témoin, 45 ans). « Le reste disponible n'étant pas le même pour un salaire à 2000€ que pour un salaire à 1400€... Les charges pèsent plus lourd pour les petits salaires. Notre gestion est donc équitable: dépenses communes calculées en fonction du reste disponible une fois toutes les charges enlevées » (témoin, 32 ans).

Il se peut même que certains couples ayant mis une gestion en place fasse un retour en arrière : *« Dans un premier temps, nous avons établi une base sur un compte commun sur lequel nous versons une somme égale, en sachant que mon conjoint qui gagne plus que moi arrondi ou comble les manques quand il y en a. Aujourd'hui, nous fonctionnons sans le compte commun, sans budget. Difficile d'avoir de la visibilité et de mettre quelque chose de fixe en place. Pour mon compagnon, c'est soit on note absolument toutes les dépenses, ce à quoi il ne tient pas soit on fait au feeling » (témoin, 43 ans).*

Dans une autre situation où une femme vit au-dessus de ses moyens, il est courant d'entendre qu'elle est vénale et qu'elle profite de la situation, et rien d'autre. À l'inverse, lorsque c'est l'homme

39 Entretien avec Hélène Belleau, *op.cit.*

40 Caroline Henchoz, *op.cit.*

qui gagne moins, voire beaucoup moins, une témoin (50 ans) nous dit que « *son compagnon trouve cela normal d'être ainsi dépendant et de profiter d'un train de vie qu'il ne pourrait pas se permettre seul* ». Une telle croyance peut cacher un sentiment d'insécurité, ou un besoin de dépendance. Les invitations durant les premiers rendez-vous amoureux sont signes de générosité, bien qu'elles demandent souvent une réciprocité. Mais lorsque l'un·e des deux est sans emploi et sans revenus, la relation démarre sur un déséquilibre et ne peut durer que si l'un·e subvient aux besoins de l'autre, comme cela se faisait traditionnellement. Souvent, il y a une promesse de changement. Mais c'est un choix qui risque de conduire à un déséquilibre profond dans le couple, ou à des potentielles inégalités. « *Parce qu'il n'y a pas de raison que l'un se fasse entretenir par l'autre. L'ingrédient c'est la transparence* » (témoin, 32 ans). Une autre témoin (65 ans) dénonce le fait de tout mettre en commun, car dans son cas après la séparation, son ex-conjoint s'est rendu insolvable, et c'est alors sur elle que les dettes sont retombées.

Avec la mutation de la société nourrie par les luttes féministes, les femmes ont pris au fil des dizaines d'années une place sur le marché du travail. Le modèle obsolète du ménage où l'homme travaillait à l'extérieur et la femme restait au foyer a été remplacée de manière un peu anarchique par une multiplication de formes d'organisations financières différentes, sans avoir toujours reçu une transmission des parents pour tenir un budget, pour faire ses comptes régulièrement, pour suivre les démarches administratives ennuyeuses mais indispensables. Chaque individu, chaque couple, chaque famille souvent même recomposée, avec des enfants de l'un·e ou de l'autre, semble aujourd'hui inventer sa propre manière de fonctionner.

Et vous, comment faites-vous vos comptes ?

Les couples actuels ont donc des manières diverses de gérer leur organisation financière, des comptes et des partages précis et fixés à l'avance, dans lesquels « *nous payons tout à deux. L'emprunt et tous les meubles de l'appartement sont payés avec un ratio 50-50. Le reste (courses, charges, vacances...) est payé au prorata de nos revenus (35/65 pour le moment). Les extras (comme les restos) sont aussi payés 50/50* » (témoin, 36 ans), au flou qui combine générosité et approximation : « *On fait 50-50, mais de manière approximative. On ne calcule pas au centime près. On a le compte commun pour les grosses dépenses communes. On coupe en deux les grosses dépenses avancées par l'un de nous. À savoir que nos revenus sont très comparables* » (témoin, 32 ans). Même si parfois, « *c'est le bazar chez nous... Lui paie la plupart de l'emprunt, moi les factures courantes et les affaires des enfants, lui plutôt les courses aussi...* » (témoin, 37 ans).

FREINS ET OBSTACLES

*« Pour éviter les zones de flous pouvant déboucher sur des incompréhensions et des conflits, être transparent sur les dépenses communes et individuelles est important. La flexibilité est possible grâce à cette transparence »
(témoin, 28 ans)*

Malgré l'évolution sociétale et les différentes manières que les ménages ont de fonctionner, la perpétuation des rôles genrés et des rapports inégalitaires entre les hommes et les femmes est un phénomène qui se répète de générations en générations. Les thématiques des inégalités salariales et de l'invisibilisation du travail domestique sont connues du grand public. Avant de faire tomber le patriarcat, comme tel est le défi des féministes, ne pourrions-nous pas déjà changer nos fonctionnements quotidiens au sein de nos maisons ?

Tout au long de la vie, de l'argent de poche à la retraite, avec un point d'orgue à l'arrivée d'un·e enfant, un ensemble de mécanismes œuvrent à appauvrir les femmes. Des clichés et stéréotypes de genres aux inégalités salariales, de l'investissement dans la charge esthétique et contraceptive aux tâches ménagères invisibles, comment imaginer le couple égalitaire dans une société qui ne l'est pas ?

L'éducation des filles

Même si bien sûr l'argent de poche varie selon les familles, les régions et les pays, deux études⁴¹ font le constat à l'échelle nationale française que les filles reçoivent en moyenne 4 euros par mois de moins que les garçons. Les parents n'ont en réalité pas le même comportement : ils achètent plus de « choses » à leurs filles. « Le problème, c'est que cela crée un rapport très genré à l'argent. Les filles sont assignées à la position de demandeuses, pendant que les garçons s'exercent à gérer leur budget⁴² ». Quid de l'éducation financière ? Apprendre à faire ses comptes ? Selon les réponses à notre enquête, faire ses comptes, ou savoir gérer un budget, n'est pas une compétence forcément acquise par tout le monde. « *Je n'ai pas vraiment eu d'apprentissage. C'est plus mon mari qui regarde cela et gère les comptes sur le court/moyen terme* » (témoin, 35 ans). Il y a autant de personnes qui le font sans avoir appris, que de personnes qui ne le font pas, alors qu'elles ont appris à le faire. « *Je n'ai pas appris. Je gère mais je ne fais pas vraiment de comptes. Je vois plutôt ce qui reste et fais en fonction* » (témoin, 38 ans). « *J'ai appris seul, mais j'ai vite compris qu'il s'agissait d'une énergie importante et que la vigilance quotidienne était de mise. J'ai fait mes comptes au quotidien jusqu'à un travail sur l'argent qui m'a fait prendre un peu de distance et de détente, j'ai découvert aussi que tout ce dont j'ai besoin arrive toujours... avec ou sans argent!* » (témoin, 57 ans). Même si l'argent est une énergie comme une autre, les enfants devraient apprendre à le gérer, dans la société capitaliste dans laquelle nous sommes : un premier pas essentiel qui devrait être mis en place dans toutes les écoles, si ce n'est dans toutes les familles. « Certaines femmes évoquent spontanément les recommandations de leur mère dans l'enfance et l'adolescence sur l'importance de ne pas dépendre financièrement d'un homme, notamment en acquérant une bonne formation scolaire. À titre indicatif, aucun homme n'évoque de telles recommandations de leur mère ou de leur père, tant leur autonomie semble aller de soi⁴³ ».

41 Titiou Lecoq, *op.cit.*, p.19

42 *Idem*, p.23

43 Laurence Bachmann, *op.cit.*

Dans les médias grand public, parler d'économie aux femmes revient à parler de leurs dépenses. Une femme n'a pas à gagner de l'argent, mais bien à le dépenser. Aux garçons de devenir de bons investisseurs, aux filles de bonnes consommatrices. Cliché misogynne ? Le marché économique de la féminité permet aux femmes de se conformer aux stéréotypes de genre : pour être une femme, la charge esthétique coûte cher⁴⁴ ! Et ce qui coûte vraiment cher aux femmes, c'est l'addition de toutes les injonctions patriarcales et néolibérales qui pèsent sur elles, et qui entraîne un marketing de genre⁴⁵ qui les pousse à consommer, à acheter des produits spécifiquement pensés pour elles, des cosmétiques aux voitures, en passant bien sûr par la coiffure et les vêtements.

Entre une carrière rémunératrice et un job qui leur plaît vraiment, ou un boulot alimentaire parce qu'elles n'ont pas le choix, les femmes se tourneront plus facilement vers des études favorisant les relations humaines : secteur social, métiers du *care*, enseignement, soins infirmiers, communication. Un métier n'est plus mixte quand il est masculinisé ou féminisé à plus de 60%. Les femmes représentent par exemple 70% du personnel d'entretien⁴⁶. Le marché du travail est extrêmement genré, également au sein même des entreprises où les postes décisionnels sont aux mains des hommes. Et Titiou Lecoq de nous rappeler que « plus un métier est mal payé, plus il est féminisé, et plus il est féminisé, plus il est mal payé ». Les inégalités salariales entre les femmes et les hommes sont un combat féministe de longue haleine, c'est le moins qu'on puisse dire. Les origines viendraient du temps partiel, de la ségrégation des métiers et d'un « écart non expliqué⁴⁷ ». Puisque la tradition veut que les maris subviennent aux besoins de la famille, les femmes étaient moins payées que les hommes pour un même travail, car leur salaire n'était destiné qu'à être un complément. Même si l'écart salarial dans les entreprises privées perdure encore aujourd'hui, les femmes semblent se satisfaire de leur salaire, en comparaison souvent avec ceux d'autres femmes de leur entourage.

44 Lucie Quillet, *op.cit.*

45 La fameuse taxe rose : les objets « roses » sont plus chers de quelques euros que les mêmes objets d'une autre couleur, comme les rasoirs ou les montres par exemple.

46 Titiou Lecoq, *op.cit.*, p.58

47 *Idem*, p.65

Le don : un cliché persistant

Une célèbre étude⁴⁸ en France a montré que les femmes étaient le plus souvent responsables du budget dans les milieux populaires, ce qui était perçu comme signe de leur pouvoir. Au XIX^e siècle, les ouvriers confiaient même leur salaire à leurs femmes. Il y avait un piège bien entendu, ce qu'elles géraient, ce n'était pas l'argent, mais son manque ! Si elles en sont responsables, ce sont elles qui vont se priver en premier lieu. S'il n'y avait qu'un œuf, c'est au mari qu'on le donnait... et cette forme d'égoïsme se retrouve encore aujourd'hui sous d'autres formes. Aux femmes d'ajuster le budget, de répondre aux sollicitations, de faire patienter les organismes administratifs, de demander un délai de paiement, en un mot de mettre en place des stratégies de gestion de survie économique... Cette responsabilité sur les épaules des femmes a sans surprise des coûts psychologiques, nerveux et physiques. Pourquoi le rapport des femmes à l'argent du ménage est-il de l'ordre du sacrifice ? L'historienne Michelle Perrot répond à Titiou Lecoq que pour correspondre à l'idée et au stéréotype de la féminité, les femmes donnent leur lait, leur corps, leur temps. Le don entraîne une absence de droit à exiger une contrepartie. Si l'argent est un sujet aussi tabou et difficile à aborder chez elles, c'est qu'il va à l'encontre d'un pré-supposé bien ancré : les femmes sont la « clé de voûte de la cellule familiale, l'ordre social reposant sur leur dévotion. Les femmes ne peuvent être égoïstes, penser à leur argent, donc à leur intérêt ou à leur plaisir »⁴⁹. Michelle Perrot le confirme : « La construction de la féminité, c'est le don. Les femmes donnent. On est dans une société à peine monétaire. Et ça fait partie de la féminité »⁵⁰.

48 Olivier Schwartz, *Le monde privé des ouvriers, hommes et femmes du Nord*, PUF, 1990

49 Lucie Quillet, *op.cit.*, p.14

50 Interview de Michelle Perrot, épisode n°2 - Le jour où l'argent est enfin devenu une question de femmes, dans le podcast « Rends l'argent », proposé par Titiou Lecoq, Slate.fr

Inégalités dans la mécanique du couple

« Chacun garde un compte personnel avec lequel il fait ce qu'il veut. Cependant, je garde certaines dépenses secrètes mais pas par crainte, juste parce que ce que je fais avec mon argent, une fois les charges payées, ne regarde que moi » (témoin, 46 ans)

Hélène Belleau souligne que c'est dans la mécanique même du couple que l'on peut trouver des tentatives d'explications⁵¹. C'est surtout à l'arrivée d'un·e enfant que le déséquilibre s'installe. La nouvelle maman est généralement plus à la maison et fait donc plus de courses : elle fait davantage de dépenses 'liquides', comme par exemple la santé, l'alimentation, les vêtements, ce qui est donc lié au *care*, au bien-être et au lieu de vie, mais qui ne survivent pas au temps. L'homme travaille souvent plus, a un meilleur revenu et donc une plus grande possibilité de faire des crédits, en tout cas plus avantageux. Ce sont des achats 'solides', des avoirs qui se conservent dans le temps. Ceux-ci peuvent être également considérés comme des dépenses plus « masculines » (assurance-vie, voiture, achats technologiques, restaurant, bricolage...). Dans une étude, Delphine Roy conclut que « l'argent des femmes est beaucoup plus souvent mis en commun que celui des hommes, au sens où il sert aux dépenses collectives. Ainsi, on voit que les hommes vont s'occuper de ce qui est visible, durable et valorisant, alors que les femmes se chargent de ce qui est invisible, quotidien, éphémère, etc.⁵²».

Chez les couples homosexuels, on peut imaginer qu'il y a moins d'inégalités en termes de genre et que les tâches domestiques sont réparties plus équitablement entre les partenaires. Cependant, la personne qui a le plus petit revenu est souvent désavantagée, c'est celle qui réduira son temps de travail à l'arrivée d'un·e enfant. Les carrières ont, quant à elles, moins tendance à stagner, selon la sexologue Margaux Terrou, elles se développent plus rapidement chez l'un·e comme chez l'autre⁵³.

51 Entretien avec Hélène Belleau, *op.cit.*

52 Delphine Roy, *op.cit.*

53 <https://podcast.ausha.co/argent-parlons-cash-les-filles/episode-n05-couple-pourquoi-il-est-plus-difficile-de-demander-on-baise-que-combien-tu-gagnes>

Lorsqu'il y a séparation, les inégalités remontent souvent à la surface. L'argent des hommes sert en général à se constituer un patrimoine, alors que celui des femmes est invisibilisé, parce qu'il passe dans les dépenses quotidiennes, comme les courses alimentaires. Comme le confirme une témoin (69 ans) : « *Moi je paie les courses, lui le reste. Ses revenus sont beaucoup plus importants que les miens* ».

L'avantage du crédit qui au départ était pour le couple revient souvent à l'homme : il garde les capitaux durables (biens immobiliers, salaire évolutif, droits à la retraite et au chômage importants) et à la femme les sacs d'épicerie vides⁵⁴. Ainsi les femmes, suite à un rupture, perdent 20% de leur niveau de vie⁵⁵, contre 3% pour les hommes. Sans compter une carrière à reprendre, une moindre retraite, un moindre chômage, peu de capitaux, peu de biens, et moins de temps disponible pour elles-mêmes.

En reprenant la même idée, Titiou Lecoq nous donne l'image des pots de yaourts vides⁵⁶ : en cas de séparation, lui s'en va avec la voiture dont il payé le crédit – achat valorisé – et elle avec ses pots de yaourts vides – achat invisible.

La séparation marque dès lors une nouvelle étape dans l'appauvrissement des femmes, mais en réalité elle met à jour une inégalité financière qui existait déjà du temps du couple et restait invisible⁵⁷. Les femmes se retrouvent parfois à faire face à des conditions matérielles invivables, au point de ne pas pouvoir envisager de quitter leur partenaire.

Un jugement rendu au Portugal a amené un homme à devoir payer plus de 60.000 euros à son ex-femme en l'indemnisant des travaux domestiques et parentaux qu'elle a réalisé pendant leurs trente années de mariage, lorsque lui a pu se consacrer à sa carrière et investir dans des biens immobiliers⁵⁸. Mais pour 30 ans, que valent 60.000 euros par rapport à la plus-value carriériste et

54 Entretien avec Hélène Belleau, *op.cit.*

55 *La variation de niveau de vie des hommes et des femmes à la suite d'un divorce ou d'une rupture de Pacs*, INSEE, 2015 - <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2017508?sommaire=2017528>

56 Titiou Lecoq, *op.cit.*, p.164

57 *Idem*, p.208

58 « Au Portugal, un homme condamné à indemniser le travail domestique de son ex-conjointe », in *Mediapart*, 25 février 2021

immobilière permise par le travail domestique au rabais ? Il y a bien sûr des mécanismes légaux qui permettent au couple marié de se partager les biens de manière équitable, nous le verrons plus loin.

Le rapport à l'argent

« La gestion est fluide mais la discussion n'est pas pour autant facile. J'ai du mal à mettre des mots sur mon rapport à l'argent »
(témoin, 53 ans)

Comment prendre des décisions communes sur l'argent, alors que deux personnes peuvent ne pas avoir du tout le même rapport aux euros⁵⁹ ? *« Ce sont des questions complexes, et beaucoup de paramètres entrent en compte, chacun.e ayant un rapport à l'argent différent. Je n'ai pas la recette »* (témoin, 38 ans). Il y en a souvent un·e qui est plus anxieux·se que l'autre en matière de finances, et ce n'est pas forcément le ou la plus pauvre. C'est souvent celui ou celle qui gagne le plus qui est le ou la plus angoissé·e. *« Nous discutons beaucoup sur la notion de l'argent et de comment on gère chacun notre lien à l'argent. Je ne suis pas du tout économe, mon compagnon oui! »* (témoin, 38 ans).

Comment gérer alors les dépenses de l'un·e et les angoisses de l'autre ? *« Nous payons tout ensemble mais c'est quand même parfois un peu équivoque, une mise au point est parfois nécessaire pour comprendre encore comment chacun se sent et fonctionne »* (témoin, 57 ans). Les dépenses de l'un·e peuvent être considérées comme des excès par l'autre, que ce soit des petits plaisirs (liés à la nourriture par exemple) ou des plus grosses dépenses (appareil électronique, stages...). Cela révèle l'importance que chacun·e accorde à certaines choses, par exemple à celle de manger « bio », ou de manger régulièrement au restaurant, ou à celle d'économiser pour voyager... *« Si on fait des dépenses personnelles, c'est via notre compte privé et pas le compte commun »* (témoin, 30 ans). Ce sont pourtant des questions de valeurs qui conduisent facilement à des tensions

59 Titou Lecoq, *op.cit.*, p.88

dans le couple, s'il n'y a pas communication en amont. « *J'ai appris il y a 7 ans la notion de jarres⁶⁰ (un truc américain de gestion d'argent). Je l'ai mise en place dans mon couple et depuis nous sommes apaisées avec l'argent. Plus de peur, de frustration, de non-dit. Je fais les comptes tous les trimestres* » (témoin, 47 ans).

S'il y a assez de sous pour satisfaire les souhaits de chacun·e, plus rares évidemment seront les conflits. Par contre, lorsque l'essentiel ne semble pas comblé chez l'un·e, comment accepter les dépenses de l'autre, jugées non indispensables, qui sont répercutées automatiquement sur le budget du ménage ? « *Je suis économe et prévoyante. Mon époux c'est l'inverse* » (témoin, 69 ans). Le couple équivaldrait à être sous la surveillance de l'œil de l'autre ? « *Il me fait souvent remarquer que j'ai dépensé de l'argent quand je fais une commande. Mais il commande au moins 5 fois plus que moi* » (témoin, 45 ans). Une autre témoin (38 ans) raconte : « *Nous fonctionnons avec un ratio 50-50, qui prend en compte les inégalités de revenus (il gagne bien plus que moi), contrebalancées par les inégalités de patrimoine (j'ai de l'argent familial, lui pas). Parfois certaines dépenses ponctuelles avec lesquelles je ne suis pas tout à fait d'accord sont prises en charge par lui* ». Dans un couple, lorsqu'une personne a un plus grand revenu, celle-ci a plus de légitimité à prendre des décisions liées aux dépenses⁶¹. Ce n'est pas sans rappeler le rapport aux parents. « *Justement, je déteste à avoir à me justifier sur une dépense ou à m'expliquer sur la raison de cette dépense. Raison pour laquelle je ne cherche pas à savoir ce qu'il fait de son argent dès le moment où ses trucs de base (factures, loyer, électricité, eau, etc.) sont payés* » (témoin, 39 ans).

Il peut même se développer toutes sortes de stratégies pour empêcher l'autre de dépenser. Si la communication ne passe pas, certain·es même en arrivent à omettre le montant d'un achat, voire à mentir. La plupart des témoins ont répondu qu'ils et elles étaient plutôt en confiance et ne se sentaient pas dans l'obligation de justifier toutes leurs dépenses, sauf si le montant en est élevé pour qu'il y ait discussion. « *Je n'ai jamais menti mais évidemment pas évident de demander x euros pour une dépense sans la justifier. Il ne demande pas la justification, c'est moi qui n'arrive pas à ne pas la donner* » (témoin, 42

60 Pour infos : <https://dmepp.com/6-jarres>

61 Entretien avec Hélène Belleau, *op.cit.*

ans). Certain·es ont quand même volontairement omis tel achat ou tel frais imprévu. « *Est-ce que ne pas dire est mentir ? Volontairement, je n'ai pas parlé d'amendes routières, de frais de voiture à la fourrière, de dons financiers, de petits achats bêtement consommateurs. Pour le reste, je parle librement de mes dépenses* » (témoin, 50 ans). « *J'ai déjà caché certains achats tels que des vêtements pour moi* » (témoin, 45 ans). « *Parfois il me demande des explications pour l'une ou l'autre dépense mais je n'ai jamais menti sauf pour une surprise* » (témoin, 52 ans). « *Le besoin de justifier est présent parfois car j'ai l'impression de « parfois » trop dépenser. Mais ça reste pour des livres, des habits pour les enfants où je me fais plaisir en deuxième main car je les choisis!* » (témoin, 38 ans).

Titio Lecoq en a tiré une première règle : il faudrait que le ou la plus flippé·e soit celui ou celle qui gagne le moins⁶², histoire de garantir sa propre sécurité. En effet, un principe important en sociologie de l'économie est que l'on n'oublie jamais d'où vient l'argent...

« *Une des choses qui a été un peu plus compliquée durant la discussion est par rapport à l'avenir car même si je suis propriétaire (majoritairement grâce à un héritage) et lui pas pour l'instant, je sais que dans les années à venir (proche et lointain) il aura un meilleur salaire que moi, il a déjà des meilleurs avantages salariaux (une voiture de société et l'essence payé par l'entreprise) et donc, en parlant d'acheter une maison ensemble, j'essayais de lui expliquer que j'aurais plus de mal que lui à pouvoir suivre financièrement les futures factures et l'achat de la maison puisque ma situation financière n'évoluera que très peu contrairement à lui. La difficulté a donc été de se mettre d'accord sur un futur arrangement entre l'achat de la maison en 50-50, mais avec les futures factures au prorata du salaire de chacun, ou davantage à sa charge car mon salaire ne suivra pas...* » (témoin, 28 ans).

Même s'il y a des couples qui gèrent le quotidien au feeling sur du long terme, souvent parce que leurs revenus sont similaires, ou d'autres qui restent dans un schéma traditionnel qui leur convient, la plupart des couples actuels qui ne sont pas passés par une mise à plat de leur organisation économique, de leurs revenus et de leurs dépenses communes et personnelles, en arrivent à un malaise plus profond qui rend le couple fragile et vulnérable. Si la

62 Titio Lecoq, *op.cit.*

gestion financière n'est pas organisée, ni fluide, quels sont dès lors les blocages dans la discussion autour de l'argent ?

⇒ La justification des dépenses

L'estimation « *de ce qui est considéré comme nécessaire ou non* » (témoin, 52 ans). « *Est-ce 50-50 ou est-ce celui qui est plus à l'aise (y compris grâce aux parents qui sont plus généreux et aidants) qui doit payer plus ?* » (témoin, 36 ans). « *Ce qui bloque c'est : qu'est-ce qui justifie tel ou tel achat, en ai-je vraiment besoin, est-ce une compulsion, une compensation* » (témoin, 57 ans). Le « *besoin d'épargner et l'aversion au risque* » (témoin, 57 ans). « *Les dons ou les placements* » (témoin, 62 ans). Les « *disputes possibles* » (témoin, 44 ans). « *Des dépenses que l'on ferait autrement ou à des moments différents* » (témoin, 52 ans). « *Il peut y avoir des tensions sur les priorités dans les dépenses à faire et une conscience différente de la finitude du budget disponible, non extensible* » (témoin, 53 ans). « *Mon compagnon qui n'a pas toujours une vue claire de notre situation financière (je gère moi-même l'Excel)* » (témoin, 36 ans).

⇒ Les valeurs personnelles et familiales

« *Genre offrir un cadeau cher* » (témoin, 33 ans). « *Mon incompréhension par rapport à sa radinerie* » (témoin, 40 ans). « *Vouloir garder le contrôle de son argent* » (témoin, 29 ans). La « *belle famille et les perspectives d'héritage* » (témoin, 50 ans). La communication « *est fluide mais il faut quand même qu'on se force à en parler, ça n'est pas naturel. De mon côté, c'est parce que l'argent est tabou dans la famille, mon père ayant fait des coups dans le dos de ma mère pour lui en voler* » (témoin, 32 ans).

⇒ La participation équitable

« *La différence de revenus et d'obligations (enfants à charge pour l'une et pas pour l'autre)* » (témoin, 44 ans). « *La rigidité. Quand pour diverses raisons (maladie, congé parental...) mes revenus ont fortement diminué, la somme à verser sur le compte commun n'a pas été modifiée* » (témoin, 46 ans). « *Quasi aucune participation financière de mon compagnon* » (témoin, 42 ans). Pour une grosse dépense commune « *c'est moi qui devait avancer l'argent. Il avait zéro euros de côté* » (témoin, 40 ans)

« Pas de reconnaissance dans le fait que je mette plus et pas de possibilité d'avoir une vision claire de ses dépenses, qui m'incombent à un certain moment quand il ne sait plus payer (fin du mois «hâtive») » (témoin, 38 ans). L'impression parfois « que l'autre pense qu'il paye plus alors que c'est pas vrai » (témoin, 48 ans). « Je supporte très mal les questionnements relatifs à l'argent disponible sur les comptes, comme c'est moi qui gère toutes les dépenses » (témoin, 45 ans).

⇒ Les visions, perceptions ou inquiétudes, divergentes chez les deux partenaires, même originaires d'une même classe sociale, simplement parce que leurs histoires familiales sont différentes

« Lui est très clairement orienté chiffres (il fait très facilement les comptes) et moi pas du tout (je déteste les chiffres!!!), et que je suis plus vite inquiète face à une situation de restriction budgétaires alors que lui, il est toujours sûr qu'on va s'en sortir d'une manière ou d'une autre » (témoin, 47 ans).

« Jusqu'ici je n'ai manqué de rien et donc l'argent ne me préoccupe pas. Pour elle qui gagne moins et dépend de moi, l'argent est source constante de stress. Tout est trop cher. L'État s'en fout plein les poches ! L'argent peut mettre la sérénité du couple en danger, surtout lorsque les enfants nés de nos mariages précédents sont en cause » (témoin, 67 ans).

« Lorsque ce n'est pas fluide, cela peut être qu'il est inquiet pour mon budget limité et que je sois trop dépensière, ou lorsque je suis préoccupée que je n'ai pas assez d'argent pour mes dépenses ordinaires ou bien qu'il dépense proportionnellement trop pour notre couple par rapport à ce que je suis capable de payer pour nous (sentiment d'être trop redevable) » (témoin, 50 ans).

« On en parle, mais on trouve ça difficile de savoir ce qui est juste... entre inégalités de revenus, qui provient d'une inégalité de tâches domestiques (je bosse moins notamment pour pouvoir m'occuper davantage de notre enfant, ce qui est un souhait de ma part) mais aussi du fait que je travaille dans le secteur socio-culturel qui présente des rémunérations moindres... tout cela contrebalancé par une inégalité de patrimoine en ma faveur... » (témoin, 38 ans).

« Nos visions me semblent différentes... Je suis d'origine africaine donc avec une éducation telle que les dépenses du ménage c'est l'homme qui

l'assure. L'homme sécurise sa famille et en prend soin. Mon compagnon est belge et estime que nous devons faire un pot commun. Il m'a déjà proposé de faire du 50/50, ce que j'ai refusé catégoriquement. Je peux envisager les dépenses au prorata de nos revenus, mais ce qui me dérange c'est le côté figé de cette solution, car au-delà de mes enfants qui vivent en Belgique, j'ai une famille en Afrique qui compte également sur moi et que je soutiens. Oui malheureusement, nous africain(e)s n'avons pas le luxe de recevoir de l'argent de nos parents tout au contraire ! Conséquence j'essaie de trouver un juste milieu pour que mes enfants ne manque de rien et mes parents aussi. Chose que mon homme a du mal à comprendre et je le conçois » (témoin, 39 ans).

Un salaire d'appoint ?

L'idée reçue que le salaire des femmes est un salaire d'appoint est relativement tenace pour une raison historique. Mais pourquoi reste-t-elle figée dans l'histoire, malgré l'évolution de la société et du marché du travail ? Remontons à l'époque où l'homme ramenait les sous à la maison, tandis que la femme s'occupaient du foyer, des enfants, de la terre ou d'un petit commerce. La révolution industrielle et l'avènement du capitalisme développe le salariat, d'abord chez les hommes, ensuite seulement chez les femmes. Les premiers salaires féminins font alors office de salaire d'appoint pour compléter les revenus de leurs maris. Les femmes font d'autant plus en sorte de dépenser leur salaire en priorité pour les charges du ménage. Par conséquent, les maris commencent à donner de l'argent pour ce qu'il manque. Et c'est donc très rapidement que l'homme s'est contenté de compléter les dépenses du ménage, son salaire à elle devenant la base de l'argent commun.

On retrouve cette situation encore aujourd'hui lorsque l'homme gagne plus que la femme et qu'il n'y a pas de compte commun, mais deux comptes séparés et un transfert d'argent régulier de l'un à l'autre, du mari à la femme, destiné à l'entretien du ménage. Quel sens prend-il ce versement régulier, parfois nommé « transactions

intimes »⁶³, au sein des couples ? Cette solution sépare l'argent du ménage de celui de l'homme, mais qu'en est-il de la distinction entre l'argent du ménage et celui de la femme ? Delphine Roy analyse le calcul comme une soustraction⁶⁴ : le transfert d'argent est égal à la différence entre les revenus de la femme et toutes les dépenses qui lui incombent du fait de la division du travail dans le couple, à savoir les courses quotidiennes, les vêtements, et tout ce qui concerne les enfants.

Les revenus de la femme sont calculés en fonction des besoins de la famille, alors que ceux de l'homme dépendent de son travail. Cette référence aux besoins du ménage, et nullement des individus qui le composent, est omniprésente dans le calcul des montants qui passent du compte de l'homme à celui de la femme. Dans le cas où la femme interrompt ou reprend une activité salariée, cette « transaction intime » évolue en conséquence : elle augmente du fait d'un congé parental, elle se réduit s'il y a une nouvelle activité salariée. La mensualité versée par les maris est donc bien une allocation compensatoire.

Cet étiquetage comme « argent du ménage » rend ce transfert possible et acceptable socialement, en référence aux besoins de la famille. Mais le sentiment de propriété de la femme sur l'argent qui se trouve sur son compte est moindre que celle de l'homme sur le sien : l'un sépare l'argent commun de « son » argent, l'autre voit « son » argent amalgamé dans l'argent commun⁶⁵.

« Les frais de ménage sont pris en charge par mon épouse. Je lui verse un complément de 900€ à sa petite pension (600€) à titre de participation et pour lui permettre de vivre décemment » (témoin, 67 ans).

Le « salaire d'appoint » n'en est donc pas un. L'accession massive des femmes sur le marché du travail salarié n'est donc pas synonyme d'argent de poche, ni de supplément apporté à un budget familial constitué par le « gros » salaire. Le « petit » salaire féminin sert de base et c'est sur le compte où il est déposé que s'ajoute la somme allouée par le mari pour constituer le « nécessaire » pour la famille. En fait, le « salaire d'appoint » constitue dans ce

63 Delphine Roy, *op.cit.*

64 *Idem*

65 *Ibid.*

cas davantage une économie pour le mari qu'un surplus pour le ménage. L'épargne reste symboliquement la sienne.

Quid quand une femme gagne plus que son conjoint ? Ce qui est le cas dans $\frac{1}{4}$ des ménages. Les hommes ont-ils leur virilité qui s'effondre⁶⁶ du fait que 'le' chef de famille est une femme, leur femme ? Le vivent-ils comme une sorte d'humiliation ? Ou est-ce simplement la réalité de la vie et de l'emploi ? Une femme peut aussi être plus ambitieuse que son compagnon. Certains de ces hommes chercheraient-ils la dépendance de manière (in)consciente, certain-es artistes, pour s'assurer un minimum de sécurité matérielle ? Certaines peuvent s'en plaindre, car il n'y a « *pas assez de sous dans le ménage de la part de mon compagnon* » (témoin, 42 ans).

Margaux Terrou, sexologue, explique que les femmes créent dans cette situation des leviers pour mettre leur homme en valeur, tout en gardant la charge mentale et financière du foyer⁶⁷. Si certains hommes prennent davantage en charge certaines tâches domestiques, les femmes ont quand même tendance à en faire plus dans la maison ou pour les enfants, comme pour préserver « la virilité » de leur mari, et tentent de nourrir la sensation de pouvoir chez lui. Malgré un statut professionnel élevé, certaines invitent leur compagnon pour leurs rendez-vous à la banque⁶⁸, ou chez le notaire, autant pour lui faire une place que pour éviter l'éventuelle condescendance masculine des représentants des institutions publiques et privées.

Pour construire une relation sans rapports de pouvoir, il s'agirait que les deux membres du couple aient intégré une approche féministe, comme c'est parfois le cas dans les nouvelles générations.

66 <https://podcast.ausha.co/argent-parlons-cash-les-filles/episode-n05-couple-pourquoi-il-est-plus-difficile-de-demander-on-baise-que-combien-tu-gagnes>

67 *Idem*

68 *Idem*

Les tâches invisibles

« Pour moi, il est impossible d'avoir une gestion égalitaire, car tout n'est pas monnayable : comment prendre en compte le temps que chacun peut investir dans le ménage, les tâches ménagères, tous les revenus non pécuniaires (par exemple, mon conjoint est entrepreneur, comment quantifier les avantages que cela nous donne : matériaux moins cher, pas besoin d'entrepreneurs pour faire des travaux ou des réparations chez nous, etc.) » (témoin, 36 ans)

Au-delà de qui paie quoi, la question est également qui fait quoi ? La base du travail domestique (toutes tâches confondues qui vise au maintien du bien-être du ménage) est réalisée par 72% des femmes. Selon les statistiques de l'INSEE, une femme célibataire et sans enfants fait 16h de travail domestique par semaine, contre 11h pour un homme dans les mêmes conditions. Ce qui est intéressant, c'est qu'au-delà des standards de vie de chacune, lors d'une mise en couple, le temps domestique augmente pour les femmes et diminue pour les hommes : une femme en couple sans enfant se retrouve avec 7h de plus par semaine, et l'homme avec 3h en moins. Lorsque le couple a des enfants, l'homme fait 2h de plus par semaine, contre 5h de plus pour la femme. En conclusion, l'homme en couple avec enfants fait 1h de moins de travail domestique que lorsqu'il était célibataire et sans enfant. Il fait 10h pour la collectivité contre 28h pour une femme ! Autre donnée qui montre que le couple alourdit la charge des femmes : après une séparation, une mère célibataire perd 5h de travail domestique⁶⁹. Elle se retrouve donc avec le même temps que lorsqu'elle est en couple et sans enfant. Un homme ou un·e enfant équivaldrait donc au même surplus de charges pour les femmes ? Delphine Roy rappelle que les femmes n'ont pas le « gène de l'éponge, pas plus qu'un instinct ménager. Nous avons juste l'habitude, celle que prend d'ailleurs une petite fille dans sa famille en participant 7h par semaine aux tâches domestiques de base contre 3h pour un garçon⁷⁰ ».

69 Delphine Roy, *Le travail domestique : 60 milliards d'heures en 2010*, INSEE, 2012 - <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2123967>

70 *Idem*

Cela rentre également dans une logique de vases communicants : le salaire et le temps à travailler plus important pour l'un·e va entretenir l'idée d'une compensation « normale » par l'augmentation des tâches domestiques de l'autre. Si elles travaillent moins à l'extérieur, les femmes font en effet plus de tâches domestiques. Les statistiques nous montrent que l'inverse n'est pas forcément vrai : lorsqu'une femme gagne plus que son conjoint, l'homme n'en fait pas plus à la maison⁷¹.

« Cette grande illusion de l'homme généreux et de la femme entretenue qui a la chance de ne pas avoir à travailler, et de disposer en plus de l'argent de son mari, dit combien nous avons oublié que les femmes travaillent aussi, entretiennent les hommes elles aussi, sans que la valeur de leurs efforts ne soit jamais visible ni ne leur appartienne⁷² ».

En général donc, celle qui gagne le moins est aussi celle qui en fait le plus en tâches ménagères, en tâches parentales, en tâches mentales. Il a ainsi été démontré que les femmes travaillent plus que les hommes, cumulant travail salarié et temps domestique⁷³. Elle fait donc économiser de l'argent au couple avec du travail non salarié, non reconnu, non valorisé : lorsque son temps partiel leur permet par exemple de ne pas payer, ni une femme de ménage, ni la crèche. Elle joue souvent aussi le rôle de taxi, notamment pour les trajets scolaires et les activités des enfants : c'est un investissement en termes de temps. Paradoxalement, lorsque l'homme bricole, construit, rénove, cela se voit, et du coup son travail est bien plus reconnu aux yeux de l'extérieur.

Le travail « domestique » n'est pas seulement gratuit, c'est un déni de travail. On refuse souvent de le considérer pour ce qu'il est. Le travail gratuit est perçu comme un travail lorsqu'il profite à quelqu'un·e d'autre, ce n'est donc pas le travail gratuit qui pose

71 Entretien avec Hélène Belleau, *op.cit.*

72 Lucie Quillet, *op.cit.*, p.166

73 Plus d'infos : Hippolyte d'Albis & co, « Travail rémunéré et travail domestique, une évaluation monétaire de la contribution des femmes et des hommes à l'activité économique depuis trente ans », in *Revue de l'OFCE*, janvier 2016 - https://www.researchgate.net/publication/314982875_Travail_remunere_et_travail_domestique_Une_evaluation_monetaire_de_la_contribution_des_femmes_et_des_hommes_a_l%27activite_economique_depuis_30_ans

question ici, c'est bien que l'un·e s'approprié le travail de l'autre. Plus qu'un « don », le travail ménager est perçu comme un « dû ».

Pour les féministes, la difficulté est double : doivent-elles éduquer leur compagnon, conserver la charge mentale de lui dire quoi faire et comment le faire, en espérant qu'un jour il arrivera au même niveau d'initiative, ou accepter de faire davantage pour éviter la surcharge mentale, le maternage et les frictions qui peuvent émerger de cette situation au long cours ? Chaque couple, chaque femme, réagira et évoluera à sa manière. C'est ce que Silvia Federici appelle le « patriarcat du salaire » faisant de la famille le lieu clé de l'exploitation et la domination masculine sur les femmes : « L'homme a le pouvoir du salaire et il devient le contremaître du travail non rémunéré de la femme⁷⁴ ».

Hélène Périvier souligne que « les cadres conceptuels classiques n'ont pas été pensés pour répondre à la question féministe, car les économistes qui les ont conçus percevaient les inégalités entre les sexes comme naturelles et souhaitables, en ce qu'elles garantissent un ordre social et politique, celui du patriarcat, et un ordre économique, celui d'une économie de marché fondée sur la division sexuée du travail⁷⁵ ». On comprend que certaines revendiquent alors le lesbianisme politique, ou la grève de l'hétérosexualité⁷⁶.

Comment dès lors visibiliser et valoriser ces tâches invisibles dans un ménage, alors qu'elles ne sont pas reconnues par la société ? Encore plus complexe à calculer, d'autant plus aujourd'hui que les tâches sont quand même un peu plus partagées qu'auparavant, parce que les jeunes pères ont pris une certaine place, encore minoritaire, mais qui tend vers un espoir d'égalité.

74 Silvia Federici et Mariarosa Dalla Costa, *La crise de la reproduction sociale*, éditions Remue-ménage, 2020

75 Hélène Périvier, *L'Économie féministe*, Les Presses de Sciences Po, 2020

76 Voir, par exemple : Monique Wittig, *La Pensée straight*, éditions Amsterdam, 2018 ; Rich Adrienne, *La contrainte à l'hétérosexualité et autres essais*, éditions Mamamélis, 2010 ; Alice Coffin, *Le génie lesbien*, Grasset, 2020 ; Olympe de G. est en grève de l'hétéronormativité - <https://www.youtube.com/watch?v=yROca9FJW9k>

Un « salaire domestique » pour les femmes au foyer a déjà été prôné et revendiqué, et tout autant vivement critiqué⁷⁷, les féministes n'arrivant pas à se mettre d'accord. Elever des enfants est un travail et les femmes ont besoin d'avoir leurs propres revenus pour acquérir leur indépendance financière. Et c'est en raison de leur absence de rémunération que les tâches domestiques ont été biologisées et naturalisées. Et qu'elles ne sont donc pas comptabilisées dans le PIB. Un « salaire au travail ménager » est donc une revendication transformatrice qui pourrait changer notre relation à ce travail⁷⁸ et au modèle capitaliste.

Une étude a calculé que l'argent des tâches domestiques serait évalué à 292 milliards d'euros en France en 2010, soit 15% du PIB⁷⁹. Et comme ces tâches – ne devrait-on pas commencer par l'appeler travail plutôt que tâches ? – sont réalisées par 72% de femmes, cela fait donc 210 milliards d'euros de travail que ces femmes n'ont jamais touché. Pourtant les femmes touchent 6,5% de moins que les hommes en Belgique, alors que nous sommes l'un des pays de l'Union européenne avec le moins d'écart : la moyenne européenne étant à 16,3%⁸⁰.

77 Silvia Federici, « Du salaire au travail ménager » à la politique des communs, in *La Découverte, Travail, genres et société*, n°46, 2021 <https://www.cairn.info/revue-travail-genre-et-societes-2021-2-page-179.htm>

78 *Idem*

79 Lucie Quillet, *op.cit.*, p.180

80 *La vie des femmes et des hommes en Europe, un portrait statistiques*, Insee et Eurostat, 2017

Une autre invisibilité : le coût de la virilité !

Les hommes sont responsables de l'écrasante majorité des comportements à risque et sont les principaux auteurs des violences. Historienne, Lucie Peytavin, tente dans son livre⁸¹ d'estimer le coût financier direct de l'ensemble de ces préjudices pour l'État, en termes de frais de justice, de forces de l'ordre, de services de santé, ainsi que le coût indirect pour la société et les citoyen·nes, parce qu'il y a des victimes et des souffrances psychologiques, des destructions de biens, des pertes de productivité. Elle démontre ainsi que tout cela peut se calculer et qu'il est plus que temps de repenser et de renverser la société patriarcale.

L'épargne en déséquilibre

« Même quand tous les revenus sont mis en commun, l'épargne, elle, est souvent gérée séparément. Statistiquement, même parmi les jeunes générations, les femmes réduisent leur temps de travail à l'arrivée des enfants alors que les hommes l'augmentent pour compenser. Petit à petit, les écarts de revenus se creusent. Les hommes ont une capacité plus grande à économiser. Les femmes, ayant réduit leur temps de travail, épargnent moins. Plus il y a d'enfants, plus l'écart se creuse. Une femme a en moyenne près de 40% de moins d'économies que son conjoint. Lors d'une rupture, cette situation devient un véritable problème. Ce déséquilibre touchant l'épargne est rarement connu⁸² ». Et ce, en particulier pour les couples en union libre. La mise en commun des finances peut être une solution, à condition de mettre en commun l'épargne également.

« Nous avons un compte commun : l'unique compte pour moi et mon mari a un compte personnel pour le patrimoine venant de sa famille et où il dépose l'épargne (je m'en suis rendue compte trop tard) » (témoin, 57 ans).

81 Lucie Peytavin, *Le coût de la virilité*, éditions Anne Carrière, 2021

82 Entretien avec Hélène Belleau, *op.cit.*

UN BREF RETOUR SUR L'HISTOIRE

Les femmes sont incitées à rattraper les hommes dans une course où ils ont été autorisés à partir bien en avance et à biaiser les règles du jeu dès le départ⁸³.

Si l'histoire familiale pèse sur chaque femme, l'histoire collective, souvent ignorée, pèse encore plus lourdement. L'histoire de l'autonomie économique des femmes est donc une longue succession de luttes féministes pour leur indépendance financière.

Au fondement de l'organisation de toute société, selon l'anthropologue Paola Tabet⁸⁴, les hommes ont accès aux ressources et aux moyens de production. Tandis qu'ils concentrent les richesses dans leurs mains, les femmes se voient obligées de participer à un échange asymétrique : l'échange économique-sexuel, lequel s'effectue dans un cadre d'exploitation du travail des femmes et d'imposition d'une sexualité hétérosexuelle à visée reproductive. L'idée d'échange économique-sexuel sert à désigner un phénomène bien plus large, c'est-à-dire l'ensemble des relations sexuelles entre hommes et femmes impliquant une transaction économique. Transaction dans laquelle les femmes fournissent des services (variables, mais comprenant une accessibilité sexuelle) et les hommes donnent, de façon plus ou moins explicite, une compensation (variables aussi) en échange de ces services. Il s'agit d'un ensemble de rapports, entre les deux extrêmes que sont le mariage et la prostitution. Alors qu'il y a un nombre considérable de travaux sur la prostitution, sur les différentes formes de travail sexuel dans des contextes différents, il est plus rare de trouver des travaux qui s'occupent de l'ensemble du continuum et surtout qui portent sur la forme des échanges dans les relations « légitimes », tout

83 Lucie Quillet, *op.cit.*, p.150

84 Paola TABET, *La grande arnaque. Sexualité des femmes et échange économique-sexuel*, Paris, L'Harmattan, Bibliothèque du féminisme, 2004

simplement parce que l'échange n'y est pas facilement reconnu, ou même avoué.

En France, au Moyen-Âge et sous l'Ancien Régime (avant 1789), 40% des femmes étaient commerçantes ou marchandes publiques. À la suite de la révolution française et de la « déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen », les femmes sont invisibilisées et restent des citoyennes de seconde zone. Certaines femmes, notamment des veuves, perdent même paradoxalement certains de leurs droits. Les femmes n'étaient pourtant pas restées silencieuses, notamment dans la rédaction des cahiers de doléances dès 1787 où un ensemble de réclamations spécifiques aux femmes apparaît : accès aux charges, disposition et libre jouissance de biens propres, droit au divorce, et d'autres encore. La réclamation des droits politiques pour les femmes est alors novateur et fait l'objet d'une élaboration théorique importante et d'une activité militante dont les protagonistes furent les premières victimes : « la femme a le droit de monter à l'échafaud, elle doit avoir également celui de monter à la tribune (art.10) ». Olympe de Gouges rédige en 1791 la « Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne »⁸⁵ et sera guillotinée en 1793. La répression des mouvements 'féministes' avait alors déjà commencé, sous l'égide de Robespierre qui assimilait la plupart de ces femmes à ses adversaires politiques les plus « enragés »⁸⁶.

En 1804, le Code civil de Napoléon ajoute une dernière couche en donnant aux femmes le statut de mineures. Celui-ci va régir la vie des citoyen·nes pendant un siècle et demi. Les femmes mariées perdent donc tous leurs droits : elles ne peuvent pas gagner d'argent, encore moins l'économiser. Elles ne peuvent ni acheter, ni vendre, ni donner, ni recevoir, puisque rien ne leur appartient. Elles sont obligées d'obtenir l'autorisation de leur mari pour la moindre démarche. La société se base sur l'entité économique du ménage et de la famille, avec une politique nataliste très forte. L'autorité est paternelle bien sûr, la femme est reléguée uniquement à son rôle d'épouse et de mère.

85 <https://gallica.bnf.fr/essentiels/anthologie/declaration-droits-femme-citoyenne-0>

86 Jean-François Têtu, *Remarques sur le statut juridique de la femme au XIX^e siècle* - <https://books.openedition.org/pul/363?lang=fr>

En 1830, la Belgique reprend le Code civil de Napoléon. Les femmes perdent toute autonomie et les mesures capitalistes les excluent du système financier : elles n'ont pas accès aux banques, aux emprunts, aux investissements, encore moins à la bourse.

Vers 1900, environ 90% des femmes sont mariées. Le mariage est avant tout une alliance de patrimoines et une perpétuation de lignées. Le régime de la communauté des biens était celui de la majorité des couples, plus encore dans les milieux populaires que dans les milieux aisés. Dans ceux-ci, on voyait parfois une séparation des biens, comme une sorte de régime dotal : les parents remettaient à la famille un dot pour la fille qui se mariait, mais une partie de la dot restait le bien de la fille.

Les femmes sont sous la tutelle de leur père jusqu'à 21 ans, âge à partir duquel elles peuvent contracter un mariage (contre 25 ans pour les hommes). En se mariant, elles perdent ainsi légalement leurs droits. Par conséquent, on peut supposer que les femmes non mariées gèrent leur salaire elles-mêmes et jouissaient du fruit de leur travail ! C'est sans compter bien sûr le poids des traditions et des représentations : si une femme reste 'vieille fille', elle est complètement dévalorisée. Et c'est donc paradoxal que le mariage soit la seule possibilité pour elles de valoriser leur rôle social et familial, alors qu'elles y perdent tous leurs droits.

À la fin du XIX^e siècle, c'est le livret d'épargne qui jouera un rôle dans l'émancipation féminine : elles peuvent déposer de l'argent, mais pas encore le retirer. En France, c'est la loi Schmahl en 1907 qui permet enfin (après 15 ans de débats!) aux femmes de retirer leur propre argent et de disposer librement de leur salaire, lorsqu'elles sont mariées en communauté de biens.

En Belgique, la loi du 10 février 1900 donne aux femmes mariées le droit d'épargner, et aussi de pouvoir retirer leur argent sans l'autorisation de leur mari. Il faut néanmoins que le montant ne dépasse pas 100 francs et qu'il soit destiné aux dépenses du ménage. Cette avancée est une victoire de la Ligue belge du droit des femmes fondée en 1892. Un mois plus tard, le 10 mars, une nouvelle loi renforce d'autant plus l'émancipation économique des femmes : les femmes mariées ont maintenant le droit de toucher elles-mêmes leur salaire, sans l'autorisation de leur mari. Là encore, il y a des

restrictions : la somme ne doit pas dépasser 3.000 francs par an et doit être vouée à un usage domestique. Toutes les restrictions seront levées en 1922.

La guerre 14-18 modifie l'imaginaire collectif où seuls les maris pourvoient aux besoins de la famille : avant les femmes n'apportaient soi-disant qu'un salaire d'appoint. Lorsque les femmes remplacent les hommes dans les industries, c'est une sorte de salaire féminin de base et unique qui est inventé, peu importe le poste qu'elles occupent. Autrement dit, les hommes étaient payés en fonction de leur travail et les femmes en fonction de leur genre⁸⁷.

Les conséquences de la Première Guerre mondiale interfèrent profondément sur les positions des féministes, touchées elles-mêmes par l'érosion du pouvoir d'achat, à l'égard du travail féminin⁸⁸. Nombre de femmes se retrouvent seules pour assurer la subsistance du foyer. Il devient alors nécessaire d'organiser des formations pour les jeunes filles. Le droit au travail des femmes fait l'objet d'une revendication fondamentale. Cependant, si une série de professions (et par conséquent d'écoles) s'ouvrent pour elles (assistantes sociales, infirmières, secrétaires, kinésithérapeutes), c'est aussi parce ces métiers sont en accord avec les « qualités » dites féminines. De nombreux bastions masculins « tombent » en parallèle heureusement : les femmes deviennent par exemple éligibles aux tribunaux de commerce, accèdent au barreau en 1922, à la profession d'agent de change en 1925, à celle d'huissier en 1931⁸⁹.

Philosophe et militante féministe, Louise De Craene-Van Duuren, dont les écrits sont fondamentaux dans l'histoire de la pensée féministe belge, érige le droit au travail en un droit fondamental – un droit humain, dont dépend la survie même de l'individu. Elle remet en cause l'organisation de la société basée sur la famille traditionnelle et le partage sexué des tâches. Elle montre ainsi l'importance des droits économiques pour l'émancipation des femmes, au point que le mariage, en le comparant à une forme de

87 Titieu Lecoq, *op.cit.*

88 Catherine Jacques, *Le féminisme en Belgique de la fin du 19^e siècle aux années 70*, Courrier hebdomadaire du CRISP, 2009/7 (n°2012-2013), éditions CRISP - <https://www.cairn.info/revue-courrier-hebdomadaire-du-crisp-2009-7-page-5.htm>

89 *Idem*

prostitution, ne doit plus être le seul moyen d'assurer une sécurité financière aux femmes. Elle milite pour mettre fin aux discriminations du Code civil et pour une réforme de l'éducation qui soit égalitaire entre les garçons et les filles.

Ce nouveau regard féministe prend toute son ampleur dans le contexte de la crise économique qui sévit au début des années 30. Il est aussi une réponse aux positions de l'extrême droite qui entend renvoyer les femmes dans leurs foyers. Sans compter également sur des oppositions farouches et frontales de la part de mouvements catholiques contre le travail des femmes.

Les salaires des femmes augmenteront dans la société, mais l'écart de salaire moyen reste d'environ 30%, jusqu'à l'interdiction de cette discrimination en 1972 (en France).

En 1921, le premier métier à établir une égalité salariale entre les hommes et les femmes est celui d'instituteurs-rices, au regard du nombre de femmes augmentant dans ce métier.

En 1940, la nature même de la Seconde Guerre mondiale entraîne chez les féministes des comportements différents. En France, le gouvernement de Vichy en France prône le retour des femmes au foyer avec une mise en place de mesures concrètes : licenciements, pas d'embauche pour les femmes mariées, retraite à 50 ans.

Au sortir de la guerre, les rangs féministes sont clairsemés. Parmi celles qui furent déportées, certaines sont décédées en détention, d'autres rentrent très affaiblies. Toutes sont marquées dans leur esprit et leur chair, mais réitèrent avec force leur souhait de voir l'action des femmes reconnue par l'accès au droit de vote⁹⁰. En 1944 et en 1948, respectivement en France et en Belgique, le droit de vote est élargi aux femmes, alors qu'elles sont toujours paradoxalement sous la tutelle de leurs maris !

« L'Association belge des femmes-chefs d'entreprises est fondée officiellement en 1949 sous les auspices de la Chambre de commerce de Bruxelles. Reflet d'une nouvelle réalité – la présence de plus en plus forte des femmes dans les professions libérales et commerciales – cette association s'attaque principalement aux

90 *Ibid.*

entraves que le Code civil fait peser sur les femmes dans l'exercice de leur profession. Son but premier est donc de défendre les droits des femmes dans le monde des affaires. En toute logique, elle se mobilise pour la réforme des droits et devoirs des époux et l'abolition de la puissance maritale (enfin obtenue en 1958!) ainsi qu'en faveur de la révision des régimes matrimoniaux, dont la lenteur ne cesse de les exaspérer et qu'elle finit par imputer à la trop faible représentation des femmes au Parlement. Ce qui amène l'association à réclamer, bien avant le débat sur la parité, que les listes électorales soient composées d'un nombre égal de candidats des deux sexes⁹¹. »

En 1957, le traité de Rome fait de l'égalité femmes-hommes une valeur fondamentale de l'Union européenne et établit l'égalité salariale... mais jusqu'à ce jour, elle n'est pas appliquée dans tous les emplois, ni dans tous les secteurs.

En 1962, le système fiscal met en place le cumul des époux (qui disparaîtra en 1988), ce qui décourage les ménages d'avoir deux revenus.

La loi du 13 juillet 1965 réforme les régimes matrimoniaux et met fin (enfin!) au Code Napoléon. Avec cette nouvelle loi, les femmes mariées obtiennent le droit de gérer l'argent, de travailler sans l'autorisation de leur mari et d'ouvrir un compte bancaire à leur nom. En Belgique, il faudra attendre 1973.

Avec cette nouvelle loi, c'est un grand pas dans l'avancée de l'autonomie économique des femmes. Les femmes peuvent dorénavant disposer de leurs biens matériels et immobiliers, et les hommes ne peuvent pratiquement plus rien faire sans le concours et la signature de leurs femmes. Dans le cadre du mariage, il a été mis en place un régime de cogestion avec des garanties pour les deux partenaires.

Cette loi était donc primordiale à l'époque et elle a suscité moult débats en France et en Europe ! Mais si l'on se demande quels sont les acquis féministes des années 70, on se souvient de la dépénalisation de l'avortement en France, c'est dire que la loi Veil pour l'IVG a médiatiquement éclipsé tout le reste. Comme si on pouvait

91 *Ibid.*

laisser aux féministes (bien que difficilement) gagner un terrain de bataille pour la libre disposition de leur corps, mais pas remettre en question l'ordre établi de l'entité du ménage, base économique de la société.

« À partir des années 70, le féminisme des droits se prolonge sous la forme d'un féminisme institutionnel (ou féminisme d'État), chargé désormais de veiller à l'application des mesures égalitaires et à dénoncer d'éventuelles dérives. En Belgique, l'Année internationale de la femme (1975), suivie par une Décennie mondiale de la femme (1975-1985), oblige les pouvoirs publics à jeter les bases d'organismes et de centres spécifiques chargés de veiller à l'égalité entre les sexes⁹². »

En Belgique, le chômage ne fait plus de référence au sexe, mais par défaut le chef de ménage restera l'homme. En 1980, avec l'introduction du statut cohabitant, ce sont 90% des femmes qui en feront les frais.

Encore aujourd'hui, dans l'imaginaire collectif, les femmes ne sont pas douées pour manier les chiffres, et sont vues comme des dépensières, pas comme des bonnes gestionnaires. Les stéréotypes vont jusqu'à rendre suspecte une femme qui spéculé et caricaturer les « traders » comme des mâles dominants. À Paris, pendant longtemps les femmes étaient interdites d'entrer dans la Bourse. Elles ont obtenu ce droit et celui de spéculer en 1967, deux ans après que les femmes mariées aient le droit d'avoir leur propre compte bancaire.

Les femmes sont confrontées à ces clichés et sont héritières de ces histoires collectives, des luttes pour leurs droits, mais aussi des traumatismes liés à leur dépendance économique au fil des siècles. Les femmes et les hommes ne partent pas à égalité face à l'argent. La hantise du compte commun chez certaines s'expliquerait en partie par la peur d'un retour en arrière, l'impression de renoncer à une indépendance chèrement acquise.

92 *Ibid.*

L'ÉCONOMIE DU COUPLE

*Une histoire d'amour, c'est aussi une belle somme de névroses, et le sujet financier ne fait pas exception*⁹³.

À partir du moment où deux personnes se sentent, se disent, se montrent et s'engagent en couple, vis-à-vis de l'extérieur, et d'autant plus si elles décident d'habiter sous le même toit et/ou d'avoir des enfants : se crée automatiquement une nouvelle interdépendance. L'argent devient un indicateur parmi d'autres dans le processus de la construction conjugale entre deux individus, plus ou moins autonomes financièrement, parfois l'un·e plus riche que l'autre, parfois l'un·e encore aux études, parfois les deux ayant des revenus similaires, ou des revenus fluctuants selon les emplois, parfois même déjà avec des enfants d'une précédente union. Au fil du relationnel, le couple va développer des conceptions propres et construire des usages communs de leur argent, qu'elle qu'en soit la répartition, entre dépenses et revenus.

L'organisation financière à moyen et long terme dépend aussi du statut officiel du couple. Nous entendons par là : le mariage, la cohabitation légale ou la cohabitation de fait. « *Chacun fait ce qu'il veut et quelle que soit la situation, il existe des solutions simples* » (témoin, 57 ans). Le plus souvent, les individus et les couples ne se rendent pas compte des implications et des conséquences des choix qu'ils font, ou qu'ils ne font pas, en toute ignorance. Au vu de l'évolution de la société et de la remise en question de l'amour conventionnel et inaltérable, le nombre des mariages a chuté. À quoi bon se marier pour divorcer quelques années plus tard ? Surtout que depuis les années 70, les couples ne doivent plus être mariés pour que le père puisse reconnaître son enfant. Si parler d'argent, c'est anti-romantique, il faut pourtant bien réaliser que pour un couple qui se marie aujourd'hui, il y a 44% de chance (ou

93 Titou Lecoq, *op.cit.*, p.80

de risque) qu'il se sépare demain. De l'expérience des divorces des générations précédentes, beaucoup de couples évitent donc la case mariage, mais du même coup les femmes peinent à demander leur part du gâteau, les pensions alimentaires par exemple en cas de séparation, ne se sentant pas toujours légitimes. Les histoires et les images liées aujourd'hui aux séparations sont d'ailleurs baignées de clichés sexistes qui veulent faire croire que les femmes sont vénales et qu'elles cherchent à manipuler leurs ex-compagnons.

Or, le mariage ou l'union libre ont des conséquences pour le patrimoine des deux conjoint-es. L'emménagement à deux pourrait être le moment d'une mise au point de l'organisation financière : beaucoup de dépenses deviennent communes, alors que les rentrées d'argent sont individuelles. Ce qui exigerait en principe une répartition, autant des dépenses que des tâches domestiques. Ce qui n'est pas forcément le cas pour de nombreux couples, comme on l'a vu précédemment, comme si les partenaires étaient d'accord avant même d'en parler. Même s'ils sont d'accord, est-ce un gage d'égalité ? Le premier tabou est lié à une hypothétique rupture : comme si protéger ses intérêts personnels revenait à envisager la fin de l'histoire d'amour. Cela peut être perçu comme une forme d'égoïsme, alors que l'amour, c'est le partage et la générosité. Historiquement, le mariage était d'ordre économique et patrimonial, souvent inaltérable. Aujourd'hui, le couple repose sur un choix sentimental et émotionnel. La probabilité d'une séparation est donc plus grande : chaque partenaire devrait alors protéger ses intérêts économiques. Or, nous faisons l'inverse, « nous continuons d'agir comme au temps des mariages de raison qui duraient pour toujours⁹⁴ ».

Dans le ménage, les deux membres sont forcément liés par un contrat financier explicite ou implicite qui implique une solidarité conjugale. Si ces deux mêmes individus vivaient séparément, la vie leur coûterait beaucoup plus cher, en termes de besoins et de sécurité matérielle (alimentation, logement, mobilité, santé...). L'explosion du nombre de célibataires et de colocations n'a pas encore fait changer la donne.

94 *Idem.*, p.85

Plus le revenu du couple est important, plus les écarts sont prononcés en défaveur des femmes. « L'écart de revenus entre l'homme et la femme est fortement corrélé aux revenus du couple. Chez les couples aux revenus modestes ou de classe moyenne, la situation est la plus égalitaire : les contributions des femmes aux revenus du couple y atteignent 45 % contre 55 % pour celles des hommes. À l'inverse, dans les couples les plus aisés, la contribution des femmes s'élève à 34 % contre 66 % pour les hommes. Ce phénomène peut être rapproché des écarts plus importants de salaire entre hommes et femmes à diplôme donné, pour les diplômés les plus élevés⁹⁵ ».

Comment dès lors l'argent, sa planification, son manque ou son inégalitaire répartition, au sein du couple, peut-il devenir un enjeu structurant ou au contraire une menace pour les femmes ? Comment les femmes peuvent-elles être spoliées et que cette spoliation soit aussi invisibilisée ? Les décisions gouvernementales, les mesures politiques depuis les années 80 et les mécanismes institutionnels sont en effet défavorables aux femmes, en termes d'appauvrissement, notamment à l'arrivée d'un.e enfant ou à l'âge de la pension.

95 En Ile-de-France, dans 14% des couples, la femme et l'homme perçoivent un revenu équivalent, INSEE, 2022 - <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6208465>

Le statut officiel du couple⁹⁶ : lequel choisir ?

« Avec des podcasts. Je m'interroge. » (témoin, 40 ans)

Le livre de Titiou Lecoq s'ouvre avec cette phrase : « Les femmes célibataires ont une terrible propension à être pauvres – ce qui constitue un excellent argument en faveur du mariage⁹⁷ ».

Et pourtant, même si le mariage peut parfois assurer une sécurité matérielle aux femmes, il peut aussi les appauvrir. Il serait donc essentiel avec une mise en couple de réfléchir à la meilleure situation, en tenant compte du long terme et des cas de figures possibles (achats immobiliers, enfants, séparation, décès...) et ce, pour chacun des deux conjoint·es. « *Nous avons choisi alors le statut qui nous correspondait le mieux* » (témoin, 61 ans).

Les trois possibilités de cohabitation ne sont pas soumises aux mêmes conditions et n'offrent donc pas les mêmes garanties. « *Les différences ne sont pas très claires* » (témoin, 32 ans). « *Cela m'intéresserait de savoir ce qui varie* » (témoin, 53 ans). « *Notamment sur les conséquences juridiques des statuts* (témoin, 36 ans). « *10 ans après ma séparation, ça m'intéresse beaucoup !* » (témoin, 40 ans)

Les cohabitantes de fait n'ont aucune obligation ni aucun droit l'un envers l'autre. Les cohabitantes légaux/ales ont l'obligation de contribuer aux charges du ménage et ont la garantie d'un usufruit sur le logement conjugal ou familial. Le mariage prévoit des droits et des devoirs entre époux.

« *N'ayant aucune envie de me marier, c'était choisir entre être cohabitante légale ou de fait. En comparant rapidement les avantages fiscaux, j'ai préféré qu'on reste cohabitants de fait. J'ai aussi une méfiance à être «trop» dépendante de quelqu'un financièrement. J'ai expliqué brièvement mes recherches à mon copain, et il était ok. En général, c'est moi qui fais des recherches (horaires, informations de statut, démarches administratives,...)* » (témoin, 28 ans).

96 Plus d'infos : <https://www.notaire.be/famille/les-differences-entre-mariage-cohabitation-legale-et-cohabitation-de-fait> & <https://www.belgium.be/fr/famille/couple/cohabitation>

97 Lettre de Jane Austen, mars 1817

Autant le mariage est une institution pérenne, autant « la cohabitation a quelque chose de temporaire, de révisable, qui implique que les comptes doivent être équilibrés à tout moment⁹⁸ ». Et cela se concrétise dans les comptes. En Belgique, un couple marié sur cinq est adepte du principe du 50-50 et 16% seulement ont opté pour une contribution proportionnelle aux revenus. Tandis que chez les cohabitant·es, un couple sur deux fonctionne sur le principe du 50-50 et ils sont 64% à avoir chacun·e leur compte d'épargne sans épargne commune. Les couples mariés tendent cependant à ressembler aux cohabitant·es en intégrant la fragilité du couple, et vice versa. Par exemple, 28% des couples mariés ont signé un contrat de mariage avec séparation des biens. Et 23% ont une épargne uniquement personnelle. Les couples cohabitants cherchent quant à eux davantage à institutionnaliser leur relation. Ils sont ainsi 37% à avoir pris des dispositions mutuelles pour protéger le ou la conjoint·e en cas de décès ou de séparation. Les deux modèles tendent donc à se rapprocher⁹⁹.

Le mariage et son contrat

« *Nous ne nous sommes pas trop posé ces questions avant de nous marier* » (témoin, 43 ans).

Le mariage permet de prendre des dispositions quant aux revenus et aux biens que chacun·e possède, ou que le couple peut acquérir pendant la durée du mariage.

Les trois régimes existants sont :

- ✓ le régime légal – communauté des biens
- ✓ le régime de séparation des biens
- ✓ le régime de communauté universelle

Il est fortement conseillé de conclure un contrat de mariage, de préférence avant ledit mariage, même s'il est encore possible de le faire, ou de le modifier, par la suite (avec l'accord des deux époux).

98 Propos de Jacques Marquet, in Isabelle Dykmans, *op.cit.*

99 Isabelle Dykmans, *op.cit.*

« *Nous nous sommes mariés en séparation de bien avec contrat de mariage après réflexion* » (témoin, 36 ans).

Si les époux n'optent pas pour un régime précis ou ne font pas rédiger de contrat de mariage par un·e notaire, le couple tombe automatiquement sous le régime légal. Quant au divorce, il peut prendre deux formes : le consentement mutuel ou la désunion irrémédiable.

Le régime légal (communauté de biens) prévoit que les biens et les revenus acquis pendant le mariage sont communs. Ne sont pas concernés en principe : les biens possédés avant le mariage et les héritages reçus durant le mariage, cependant un contrat de mariage peut déterminer des clauses particulières.

« *La communauté des biens nous convient, par contre, réflexion importante réalisée sur l'hypothèse de décès prématuré d'un des deux membres du couple (assurance vie, pension légale, pension complémentaire, dissolution société...)* » (témoin, 57 ans).

Dans le régime de séparation de biens, le ou la conjoint·e n'a aucun droit sur les revenus de l'autre, même si les revenus doivent bien entendu être utilisés en priorité pour contribuer aux charges du mariage. Aucun mécanisme n'est prévu pour le partage des économies. Si l'un·e des deux interrompt sa carrière pour élever les enfants, ou est contraint de mettre un terme à son emploi, il ou elle ne pourra prétendre aux économies que l'autre aura fait grâce à sa propre carrière. Les effets d'une séparation de biens peuvent donc parfois conduire à des préjudices, ou des situations inégales pour le ou la conjoint·e « économiquement plus faible ». Toutefois, il existe des clauses permettant d'assurer une certaine solidarité financière entre époux. La rédaction du contrat de mariage permet de prévoir certaines clauses afin de « corriger » ou « atténuer » les effets de ce régime, permettant ainsi de réinstaurer une certaine protection en cas de séparation (participation aux acquêts, correction en équité).

La cohabitation : une moindre mesure ?

« *Nous sommes tous les deux divorcés et n'avons pas envie de nous remari-er* » (témoin, 50 ans). Vivre ensemble sans être mariés permet aux partenaires d'éviter les contraintes du mariage, mais les prive aussi de toutes les protections octroyées par cette institution. Les cohabitant·es de fait n'ont aucune obligation l'un·e envers l'autre, si ce n'est leur propre engagement moral. Quant à la cohabitation légale, c'est une simple démarche à effectuer auprès de son administration communale. « *Nous envisageons de devenir cohabitant·es légaux·ales mais nous devons d'abord vérifier que ça ne me porterait pas préjudice (car mes revenus sont plus bas que ceux de mon conjoint)* » (témoin, 36 ans). La mesure est intéressante en ce qu'elle permet de rentrer une déclaration fiscale commune et ainsi de payer des impôts moins onéreux, lorsqu'il y a une grande disparité des revenus entre les deux partenaires. « *Nous sommes cohabitants légaux pour équilibrer la fiscalité. Les taxes énormes du statut d'indépendant de mon conjoint sont compensées par cela. Il paye les taxes et je perçois les retours d'impôts ;) quand il y en a* » (témoin, 37 ans).

Dans le cadre d'une cohabitation de fait, chacun·e reste propriétaire des biens qui lui appartiennent et peut les gérer, les administrer, les donner ou les vendre comme il ou elle le souhaite. Il en va de même pour les dettes. Les cohabitant·es de fait n'ont aucun droit successoral. Un testament peut modifier la donne, mais attention la note est salée, les droits de successions entre « non-apparentés » sont très élevés, sans oublier la réserve des héritiers légaux (les enfants). Une piste, c'est la clause d'accroissement (cf. paragraphe « Un achat immobilier à deux »). Des indivisions peuvent être aménagées dans les proportions souhaitées selon chaque situation particulière. En France par exemple, le Pacs (pacte civil de solidarité) permet que chacun·e soit plus protégé·e à condition d'avoir choisi l'indivision : tous les biens acquis durant le Pacs sont alors des possessions communes. À l'inverse du mariage, le régime appliqué par défaut est la séparation des biens. Dans le cadre de la cohabitation légale, en Belgique, une protection existe concernant le logement familial, dans le cas où l'un·e vit chez l'autre. S'il y a décès, le ou la conjoint·e survivant·e a droit automatiquement à l'usufruit ou au droit du bail. Un testament peut toujours octroyer plus ou moins de droits. L'autorisation du/de la cohabitant·e est

requis également pour la vente ou l'hypothèque du logement dans lequel le couple habite. Cependant, mettre fin à la cohabitation légale est facile¹⁰⁰ via une déclaration à la commune, même unilatérale.

Du point de vue économique, les femmes mariées sont mieux protégées que celles en union libre lors d'une séparation, ou du décès de leur conjoint. *« Je songe à me marier avec mon actuel conjoint, non seulement par amour, mais aussi en me disant que cela peut avoir des avantages économiques. En ce qui concerne le statut de cohabitant légal, je suis actuellement dans cette situation et oui je me suis questionnée sur son (in) utilité et c'est très clairement un statut pénalisant pour les chômeurs (et pour les ménages concernés, par la même occasion) »* (témoin, 47 ans).

Dans le cadre du mariage, le droit impose un partage des biens, de la maison familiale et aussi des fonds de retraite (selon les particularités de chaque situation). Or, lors d'une rupture dans un ménage en union libre, chacun·e repart avec ce qu'il ou elle a payé. Beaucoup de femmes se retrouvent souvent avec moins de biens matériels, et très peu d'épargnes, voire rien du tout.

Parfois, les conjoint·es sont conscient·es des déséquilibres, mais la fiction de la durée et la confiance en l'autre font en sorte que l'on ne s'en soucie pas. L'investissement de l'un·e ou de l'autre en temps, en énergie, en sacrifices, n'est pas reconnu. Idéalement, une réforme du droit de la famille serait nécessaire pour encadrer les unions libres et protéger la personne du couple la plus faible économiquement.

Séparation ou précarisation ?

Avec la volonté de s'émanciper du modèle traditionnel du mariage, autant de cette institution hétéronormée que de la tradition judéo-chrétienne, il y a risque de précarisation en cas de rupture. L'union libre peut vraiment désavantager les femmes (ou les faibles revenus). *« Sans que l'on y pense, l'union libre, la séparation de biens et tous ces choix semblant acter la présence d'un amour désintéressé*

100 <https://www.wikifin.be/fr/famille/separation-divorce/vous-etes-cohabitant-legal-et-vous-vous-separez-que-faire-et-quels-sont>

constituent - en l'absence d'autres mécanismes de reconnaissance des efforts faits par la conjointe au nom du couple - une arnaque pour les femmes qui fait souvent de la séparation une catastrophe financière¹⁰¹ ». Le divorce est en effet l'un des facteurs principaux de la précarité financière. Certaines femmes ne peuvent pas se permettre de quitter leur conjoint, faute de moyens suffisants.

Au-delà de la séparation, il y a aussi la situation où l'un·e des conjoint·es décède. Seuls les individus mariés peuvent prétendre à une pension de veuvage, mais point de recette toute faite : chaque situation est particulière et demande de savants calculs en fonction des salaires et/ou des pensions de chacun·e, et de la durée du mariage. L'unique condition : que le mariage ait duré plus d'un an, histoire d'éviter les mariages blancs.

Faites des enfants qu'ils disaient...

À l'arrivée d'un·e enfant, les deux partenaires n'auront plus le même rapport au travail. Le poids des traditions est encore porté par les femmes : leur rôle genré est de s'occuper davantage de la famille, du ménage et des enfants. Les employeurs valorisent plus les hommes mariés avec enfants, que les femmes qui risquent de prendre des congés (maternité, parental, pauses-carrières, maladies) beaucoup plus souvent. Le congé de maternité offre par exemple un espace pour la nouvelle mère dont elle a besoin, mais ce dont elle a surtout besoin, c'est d'être soutenue dans sa nouvelle fonction, sans avoir à faire autre chose dans la maison. C'est pourquoi les féministes revendiquent un congé de paternité (ou du deuxième parent) plus long¹⁰² et obligatoire. Cela soulève aussi la question de l'isolement de la mère et son besoin d'être entourée et accompagnée, non seulement par son compagnon ou sa partenaire, mais aussi par d'autres, car sans nul doute « il faut tout un village pour élever un·e enfant ».

101 Lucie Quillet, *op.cit.*, p.203

102 Pour infos, les pères (et co-parents) peuvent bénéficier de 20 jours à partir de janvier 2023. Durant les 3 premiers jours, l'employeur paie un salaire complet. Alors que les jours suivants sont indemnisés par la mutualité à hauteur de 82% du salaire brut.

Quant à la sphère financière qui nous intéresse ici, le tout en commun peut paraître équitable, lorsqu'il y a différence de salaires (au vu des congés ou des temps partiels), sauf que les femmes ne peuvent pas capitaliser le travail invisible réalisé pour le ménage. Alors que leur partenaire peut capitaliser le travail d'autant plus reconnu par la société, celui de salarié. La valeur du travail des femmes « se manifeste ailleurs, en disponibilité, en bien-être, de façon collatérale, rejaillissant sur d'autres personnes. Le temps *altruiste* des femmes ne permet-il pas aux hommes d'investir le temps *égoïste* qu'est leur carrière [...] ? Là où leur carrière se construit, l'accumulation des savoirs domestiques et du temps dévoué à la famille ne constitue aucun capital, ou si maigre au regard de ce qui a été sacrifié¹⁰³ ».

Le congé parental peut être pris jusqu'aux 12 ans de l'enfant aussi bien par la mère que par le père. Comme c'est une perte de revenus assez conséquente, la logique veut que celui ou celle qui gagne le plus gros salaire continue à travailler. Or, si cela fait sens pour s'en sortir économiquement, est-ce bien démocratique comme logique ? Puisque rater un palier d'évolution de carrière se rattrape difficilement. Mais, « justifié par l'intérêt collectif, le plus gros salaire l'emportera toujours sur les ambitions personnelles d'une femme qui, au fond, ne changent pas grand-chose pour sa famille. [...] Elles sont les variables d'ajustement de l'ombre¹⁰⁴ ».

« Nous avons changé notre façon de gérer notre argent quand nous avons eu des enfants. Étant indépendante je n'ai presque rien touché lors de mon premier congé d'accouchement. Et je me retrouvais vite dans le rouge. Mon compagnon travaillait et je faisais les courses. Mauvaises gestion de ma part, difficulté de demander car j'ai toujours été indépendante. Du coup nous avons utilisé le compte commun du prêt de notre maison pour en faire un compte famille. Tous les sous que nous gagnons vont dessus et on se paye chacun 200€ » (témoin, 38 ans).

Avoir un·e enfant et devenir parent est une expérience formatrice, mais devenir père ou mère sont des expériences bien distinctes : « pour la mère, ce n'est pas juste un rôle de plus [...] Elle devient un être dévoué, qui doit s'oublier lui-même, au nom du

103 Lucie Quillet, *op.cit.*, p.19

104 *Idem*, p.144-145

bien collectif, donc au nom de la somme des intérêts des autres, ceux des enfants, du conjoint, de la famille, de la société¹⁰⁵ ». On revient donc à cette valeur féminine du don de soi. « Une mère n'a plus d'option là où un père jouit toujours du luxe du choix, et à travers lui, de la préservation de son individualité¹⁰⁶ ».

En moyenne, le taux d'emploi¹⁰⁷ en Europe en 2016 est plus élevé pour les hommes (72%) que pour les femmes (61%). Les femmes gagnent cependant 16,3 % de moins que les hommes (comparaison des salaires horaires bruts moyens).

Les inégalités passent de 7% chez les couples sans enfants à 23% après la naissance du premier bébé. L'explication est simple : une baisse du salaire des mères, contre une légère hausse chez les pères¹⁰⁸. L'impact sur les revenus est notoire car, selon une étude de 2019, cinq ans après l'arrivée d'un·e enfant, les mères auraient perdu environ 20% de leurs revenus salariaux¹⁰⁹. A l'inverse pour les hommes, l'arrivée d'un·e enfant n'a quasiment aucun impact sur leurs revenus, hormis sur les mieux rémunérés d'entre eux qui augmentent même leur activité professionnelle.

Tout cela est révélateur de la manière dont les deux genres se projettent dans leur rôle de mère ou père. « Pour l'une, la disponibilité, le soin, la présence, l'implication émotionnelle. Pour l'autre, la charge des bases solides du foyer, la protection, la sécurité matérielle¹¹⁰ ». « *Aujourd'hui, il gagne plus. Parfois, il a l'impression de plus travailler et se fatiguer, alors que je suis plus avec les enfants* » (témoin, 38 ans). C'est sans compter que les femmes se fatiguent davantage en s'occupant des enfants, et des tâches qui y sont liées.

105 *Ibid.*, p.133

106 *Ibid.*, p.134

107 *La vie des femmes et des hommes en Europe*, un portrait statistiques, Insee et Eurostat, 2017 - https://www.insee.fr/fr/outil-interactif/3142332/images/pdf/WomenMenEurope-DigitalPublication-2017_fr.pdf?lang=fr

108 C'est le parent ayant le salaire le plus élevé qui déclare l'enfant à sa charge.

109 Pierre Pora & Lionel Wilner, *Les trajectoires professionnelles des femmes les moins bien rémunérées sont les plus affectées par l'arrivée d'un enfant*, INSEE, 2019 - <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4226475>

110 Lucie Quillet, *op.cit.*, p.133

En termes d'inégalités salariales, l'explication visible et majoritaire est celle du temps partiel¹¹¹, histoire de concilier travail et vie familiale. Les femmes sont toujours plus nombreuses à interrompre leur activité ou à réduire leur temps de travail. En Belgique, 42,1% des femmes sont en temps partiel contre 9,5% des hommes¹¹². Au contraire des femmes, les hommes modifient toujours peu leur comportement d'activités lorsqu'ils ont des enfants. Les enquêtes Emploi montrent d'ailleurs qu'actuellement 7 % des hommes inactifs le sont pour des raisons familiales, ou se déclarent « au foyer », contre 54 % des femmes inactives¹¹³. L'emploi des femmes est souvent lié à d'autres contraintes, comme celle par exemple d'accepter un emploi moins bien rémunéré mais plus proche du domicile¹¹⁴. En effet, les femmes se déplacent davantage que les hommes pour accompagner des proches (enfants, parents âgés,...) et elles s'organisent en conséquence en termes d'horaires et de localisation. Le rapport des femmes à l'espace-temps est sensiblement différent de celui des hommes et a donc un impact sur le choix en matière d'emploi et de rémunération. De manière générale, les femmes ont également moins souvent accès aux postes les mieux payés et travaillent dans des entreprises et secteurs d'activités moins rémunérateurs¹¹⁵.

Dans l'Union européenne¹¹⁶, des différences de comportements entre femmes et hommes s'observent principalement entre le Nord et le Sud. En 2016, 92% des femmes de 25 à 49 ans (ayant des enfants de moins de 18 ans) s'occupent quotidiennement de leurs enfants, contre seulement 68% des hommes. Les plus grandes différences entre femmes et hommes ont été observées en Grèce (95% des femmes, 53% des hommes) et à Malte (93% et 56%), et les plus faibles en Suède (96% des femmes, 90% des hommes) et en Slovénie (88% et 82%). Les différences sont encore plus prononcées

111 *La vie des femmes et des hommes en Europe*, INSEE et Eurostat, 2017
- https://www.insee.fr/fr/outil-interactif/3142332/images/pdf/WomenMenEurope-DigitalPublication-2017_fr.pdf

112 *Idem*

113 *Femmes et hommes, l'égalité en question*, INSEE, 2022 - <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6047789?sommaire=6047805>

114 Titiou Lecoq, *op.cit.*, p.157

115 *Femmes et hommes, l'égalité en question*, INSEE, *op.cit.*

116 *La vie des femmes et des hommes en Europe*, *op.cit.*

pour les travaux ménagers et la cuisine. 79% des femmes cuisinent et/ou font le ménage tous les jours, contre 34% des hommes. Les plus grandes différences entre femmes et hommes sont observées en Grèce (85% des femmes, 16% des hommes) et en Italie (81% et 20%), et les plus faibles en Suède (74% et 56%) et en Lettonie (82% et 57%).

En Wallonie, en 2019, la part du revenu de la femme s'élevait en moyenne à 37% du revenu du couple et la part du revenu de l'homme était de 63%. Cet écart s'explique notamment par la différence de temps de travail rémunéré entre les partenaires¹¹⁷, 42% des femmes travaillaient à temps partiel. Pour 37% des femmes, le choix du temps partiel avait été guidé par des contraintes familiales¹¹⁸. Ce cas de figure représente bien l'illustration d'une décision qui est prise pour le bien du ménage et qui a des conséquences sur le revenu individuel de la personne qui la prend.

La différence entre les taux d'emploi hommes-femmes s'accroît avec le nombre d'enfants, les femmes conciliant davantage vie familiale et professionnelle : une tradition bien ancrée. Cependant, si on décale son regard vers les entreprises, n'est-ce pas un outil de flexibilité pour elles plus que pour les employées ? Dans le secteur du nettoyage, le plus emblématique, les horaires exigés sont souvent incompatibles avec ceux de l'école. Les femmes sont ainsi plus nombreuses que les hommes à travailler en décalé (horaires atypiques dans divers secteurs). Si elles sont moins payées, c'est parce qu'elles sont en temps partiel, mais pas forcément pour s'occuper de leurs enfants¹¹⁹ ! Dans le commerce de détail par exemple, une salariée sur quatre travaille à temps partiel, et 46% des salarié·es hommes et femmes y sont contraint·es¹²⁰ faute de pouvoir travailler davantage dans leur emploi actuel, comme les caissières, pharmaciennes, ou autre commerce alimentaire. Le travail nocturne est plus souvent masculin, tandis que les femmes ont des horaires

117 Selon l'IWEPS (Institut Wallon de l'Évaluation, de la Prospective et de la Statistique) <https://www.iweps.be/indicateur-statistique/ecarts-de-revenus-sein-couples>

118 *Idem*

119 Titiou Lecoq, *op.cit.*, p.160

120 Arnaud Rousset, *Les salariés du commerce de détail, des horaires souvent atypiques, un temps partiel fréquent*, INSEE, 2021 - <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5017576>

plus irréguliers. N'est-ce pas plus souvent le plus petit salaire qui va réduire son temps de travail, notamment pour économiser des frais de garde ? D'autant plus qu'aujourd'hui si nous inversons la logique comme nous l'indique Titiou Lecoq : ce n'est pas parce les femmes font des enfants qu'elles ont moins de perspectives professionnelles, c'est aussi parce qu'elles ont moins de perspectives professionnelles qu'elles s'occupent du foyer. Certes, certaines mamans le font par choix et envie de rester plus longtemps auprès de leurs enfants à la maison. Mais lorsqu'ils et elles grandissent, les femmes ont parfois des difficultés à trouver ou à reprendre un emploi temps plein qui leur correspond, avec des horaires relativement flexibles pour parer aux imprévus de la vie familiale. Les entreprises y voient comme un manque d'investissement dans leur travail, alors que c'est dans la plupart des cas une tranche de vie. Dans le monde actuel et celui qui nous attend, nous aurions toutes intérêt à opérer un changement de rythmes dans nos vies professionnelles, en y incorporant plus de souplesse. Autant dans une visée de bien-être que dans une perspective écologique.

Si la vie en couple avec des enfants est la situation la plus répandue, le nombre de mères à la tête d'une famille monoparentale, avec la hausse des ruptures, a cependant augmenté de 24% entre 2006 et 2018. Parmi elles, une sur trois vit sous le seuil de pauvreté.

Quant aux familles recomposées, elles sont de plus en plus nombreuses, et cela ne simplifie pas l'organisation des revenus et des dépenses entre des nouveaux conjoints et les enfants de l'un·e et/ou de l'autre, souvent en garde alternée. La question des contributions alimentaires de l'autre parent, leur montant ou leur inexistence¹²¹, complique encore un peu les choses. D'autant que chacun·e des deux partenaires arrive avec un morceau de patrimoine que le parent souhaite « léguer » à ses propres enfants. Chaque situation doit être faite sur-mesure, au prorata des revenus ou selon les besoins des enfants, et surtout être acceptable tant par l'un·e que par l'autre, en toute connaissance de cause. Si certaines écoles tiennent compte des revenus individuels de chaque parent pour

121 Depuis 2003, le SECAL (service des créances alimentaires) permet à un parent (souvent une mère) de recevoir des avances des contributions alimentaires actées par un tribunal, mais non payées par l'ex-conjoint. C'est le SECAL qui se charge ensuite de récupérer cet argent auprès de celui-ci.

les frais scolaires, les bourses d'études supérieures sont calculées en fonction du ménage « parental » où l'enfant est domicilié. « *Oui, je trouve injuste que le statut entraîne l'impossibilité d'un soutien financier (bourse d'étudiant) car nos revenus sont globalisés, mais ce n'est pas au beau-père à payer les études d'un enfant qui n'est pas de lui. Même si lui est ok avec ça, je ne trouve pas ça normal, et que le père est quasi absent (130€/mois pour un étudiant du supérieur, alors qu'il gagne minimum 2300€/mois, mais «ne sait pas payer plus»). On devrait plus soutenir les étudiants de parents séparés* » (témoin, 53 ans).

Question de fiscalité

Nous devons remplir chaque année une déclaration d'impôts. Les cohabitant·es de fait introduisent leur propre déclaration chacune séparément, comme les célibataires. Les cohabitant·es légaux/ales et les couples mariés rédigent une déclaration commune : ils et elles recevront un seul avertissement-extrait de rôle commun, et se portent ainsi caution pour les impôts l'un·e de l'autre. S'il y a une grande différence de revenus entre les partenaires, le quotient conjugal s'applique et la mesure est a priori intéressante pour alléger la pression fiscale sur certains couples. Il permet d'octroyer au partenaire qui dispose d'un revenu professionnel très bas¹²², voire inexistant, une partie des revenus professionnels de l'autre partenaire. Ce qui permet à ce dernier de réduire automatiquement son taux d'imposition.

Dans le podcast « De l'argent à elles¹²³ », Valérie Lootvoet¹²⁴ souligne en effet qu'au niveau fiscal, lorsqu'une épouse est à charge de son mari, il reçoit des réductions intéressantes des impôts. Mais les réductions (ou les retours d'impôts) sont-elles divisées ensuite pour en attribuer une part à celle qui a travaillé gratuitement ? Les arrangements dans les couples sont parfois défavorables aux femmes : comme si elles avaient fait le choix personnel de rester

122 Moins de 30% du total des revenus professionnels des deux partenaires.

123 Podcast réalisé par Axelle Magazine et Vie féminine : « De l'argent à elles » - épisode 1 : un appel pour Marie-Christine - <https://www.axellemag.be/serie/de-largent-a-elles/>

124 Directrice de l'Université des Femmes

au foyer, ou de travailler à temps partiel, alors que c'est le plus souvent une décision commune. « Les femmes travaillent bénévolement, et leur mari prétendent qu'elles coûtent, alors que c'est faux, même fiscalement parlant¹²⁵ ».

Dans son aspect économique, le quotient conjugal ne prend pas en compte le travail domestique et le soin des enfants, et encore moins la charge mentale et émotionnelle. Il pourrait même, encore aujourd'hui, dissuader les femmes de travailler à l'extérieur. Le quotient conjugal défavorise les femmes puisqu'il surtaxe les revenus les plus faibles, représente un frein à l'emploi des femmes et favorise les plus riches, majoritairement les hommes mariés.

Ces réflexions existaient déjà dans la pensée féministe des années 70, Monique Wittig écrivait « l'hétérosexualité est le régime politique sous lequel nous vivons fondé sur l'esclavagisation des femmes¹²⁶ ». Pour rendre compte de la spécificité de cette exploitation des femmes par les hommes, la sociologue Colette Guillaumin avait également créé un mot sur le modèle de servage et de l'esclavage : le sexage¹²⁷.

Dans les couples où les revenus des partenaires sont similaires, le quotient conjugal n'intervient évidemment pas. « Plus les revenus du couple tendent vers l'égalité, moins le mécanisme de quotient conjugal n'apporte de réduction d'impôts et pour un couple dont les revenus seraient totalement égaux, le bénéfice est même totalement nul : en effet, le fait de diviser par deux le revenu du couple fait retomber chaque conjoint dans la même tranche d'imposition que s'il avait été seul¹²⁸ ».

En France, le prélèvement des impôts se fait à la source depuis récemment. Mais un choix est à faire pour les couples entre le taux « personnalisé » et le taux « individualisé »¹²⁹. Le taux personnalisé est, comme son nom ne l'indique pas, le taux commun. Le prélèvement à la source a réduit par conséquent les possibilités de rééquilibrage dans le couple. L'un.e pouvait par exemple payer

125 Valérie Lootvoet, dans le podcast, *op.cit.*

126 <https://queereducation.fr/monique-wittig-la-pensee-straight/>

127 <https://www.erudit.org/fr/revues/crs/2020-n69-crs07246/1091913ar/>

128 <https://www.liberation.fr/debats/2019/05/15/>

[prelevement-a-la-source-a-quand-une-reforme-fiscale-feministe_1726928/](https://www.liberation.fr/debats/2019/05/15/prelevement-a-la-source-a-quand-une-reforme-fiscale-feministe_1726928/)

129 Titiou Lecoq, *op.cit.*, p.190

moins d'impôts et compenser avec une autre dépense.

Dans un rapport de l'INSEE¹³⁰, des chercheurs ont calculé qu'en 2017, cette conjugualisation avait coûté à l'Etat 11 milliards d'euros. C'est-à-dire que si on calculait les impôts de chaque individu séparément, l'État aurait 11 milliards d'euros qu'il pourrait redistribuer autrement, par exemple pour aider les plus précaires, majoritairement des femmes. Ces 11 milliards ne profitent pas aux ménages modestes, ils profitent aux plus riches¹³¹. Comme ce quotient conjugal n'est pas limité, plus vous êtes riche plus vous bénéficiez d'une grosse baisse d'impôt, si votre épouse gagne peu. Il y a donc un véritable enjeu à la fois féministe et de justice sociale. Déjà sans attendre une révolution fiscale, Titiou Lecoq propose quelques mesures qu'il serait facile de mettre en œuvre rapidement, comme celle de « plafonner l'avantage fiscal du quotient conjugal pour qu'il ne bénéficie pas à ce point aux plus hauts revenus. Ensuite, on pourrait mettre fin à l'obligation de déclaration commune, en laissant le choix aux couples¹³² ».

Le chômage et l'arnaque du statut cohabitant

« Stop au statut cohabitant pour que cette gestion ne soit plus un risque d'inégalité, de pouvoir de l'un sur l'autre, de séparation, de non vie ensemble,... » (témoin, 42 ans)

Historiquement, les allocations de chômage étaient moindres pour les femmes que pour les hommes, comme s'il était normal que les revenus des unes soient inférieurs à ceux des autres. Les femmes n'avaient pas accès au statut « chef de ménage » et restaient plafonnées à leurs revenus de remplacement. La Belgique a rendu les allocations de chômage égalitaires suite à un difficile combat syndical

130 Mathias André, *L'imposition conjointe des couples mariés et pacsés organise une redistribution en direction des couples les plus aisés, dont les effets ont augmenté entre 2012 et 2017*, INSEE, 2019 - <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4238449?sommaire=4238781>

131 Titiou Lecoq, *op.cit.*, p.195

132 *Idem*, p.196

à la fin des années 70. Mais il reste aujourd'hui encore un combat socio-économique à mener : les pourcentages de retenue sont les mêmes pour les gros ou les petits salaires, d'où un risque accru de précarisation, d'autant plus pour les femmes¹³³. « *Étant cohabitante, il paie quasi tout le vital et je paie les extras* » (témoin, 42 ans).

C'est en 1980 que le statut cohabitant apparaît dans le contexte d'un chômage massif, de manière à réduire les coûts budgétaires¹³⁴ : il cible soi-disant les personnes qui auraient moins besoin de cette allocation, donc les femmes au chômage en couple qui voient leurs allocations fortement et rapidement réduites, comme si elles étaient des travailleuses de second ordre. Encore une représentation qui a la vie dure, alors que c'est « une belle arnaque, en total porte-à-faux avec la logique dite 'assurantielle' de la sécurité sociale¹³⁵ ! ». En temps de crise, les droits des femmes sont menacés. Depuis 40 ans, les féministes se mobilisent avec colère contre ce statut, bientôt rejointes par d'autres organisations ou collectifs qui luttent pour les droits sociaux.

Dans le contexte de précarisation croissante que nous connaissons, le statut de cohabitant·e pèse aussi sur d'autres allocations (CPAS, GRAPA, mutuelle...), mais également sur d'autres manières d'habiter ensemble. Hommes et femmes sont pénalisés maintenant. Le statut est d'autant plus précaire que les cohabitant·es peuvent aujourd'hui être exclu·es pour chômage « anormalement long ».

133 Entretien avec Marie-Thérèse Coenen, historienne et ex-directrice du CARHOP, et Myriam Delmée, présidente du SETca, « Autonomisation économique des femmes : un pas en avant, deux pas en arrière », in *Axelle Magazine, Vie féminine, Bruxelles, mai-juin 2023, n°252* & podcast à écouter dans la série « L'heure des éclaireuses », épisode « L'argent des femmes, l'or de l'autonomie » - <https://www.axellemag.be/serie/lheure-des-eclaireuses/>

134 Soizic Dubot, « Statut de cohabitant·e, une lutte encore et toujours actuelle », in *Axelle Magazine, Vie féminine, Bruxelles, n°252, mai-juin 2023*

135 *Idem*

Les pensions : une promesse loin d'être égalitaire

À la fin de la vie dite active, le manque à gagner est énorme pour les femmes. Leurs pensions sont souvent inférieures à celles des hommes, au vu des inégalités salariales qui se reflètent à l'heure de l'accès à la pension. « L'écart de pension est plus important encore que l'écart de salaire, il y a 30% de différence¹³⁶ ». L'explication vient principalement du fait des tâches domestiques et parentales qu'elles ont généralement plus assumées et qui ont entraîné des temps partiels et des carrières fractionnées¹³⁷.

Pour contrebalancer cet effet, l'État a mis en place un système de réversion (en France), ou pension de survie (en Belgique), et ce pour les couples mariés, moyennant certaines conditions, comme celle d'être mariés depuis au moins un an. Les couples en cohabitation (de fait ou légale) n'y ont pas droit. Alors que la Hongrie, le Portugal et l'Espagne accordent une pension de réversion aux personnes en concubinage¹³⁸. Traditionnellement, on parlait de pension de veuve, somme à laquelle les femmes au foyer avaient droit suite au décès de leur mari. La pension de survie n'est plus une question de genre aujourd'hui, elle concerne le ou la conjoint·e survivant·e, femme ou homme : elle est calculée en fonction des revenus (salaires et pensions) de l'un·e et de l'autre, au cas par cas, sans toutefois dépasser un plafond de cumul. Le droit à ce complément de pension, telle une faveur de la part de l'État, est conditionné au fait qu'il n'y ait pas de re-mariage ensuite.

Les réformes des pensions ont fait face à de nombreuses contestations en 2023, tant en France qu'en Belgique¹³⁹. Le système des pensions était en fait plus égalitaire pour les femmes dans les années 50 : elles devaient avoir 40 ans de carrière professionnelle, contre 45 pour les hommes. Et pouvaient partir à la retraite à 60 ans. Les différences entre hommes et femmes, notamment la charge familiale qui reposait sur les épaules des femmes, étaient prises en compte. En 1996, une grande réforme de la pension modifie la

136 Maïté Warland, « Autonomie économique : le politique ne remplit pas son rôle », in *Axelle Magazine*, Vie féminine, Bruxelles, n°252, mai-juin 2023

137 Titiou Lecoq, *op.cit.*, p.266

138 *Idem.*, p.268

139 Plus d'infos : <https://www.sfpd.fgov.be/fr/reforme-des-pensions>

distinction : les femmes sont dans l'obligation de travailler cinq années supplémentaires et rares sont les femmes qui ont une carrière complète de 45 ans. Seuls les mouvements féministes avaient dénoncé ce hold-up sur les pensions des femmes¹⁴⁰, considéré comme une mesure d'ajustement économique, mais en rien une mesure pour l'émancipation et l'autonomie des femmes.

Pour la Secrétaire d'État à l'Égalité des genres, Marie-Colline Leroy, les évolutions des mesures adoptées dans la réforme des pensions concernant les périodes assimilées sont positives : « On le sait, les carrières des femmes sont souvent incomplètes. Or la période de carrière effective ne prenait que très peu en compte les périodes assimilées ce qui pénalisait l'accès à la pension minimum des femmes. [...] Il s'agit en soi de réduire les inégalités entre les femmes et les hommes en matière de pension mais aussi d'un signal adressé pour un meilleur équilibre en matière de répartition des charges familiales et d'équilibre entre vie de famille et activités professionnelles¹⁴¹. » En effet, des nouvelles périodes d'assimilation au travail sont désormais incluses, dont les congés de naissance, parentaux, thématiques, le chômage temporaire... Tous ces congés sollicités généralement par les femmes dans une société où le *care* repose encore trop sur les épaules des femmes.

Si la pension minimale a pu être portée à 1500€ net/mois par le gouvernement, l'ouverture à ce droit est quand même conditionnée, notamment à une carrière effective de 30 ans.

Selon les mouvements féministes, « il manque toujours actuellement une application du *gender mainstreaming* pour une approche intégrée de la dimension de genre et volontairement engagée vers plus d'égalité¹⁴² ».

140 Entretien avec Marie-Thérèse Coenen, historienne et ex-directrice du CARHOP, et Myriam Delmée, présidente du SETca, « Autonomisation économique des femmes : un pas en avant, deux pas en arrière », *op.cit.*

141 <https://leroy.belgium.be/fr/r%C3%A9forme-des-pensions>

142 Maïté Warland, « Autonomie économique : le politique ne remplit pas son rôle », *op.cit.*

Un achat immobilier à deux

Acheter un bien immobilier ensemble est une étape à prendre au sérieux. Dans le cadre d'un mariage, même en communauté de biens, il est indispensable que les apports de chacun·e soient écrits dans un acte notarié. En principe, le remboursement du crédit est acquis à 50-50, même en séparation de biens. Si l'un·e des partenaires ne peut pas contribuer aux frais de la même manière que l'autre, tous les aménagements sont possibles, il s'agit de poser toutes les questions à un·e notaire, et ce pour éviter les situations difficiles, voire dramatiques, en cas de rupture. Il est conseillé que chaque partenaire du couple participe au prorata de ses revenus. Même avec une contribution inégale, les deux membres peuvent devenir propriétaires à moitié. Dans ce cas, le ou la notaire établit un document prouvant qu'un·e des partenaires a une créance sur l'autre. Le ou la partenaire qui a contribué davantage pourra alors demander à récupérer son argent en cas de divorce.

Héloïse Bolle¹⁴³ conseille d'avoir un compte commun spécifiquement dédié au crédit immobilier pour pouvoir montrer si nécessaire à hauteur de combien chacun·e a participé aux remboursements. L'idée est de garder une trace en cas de séparation, car celui ou celle qui aura mis le plus d'argent sera rapidement considéré comme le ou la propriétaire. Parce que, selon Lucie Quillet, celui ou celle qui apporte le plus d'argent à la maison et investi le plus dans les biens communs se rappellera, lors de la séparation, que c'est majoritairement son argent qui a été mis sur la table et que leurs biens communs ne sont finalement plus vraiment ceux de la personne ayant le moins investi. « L'effet d'entraînement revient soudain [...] sous forme d'un adjectif accusateur : profiteuse »¹⁴⁴. Il est donc important d'ajouter au contrat implicite de départ dans le couple un contrat notarial chiffré et signé.

143 Conseillère en gestion de patrimoine chez Oseille & Compagnie - <https://www.oseilleetcompagnie.com>

144 Lucie Quillet, *op.cit.*, p.118

En France, si 67% des emprunteur·ses sont en couple, 35% achètent sans être mariés (11% sont pacsés et 24% vivent en concubinage). Hors cadre du mariage, lorsqu'il y a achat, le régime par défaut, est celui de l'indivision. En Belgique comme en France, cela signifie que sans indication particulière, les co-acheteur·ses sont propriétaires à part égale. Une manière de se protéger, et de protéger son partenaire également, est d'inclure une convention d'indivision qui détaille la part que chacun·e y apporte. Il s'agit d'insérer des clauses particulières dans l'acte notarié, notamment pour bénéficier d'une protection en cas de décès, ou pour profiter d'avantages fiscaux. En effet, si vous êtes cohabitant·es de fait, les héritier·es de la personne décédée auront droit à la pleine propriété. Si vous êtes cohabitant·es légaux/ales, les héritier·es de la personne décédée auront droit à la nue-propriété, alors que le ou la conjoint·e survivant·e aura droit à l'usufruit. Il existe donc une clause d'accroissement où les partenaires peuvent être chacun·e propriétaire d'une partie de la maison. Si l'un des deux décède, le bien reviendra au co-propriétaire survivant·e, sous certaines conditions fixées à l'avance : l'usufruit, la nue-propriété ou la pleine propriété.

S'il y a séparation du couple, il y a trois grandes possibilités, à moins d'en inventer d'autres : soit la vente du logement, soit le rachat de la part de l'autre (en fonction du prix du marché), soit la décision d'un tribunal.

Si dans un couple, l'un·e est propriétaire à 100% du logement conjugal, il est logique que l'autre participe aux frais, puisqu'il ou elle paierait d'office un loyer ailleurs, mais sans omettre qu'il ou elle est dépendant·e économiquement, donc obligé·e de rester. Il s'agirait alors de mettre de côté une petite épargne. Idéalement dans une relation équilibrée, et dans un monde économiquement plus juste, chacun·e devrait avoir une sécurité financière qui devrait lui permettre de rester ou de partir, sans craintes. Dans le cas où des travaux sont à effectuer, il est logique que l'investissement soit partagé, puisque les deux jouissent du bien. Cependant, le ou la coinjoint·e non-propriétaire doit garder les preuves de son investissement. Si ce sont des heures de travail, il s'agit d'une négociation entre ce qui est considéré comme un travail méritant rémunération et ce qui est considéré comme une participation aux frais du quotidien.

Acheter un bien, en passant par une société, est une autre possibilité. En France, on parle de SCI (Société civile immobilière). En Belgique, les propriétaires peuvent constituer une société, par exemple de type SPRL (Société privée à responsabilité limitée) qui a la charge de gérer le bien immobilier. S'il y a séparation, le montant sera réparti en fonction des apports de chacun·e dans le capital de la société. Sauf clause contraire, un·e des associé·e de la société peut revendre ses parts à l'autre.

Héloïse Bolle nous avertit de prendre soin de dénicher un·e notaire spécialiste en gestion de patrimoine, ce qui n'est pas toujours le cas même si cela peut paraître paradoxal. Attention aussi aux biais des professionnel·les avec lesquels on s'engage à travailler : certain·es notaires ou banquier·es sont parfois expéditifs et ne prennent pas le temps d'expliquer toutes les implications des choix posés.

L'héritage et le patrimoine : aux dépens des femmes

Le mot patrimoine vient du latin « patrimonium » qui signifie littéralement « l'héritage du père ». En effet, le patrimoine passait traditionnellement de père en fils, et contrairement à ce que l'on croit, ce n'est pas très loin d'être encore la réalité. Les inégalités de richesses ne sont pas seulement dues aux inégalités salariales. Ce qui a le plus de poids, c'est le patrimoine : être propriétaire ou pas, hériter d'un logement, d'un commerce ou d'une terre. Les inégalités de patrimoine restent un sujet relativement peu exploré. La richesse (en termes de biens) est pourtant un indicateur important de bien-être économique, que l'on s'intéresse aux inégalités dans la population dans son ensemble ou, plus spécifiquement, aux inégalités au sein du ménage. Or les inégalités de patrimoine entre hommes et femmes ont tendance à s'aggraver. En France, entre 1998 et 2015, l'écart de patrimoine a quasi doublé entre les femmes et les hommes en passant de 9% à 16%¹⁴⁵. On constate cependant que les écarts sont beaucoup plus forts pour les actifs financiers (environ 37%) que pour le patrimoine immobilier (4% pour la résidence principale en 2010) qui constitue une part importante de la

145 Titiou Lecoq, *op.cit.*

richesse des ménages. Ceci s'explique par une détention de la résidence principale très souvent à parts égales au sein des couples¹⁴⁶.

C'est en termes d'héritage que le curseur est plus haut ou plus bas. À priori pourtant les hommes n'héritent pas plus que les femmes. La loi ne permet plus aux parents de favoriser ou de flouer un·e enfant par rapport aux autres : l'héritage est censé être au même titre pour chaque enfant. Céline Bessière et Sybille Gollac¹⁴⁷ ont fait un long travail d'enquêtes et de recherches pour démontrer que la réalité est autre. Les familles accumulent et transmettent le capital économique afin de consolider leur position sociale d'une génération à la suivante en privilégiant les fils aînés. En effet, il y a des arrangements familiaux qui le permettent, et c'est ainsi que s'organise une sorte de spoliation des femmes... depuis 1804 !

Même si le Code civil avait mis en place un rapport de subordination entre hommes et femmes, celui-ci avait établi que les enfants, quels que soient leur sexe et leur rang de naissance, sont héritiers et héritières à parts égales, et réservataires du patrimoine. En 1965, lorsque les femmes peuvent enfin ouvrir un compte en banque à leur nom et gérer leur patrimoine propre, c'est encore leurs maris qui gèrent le patrimoine commun. Il aura fallu attendre 20 ans (1985) pour que les deux conjoint·es soient considérées au même titre comme gestionnaires du patrimoine commun.

En entrant dans le vif de l'intimité familiale, les chercheuses ont récolté de nombreux récits sur la succession des familles, à travers les témoignages des différents membres. La richesse prend des formes différentes selon les milieux sociaux et selon que le patrimoine est constitué par exemple d'épargnes ou d'actifs financiers, de maisons de campagne, d'entreprises, ou d'œuvres d'art. Dans les statistiques, les fils aînés héritent davantage par exemple des biens physiques dits « structurants » (maisons, entreprises), alors que les autres, notamment les sœurs, vont recevoir des compensations sur des montants sous-évalués. Dans les patrimoines familiaux, les biens structurants sont utiles, à la fois pour des raisons symboliques et économiques, pour définir le statut social de la

146 <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1377769?sommaire=1377781>

147 Céline Bessière & Sybille Gollac, *Le genre du capital. Comment la famille reproduit les inégalités*, éditions La Découverte, 2019

famille. Chaque membre de la famille n'occupe pas la même position dans la stratégie familiale et n'en tire pas les mêmes bénéfices. Et la première chose qui se décide, c'est à qui transmettre ces biens qu'on ne peut pas démanteler.

En cas de succession ou de divorce, l'acte notarié officiel se présente comme un inventaire des biens, avec une évaluation de chacun d'eux, une valeur totale de la succession ou du patrimoine conjugal, divisée par le nombre de parts. Ensuite seulement, vient une distribution des biens pour coller à la valeur de chaque part ainsi évaluée. Et, si ça ne colle pas, l'acte notarié prévoit des compensations : les soultes. En interrogeant les notaires, les chercheuses se rendent compte qu'ils et elles procèdent dans l'ordre inverse de cette comptabilité officielle. La plupart du temps, les notaires tâchent d'abord de produire un consensus sur qui va garder les biens structurants. Ensuite, ils et elles mettent leurs client·es d'accord sur les compensations : la somme que celui ou celle qui récupère le bien va accepter de verser à ses frères et sœurs ou à son ex-partenaire. C'est seulement une fois ces compensations négociées qu'arrive le moment d'établissement de l'inventaire et des évaluations. « Le travail des notaires n'est pas tant de faire appliquer le droit, mais plutôt à faire rentrer dans les cases du droit ce qui est déjà arrangé dans les familles¹⁴⁸ ». Les biens structurants, plus souvent reçus par des hommes, sont alors très souvent sous-évalués. Les compensations financières reçues par les femmes le sont d'autant¹⁴⁹. « Sur le papier, ce qui peut paraître équitable, est en réalité le résultat de tout un tas d'arrangements, des choses qu'on compte, des choses qu'on ne compte pas, des sous-évaluations des biens¹⁵⁰ ». C'est de cette manière que se met en oeuvre la comptabilité inversée sexiste. Afin d'assurer la paix des familles, les notaires ne remettent pas en cause les consensus familiaux, même s'ils sont inégalitaires.

148 Interview de Céline Bessière et Sybille Gollac, épisode n°7 - *Mesdames, votre famille vous arnaque*, épisode 7, dans le podcast « Rends l'argent » proposé par Titiou Lecoq, Slate.fr - <https://www.slate.fr/audio/rends-largent/mesdames-votre-famille-vous-arnaque>

149 Matthieu Stricot, *Inégalités de patrimoine : les femmes toujours à la peine*, CNRS Le Journal, 2022 - <https://lejournel.cnrs.fr/articles/inegalites-de-patrimoine-les-femmes-toujours-a-la-peine>

150 Interview de Céline Bessière et Sybille Gollac, *op.cit.*

Dans de nombreuses familles, les donations sont également encouragées d'un point de vue fiscal et se font le plus souvent au profit des garçons. Et plus on reçoit de l'argent tôt, plus on sait le faire fructifier ! Toujours selon Céline Bessière et Sybille Gollac, lorsque les filles s'installent en ménage, c'est généralement avec des hommes plus âgés qui possèdent déjà un patrimoine, elles auraient donc moins besoin d'un patrimoine propre. Ce sont les hommes qui ont financièrement les reins les plus solides qui vont hériter de plus de biens, ayant la capacité de rembourser les parts aux frères et sœurs. « C'est un cercle vicieux qui fait que les hommes sont plus crédibles pour hériter des biens structurants, pour recevoir tôt des donations, tandis que les filles se retrouvent en position de mauvaises héritières, du coup les hommes accumulent d'autant plus, et cela vient confirmer les idées reçues¹⁵¹ ».

Les histoires de succession se jouent au consensus et entraînent très rarement des litiges au tribunal. Si les femmes acceptent ces situations inégales, c'est d'abord pour que le fisc ne vienne pas fourrer son nez dans leurs affaires, mais c'est aussi et surtout, la socialisation de genre qui fait endosser aux femmes le rôle de gérer l'émotionnel et le relationnel au sein des familles.

Outre les héritages, les séparations conduisent également à des écarts de patrimoine. Les femmes ont souvent la garde des enfants, et la logique voudrait qu'elle garde aussi le domicile conjugal, ce qui est vrai pour les logements sociaux, mais nettement moins vrai dans la location privée, où les couples sont souvent obligés de quitter leur logement. Dans le cas où les couples sont propriétaires, la maison étant l'élément principal de la richesse pour les classes moyennes et supérieures, les hommes parviennent davantage à garder le bien immobilier tandis que les femmes n'ont généralement pas les moyens de racheter les parts. Se remet en place alors la même logique de la comptabilité inversée. Combien celui ou celle qui garde le bien structurant peut reverser à l'autre ?

151 *Idem*

Les chercheuses portent dès lors un nouveau regard sur la famille comme une institution économique à part entière qui produit des richesses et en organise la circulation, le contrôle et la re-distribution, selon les classes sociales, avec des arrangements économiques familiaux. Il n'est jamais uniquement question d'argent et de biens, mais de transactions intimes qui mêlent au transfert économique des sentiments, des obligations morales, des valeurs, des principes de justice et des enjeux de réputations, tout cela réinscrit dans une histoire longue de relations interpersonnelles. La dépossession des femmes se poursuit ainsi de générations en générations, les femmes et les hommes n'occupant pas la même place dans la famille, ni dans la société, où l'affectif et l'économie sont matières à penser de manière séparée, alors qu'elles sont extrêmement entremêlées au fil des transactions intimes du quotidien.

Violences économiques : de quoi parle-t-on ?

Selon une enquête publiée¹⁵² par l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne sur la violence à l'égard des femmes en 2014, une Belge sur sept (14%) a subi ou est à risque de subir des violences économiques (contre 12% pour la moyenne européenne). Le questionnaire adressé à 1537 femmes en Belgique reconnaissait trois types de violence économique à savoir : empêcher une femme de prendre des décisions sur les finances du ménage, de faire des achats de manière indépendante ou de travailler en dehors du foyer familial. Pourquoi ces trois violences et pourquoi uniquement ces trois-là ? Etant donné qu'il n'y a pas de consensus académique, légal ou même institutionnel sur ce qu'elles représentent aujourd'hui, le principe même de violence économique veut tout et rien dire en même temps¹⁵³.

152 <http://fra.europa.eu/fr/publication/2014/la-violence-legard-des-femmes-une-enquete-lechelle-de-lue-les-resultats-en-bref>

153 Danaé List, *Les violences économiques faites aux femmes*, analyse Financité, septembre 2023 - <https://www.financite.be/fr/reference/les-violences-economiques-faites-aux-femmes>

Les violences économiques font partie du continuum des violences faites aux femmes. Elles relèvent le plus souvent de l'emprise d'un conjoint masculin qui les contraint dans leurs dépenses jusqu'à les empêcher de travailler. Elles peuvent avoir lieu autant dans les classes populaires que chez les cadres supérieurs, et peuvent prendre des formes variées. Les violences physiques entraînent presque systématiquement des violences économiques. Celles-ci peuvent aussi être l'une des causes des violences conjugales, ou l'une des premières violences dans le ménage. En France, depuis les manifestations des Gilets jaunes en 2018, l'expression nouvelle des violences économiques apparaît dans le vocabulaire, lorsque le compagnon demande justification à sa compagne de toutes ses dépenses, qu'il ne l'informe pas des revenus disponibles, qu'il lui refuse l'accès aux comptes en ligne... En bref, c'est donc l'ensemble des pratiques visant à déposséder une personne de son autonomie financière. Mais ces violences n'ont pas seulement lieu durant la vie conjugale, elles peuvent se poursuivre au-delà, avec par exemple le non-paiement, ou le paiement irrégulier, des pensions ou des contributions alimentaires après une séparation. Si dans certains cas, le père peut avoir de véritables difficultés financières, il y a aussi des hommes qui se servent de cet argent pour continuer d'exercer un pouvoir sur leur ex-conjointe¹⁵⁴.

Quid des mesures politiques pour contrer ces violences ? Dans les faits, la Belgique a fait une avancée énorme, en comparaison des autres pays européens, avec la loi #Stopféminicide¹⁵⁵ adoptée l'été 2023. Mais ensuite ? Même si le féminicide est le paroxysme des violences envers les femmes, il n'en reste pas moins qu'il y a toute une série de violences contre lesquelles nous avons encore besoin non seulement de boucliers, mais aussi d'une volonté politique, et d'un changement de paradigme en termes sociaux, économiques et culturels.

Les violences économiques se reflètent également dans le non-recours aux droits, c'est-à-dire que des femmes sont en lutte constante pour garder ou obtenir un logement, pour recevoir

154 Titiou Lecoq, *op.cit.*, p.220

155 Aline Dirkx, La nouvelle loi #Stopféminicide en Belgique, analyse Corps écrits, 2023

<https://www.corps-ecrits.be/la-nouvelle-loi-stopfeminicide-en-belgique/>

des allocations... mais face à la montagne des démarches et des justificatifs à fournir, face au manque de respect et à l'absence d'informations, elles finissent par s'épuiser, voire à renoncer à leurs droits¹⁵⁶. Confrontée à des difficultés ou à des refus, une maman témoigne¹⁵⁷ que non seulement elle doit mettre beaucoup d'énergie pour avoir accès à ses demandes ou à ses droits, mais que cela dépend parfois du bon vouloir, du (non)-jugement ou de l'empathie de l'employé·e sur qui elle va tomber ce jour-là. « J'ai deux jours pour payer... mais un mois pour être remboursée! ». Sans justifier un tel comportement, les mauvaises conditions de travail des employé·es des administrations publiques, ainsi que leur méconnaissance en matière de droits, les conduit parfois à être maltraitant·es, d'autant plus si les discriminations (femme, racisée, précaire, invalide...) se conjuguent.

Nous ne sommes jamais assez informées quant à nos droits, c'est ce que souligne Miriam Ben Jattou¹⁵⁸ en pointant du doigt le domaine du droit et de la justice sociale longtemps monopolisé par les hommes, la communication étant très faible autour des droits des femmes, la lourdeur administrative empêchant les femmes d'accéder aux informations. Mais encore faudrait-il qu'elles aient le temps de s'y consacrer, au-delà de toutes les charges du *care* qui pèsent sur leurs épaules ?

156 Manon Legrand, « Non-recours : donner de la voix pour déverrouiller l'accès aux droits », in *Axelle Magazine*, n°252, mai-juin 2023

157 Dans le podcast réalisé par Axelle Magazine et Vie féminine : « De l'argent à elles » - épisode 4 : Ce que racontent les bons plans de Serena - <https://www.axellemag.be/serie/de-largent-a-elles>

158 Juriste, fondatrice et directrice de l'asbl Femmes de Droit - <https://femmesde-droit.be>

PISTES ET PERSPECTIVES

L'argent ne fait pas le bonheur, c'est bien connu, mais, dans un monde hiérarchisé par l'argent, sous-tend quand même la plupart de nos décisions. Dans notre société capitaliste, en avoir beaucoup, voire trop, n'entraîne pas un épanouissement personnel plus grand, par contre ne pas en avoir assez pour satisfaire les besoins essentiels, conduit à un stress permanent ou pire à un manque de dignité humaine. Si l'argent fait partie du quotidien, l'argent dans le couple ou dans le ménage est d'autant plus un sujet de discussion et de discorde, empreint autant d'ignorance que d'émancipation, mais plus que jamais d'actualité ! L'amour ne devrait pas nous empêcher de sécuriser notre situation économique individuelle, il devrait même nous y encourager. L'intérêt serait d'arriver à une situation dans laquelle personne ne se sente floué : une économie du ménage équitable.

« Je trouve qu'on oublie souvent d'en parler dans les discussions entre amies, de parler d'argent et de couple, car au début, tout le monde est content de cette nouvelle relation. Or, pour moi, c'est dès le début, qu'on doit se mettre d'accord sur la gestion financière du couple et ne pas avoir de tabou d'en parler ouvertement à l'entourage et surtout à son/sa partenaire! » (témoin, 28 ans).

Les décisions communes au ménage sur les choix de consommation, d'investissement et d'épargne devraient être prises sur un pied d'égalité indépendamment du revenu de chacun·e. Les décisions de l'un·e ne devraient pas peser davantage dans la balance sous prétexte qu'il ou elle gagne plus que l'autre. Par contre, les différences de revenus et de patrimoines devraient être prises en compte dans la part respective des dépenses communes.

« La notion d'argent est devenue une « énergie » au service de notre vision de vie. Que je travaille une journée ou que ma compagne travaille une demi-journée et fasse course et ménage et/ou aille se détendre, c'est la même chose : on « travaille » pour notre vie à deux, pour notre équilibre perso qui a un impact sur le couple et toutes les autres sphères.

L'ingrédient, c'est la communication dans le couple et de trouver des personnes dont la gestion est inspirante » (témoin, 47 ans).

À nous toustes de nous emparer du sujet autant dans nos vies personnelles que pour un changement sociétal !

Si vous ne vous sentez pas à l'aise avec la manière dont l'organisation des revenus et des dépenses se fait dans votre couple, voilà alors quelques étapes à franchir pour arriver à une situation confortable, en attendant une modification du système patriarcal et sexiste.

Une étape individuelle

Le premier pas à faire est d'ordre psychologique : il s'agit de déconstruire notre propre rapport à l'argent. Est-ce que vous vous sentez légitime ? Comment s'est construite votre relation avec l'argent ? Quelle en est l'origine ? Comment vos parents géraient-ils leur budget ? Quels sont vos besoins essentiels et quelles sont vos dépenses superflues ? Il faudrait tout décortiquer et interroger l'autre en lui demandant ce que cela représente pour lui ou pour elle d'avoir de l'argent ou de ne pas en avoir, de le dépenser ou de l'épargner.

Ensuite, il est indispensable que les femmes s'éduquent financièrement elles-mêmes. « L'OCDE¹⁵⁹ définit l'éducation financière comme étant "la connaissance et la compréhension des concepts et risques financiers, et les compétences, motivations et l'assurance pour appliquer ces connaissances et compréhensions afin de prendre des décisions efficaces dans divers contextes financiers, pour améliorer le bien-être individuel et sociétal, et permettre la participation économique". Celle-ci doit se faire au plus tôt, bien avant la mise en couple pour que dès le départ, chaque femme et son conjoint prennent ensemble les décisions qui les mèneront tous deux vers une gestion financière et familiale équitable. L'éducation financière permettra également aux femmes qui vivent avec un conjoint malveillant de déceler dès le départ les indices menant à

159 Organisation de Coopération et de Développement Économiques

l'emprise¹⁶⁰ ». Il existe une série de vidéos, des comptes Instagram, des webinaires, des podcasts, des newsletters, des formations pour comprendre comment tout cela fonctionne. En tant que femmes et en tant que féministes, nous n'avons que très peu de formation économique alors qu'elle devrait nous être fournie à l'école de manière ludique et pédagogique. « Ce manque de formation fait que nous ne nous sentons pas légitimes sur ces sujets, que ça nous fait un peu peur et que donc on évite de s'y pencher¹⁶¹ ».

Le pas suivant est de choisir (ou de modifier) la 'politique' économique de votre couple, et parfois aussi de ré-interroger son statut (mariage, cohabitation de fait ou légale), histoire de vous protéger au mieux.

« Je suis pour une gestion égalitaire dans la mesure du possible, en fonction des aléas économiques et professionnels de chacun.e, tout simplement pour une question d'équilibre et pour que l'un ne dépende pas complètement de l'autre » (témoin, 47 ans).

Enfin, il faut se rendre compte que toutes les dépenses ne se valent pas. Lorsqu'on fait nos comptes, on établit une liste des sorties d'argent. Or, il y a deux genres de dépenses : celles qui se consomment directement (les courses alimentaires, les vêtements, etc.) et celles qui créent du patrimoine (un crédit immobilier, la voiture, etc.). À vous de décider qui paie quoi et dans quelles proportions pour équilibrer au mieux les choses, notamment dans la vision d'une séparation. L'apport effectué pour les dépenses du couple, par exemple sur le compte commun, doit tenir compte aussi de l'apport en temps de travail domestique. Il faudrait le calculer comme si on faisait appel à une personne extérieure et le visibiliser sur les comptes pour que la somme soit déduite de l'apport personnel.

Et surtout, il est important de garder un compte individuel et de garder un minimum d'épargne de précaution. *« Pour moi, l'ingrédient nécessaire, c'est la discussion mais aussi la création d'un compte*

160 Danaé List, *op.cit.*

161 July Robert, « Pourquoi les hommes sont plus riches que les femmes ? Rencontre avec Titiou Lecoq », in *Axelle Magazine*, web en ligne, n°252, mai-juin 2023 - <https://www.axellemag.be/pourquoi-les-hommes-sont-ils-plus-riches-que-les-femmes-rencontre-avec-titiou-lecoq>

commun et le maintien d'un compte individuel » (témoin, 46 ans). Il est indispensable également de garder un accès (identifiants, copies, numéros) aux contrats conclus en commun, afin de s'assurer de pouvoir garder le contrôle en cas de séparation, ou si l'on est victime de violences économiques.

Parlons-en !

« Oui c'est primordial, en parler, mettre tout sur la table : les données (financières, économiques, les inégalités sociales, culturelles, de formation, de partage de tâches), les ressentis, les peurs... briser le tabou de l'argent ! »
(témoin, 38 ans)

L'argent, c'est la discussion la plus facile des conversations difficiles dans les couples¹⁶². *« Selon moi, il faut discuter de l'argent régulièrement et de manière déconstruite. Pourquoi pas, chacun de son côté, réfléchir à ce que ça veut dire égalitaire ou équitable et revenir au sein du couple avec le fruit de ces réflexions ? »* (témoin, 40 ans). Nous l'avons vu, le sujet reste encore tabou dans la société, et n'est donc pas toujours facile à aborder en couple, malgré les nécessités du quotidien et du long terme. L'argent est un bon serviteur, mais un très mauvais maître. *« On en parle régulièrement. Cela nous semble nécessaire et naturel »* (témoin, 50 ans) *« Même si parfois le dialogue est très compliqué et inégal »* (témoin, 43 ans). *« Être d'accord sur nos dépenses, le niveau de vie mené, ce qui nous semble raisonnable. Discuter ouvertement de la valeur et l'intérêt des choses, comprendre les besoins des uns et des autres, argumenter, communiquer, mettre l'intérêt de la famille au centre. Avoir des projets financiers, etc. »* (témoin, 37 ans). *« Nécessité de faire un gros travail d'accueil de la charge émotionnelle qui se crispe autour des questions d'argent et un travail sur la confiance que les ressources seront toujours là d'une manière ou d'une autre »* (témoin, 48 ans).

162 <https://podcast.ausha.co/argent-parlons-cash-les-filles/episode-n05-couple-pourquoi-il-est-plus-difficile-de-demander-on-baise-que-combien-tu-gagnes>

Surtout, n'oubliez pas l'équité salariale et le piège du 50-50 (si les revenus ne sont pas similaires) : celui ou celle qui gagne plus impose et entraîne l'autre dans un train de vie qu'il ou elle ne peut pas tenir. À la place de faire de l'épargne, l'autre s'appauvrit.

En parler ensemble, c'est aussi parce qu'on tient à l'autre. Parce qu'il n'y a pas seulement deux individus et deux patrimoines, mais un troisième élément : la relation de couple et le patrimoine commun. Une bonne organisation permet de gérer les inégalités, voire d'enrichir celui-ci.

« Je ne pense pas que l'égalité soit un objectif plutôt quelque chose d'équitable, qui soit juste pour chacun-e, selon les critères de chaque personne, et variables selon les périodes. Ingrédient nécessaire: le dialogue authentique, accueillir les émotions, dépasser les non-dits » (témoin, 50 ans). Le fait de mettre tout à plat donne une légèreté au couple : il n'est plus besoin de se poser de questions, les deux ont l'esprit tranquille. De fait, si on arrive à parler de l'argent en couple, on met en lumière ce rapport de domination, ce qui permet de nourrir une relation plus saine et plus égalitaire. *« Même si on est ensemble, il faut assurer que chacun puisse s'y retrouver équitablement en cas de séparation. L'important c'est la transparence et éviter de considérer l'argent comme un élément de pouvoir. On est une équipe » (témoin, 40 ans).*

« Partagée, discutée, choisie, argumentée, transparente... Vive la communication quoi !!! » (témoin, 37 ans). Un conseil de Margaux Terrou¹⁶³ : organiser un rendez-vous (ou plusieurs) non pas amoureux, mais financier, hors du logement commun, pour mettre toutes les questions sur la table. *« L'ingrédient nécessaire : la confiance ! Ça facilite si l'argent est suffisant - pas de budget trop serré - et une même philosophie sur les dépenses » (témoin, 44 ans).* *« La gestion financière est devenue fluide à partir du moment où nous avons discuté de notre rapport à l'argent. Ça nous a pris 3 mois. Puis on a mis en place ce système de jarres. Plus rien ne bloque grâce à ce processus » (témoin, 61 ans).*

163 *Idem*

Le couple, ses choix et ses conséquences

« *Nous fonctionnons par habitude et ça se passe quand même très bien. Pour moi, seule la peur du manque de l'un ou l'autre ou des deux génère des tensions au sein d'un couple. Il me semble que l'idéal est le pot commun équitable pour toutes les dépenses communes et chacun fait ce qu'il veut du reste de son côté. Tout dépend aussi des capacités financières de chacun. Je me suis marié pour le meilleur et pour le pire... J'assume, nous assumons et c'est vivant !* » (témoin, 57 ans).

Au-delà, de l'aspect romantique de l'union, nous l'avons vu, la question est de comment se protéger en cas de séparation et de décès, mais aussi comment protéger son ou sa partenaire. Quel est le statut (mariage, cohabitation) dans lequel je me sens le plus en sécurité ? A qui le couple pourrait être préjudiciable ? Quelles garanties nous donnons-nous ? Comment calcule-t-on ce qui n'est pas monnayable ? Comment tenir compte des enfants dans les familles recomposées ? « *Nous mettons tous nos revenus en commun et le compte commun paie toutes les factures (courses, achats, emprunts,...). Sauf les investissements dans la maison qui se font selon la proportion des enfants respectifs (2/5 d'un côté et 3/5 de l'autre) car c'est ainsi que la maison a été achetée au départ* » (témoin, 61 ans).

Des brèches ont sérieusement - et heureusement - entamé la structure ancienne de la famille « papa travaille, maman reste à la maison », mais le système perdure encore d'une certaine manière : la charge mentale du foyer sur les épaules des femmes et le temps partiel des mères pour gérer les enfants.

Le modèle de la famille nucléaire reflète l'individualisme de notre société, et inversement. Nous constatons cependant l'explosion de ce noyau avec la multiplication des familles monoparentales, non hétéro, des formes variées de co-location, des habitats intergénérationnels, des habitats groupés. On peut se réjouir que les familles se réinventent. « *Chacun à son lieu de vie, moi suis en colocation et lui, il loue une maison. Même si nous vivons plus chez lui que chez moi, il paie tout ce qui a trait à sa maison, je me charge de certaines dépenses liées à notre fils commun tels que les stages, les repas du midi à l'école, les frais de garderie, les vêtements, consultations, médicaments etc. parfois il me soutient sur ce plan* » (témoin, 39 ans). L'injonction que recevaient

nos arrière-grands-mères de se marier, de faire des enfants et de tenir le foyer a été remplacée par une autre injonction : ne jamais dépendre d'un homme. Cette nouvelle injonction est bonne à prendre, si on l'ajoute au cadre d'une nouvelle solidarité et interdépendance entre femmes, entre femmes et hommes, et entre tous les individus. À quand une véritable justice sociale ?

Il est bon de s'interroger sérieusement aussi sur les questions de patrimoine. Même si elle peut paraître dépassée, la division horizontale traditionnelle, est encore en vigueur, là où l'affectif est la sphère des femmes et l'économie celle des hommes, comme si les deux matières étaient séparées, alors que les transactions intimes se font au quotidien : de l'argent de poche au remboursement de l'emprunt hypothécaire, en passant par les courses alimentaires. L'affectif et l'économie sont en réalité deux réalités extrêmement entremêlées. Le livre « Le genre du capital¹⁶⁴ » est un livre à mettre dans les mains des femmes pour qu'elles puissent s'emparer de ces questions politiquement.

Au plus il y a d'argent, au plus les hommes s'en occupent : ils gèrent la fortune, le patrimoine et le placement des investissements. Les gestionnaires professionnels, les fiscalistes, les comptables produisent en réalité de l'ignorance sur l'ampleur de la richesse détenue par les hommes non seulement pour le fisc, mais aussi pour les épouses qui ne savent pas à quoi elles pourraient prétendre¹⁶⁵.

« Je pense qu'il est important d'avoir une transparence dans les revenus, ne pas cacher les ressources, les richesses, et les difficultés et accepter les positions et manière de gérer l'argent de l'autre. L'idéal est une gestion égalitaire, mais ce n'est pas toujours possible, au mieux équitable en fonction des ressources de chacun, pour que chacun soit dans une position de pouvoir et non de domination et d'impuissance par rapport à l'argent » (témoin, 42 ans).

À l'inverse, comme dit dans un chapitre précédent, au moins il y a d'argent, au plus ce sont les femmes qui s'en occupent : elles prennent en charge la pauvreté, elles se débrouillent et dénichent les articles en promotion. Cette situation se retrouve également au niveau professionnel. Les femmes travaillent « principalement

164 Céline Bossière & Sybille Gollac, *op.cit.*

165 *Idem*

dans le monde associatif, dans le social et l'aide aux personnes, là où il n'y a pas d'argent, au contraire des hommes qui occupent des postes dans les secteurs où il y en a. Même dans leur vie professionnelle, les femmes travaillent dans des milieux où elles vont gérer le fait qu'il n'y a pas assez de moyens¹⁶⁶ ».

Ce n'est pas l'argent la cause principale des divorces, mais l'argent permet au moment d'une séparation d'exprimer les frustrations et les différences de valeurs, et de réveiller ainsi les rapports de domination, jusque-là souvent invisibles. Mieux vaut donc y penser avant ! « *Pour que chacun puisse décider de quitter l'autre sans impact sur son mode de vie* » (témoin, 56 ans). « *Compte commun et individuels indispensables, prévoir le volet économique de la séparation avant qu'elle n'arrive, donc à un moment où il n'y pas (encore) de difficultés pratiques et émotionnelles* » (témoin, 53 ans). « *Avec écoute, communication et bienveillance. Que l'un.e ne se retrouve pas avec "les pots de yaourts vides" si séparation il devait y avoir* » (témoin, 34 ans).

Organiser la gestion conjugale

« *Que chacun puisse profiter du fruit de son travail tout en participant au budget sans se sentir frustré c'est notre but* » (témoin, 35 ans)

Une bonne organisation demande un maximum de réflexion. « *Cela dépend quelles valeurs sont associées aux revenus et aux dépenses. Le sens qu'on y met* » (témoin, 45 ans). Les possibilités de calcul sont infinies selon les situations spécifiques. Les couples inventent aujourd'hui leur propre gestion financière : un compte commun ou pas, les dépenses 50-50 ou proportionnelles aux revenus, des comptes personnels, des paiements à tour de rôles... « *Les comptes sont communs, on ne se soucie pas de qui paie quoi. Une grande confiance est nécessaire pour en arriver là* » (témoin, 62 ans).

« *La gestion égalitaire participe à la reconnaissance de l'égalité des partenaires, cela apporte reconnaissance à celle qui stoppe sa carrière pour s'occuper de la famille et permettre une qualité de vie au foyer, ça prévient*

166 July Robert, *op.cit.*

les distorsions lors d'une séparation » (témoin, 57 ans).

Idéalement, il faudrait remettre les choses à plat à chaque changement de situation (emploi, chômage, pension, temps partiel, congé maladie, augmentation...), réajuster le modèle et rediscuter de la répartition. Faire attention à l'inflation aussi et aux augmentations du coût de la vie. « *L'important est de trouver un arrangement qui soit juste pour chacune des parties, et de pouvoir le remettre en question si la situation évolue. Cette gestion juste et équitable dépend de chacun et ce qui est bien pour un couple n'est pas forcément une bonne solution pour un autre* » (témoin, 36 ans).

Pour équilibrer les revenus au sein des couples, selon Titiou Lecoq, il faudrait que ce soit la personne qui gagne le moins qui investisse dans les grosses dépenses, même si cela paraît contre-intuitif¹⁶⁷. Et dans le même sens, si l'un·e permet à l'autre de gagner plus, en matières d'impôts par exemple, il ou elle devrait être compensé d'une manière ou d'une autre.

Organiser le quotidien, c'est aussi discuter des tâches ménagères et du poids de la charge mentale et émotionnelle. Difficile de les chiffrer ou de les monétiser, mais il serait indispensable de les répartir équitablement. Ce qui ne signifie pas forcément 50-50, mais discuter et organiser ensemble les tâches, au moins celles prévisibles : selon les préférences de chacun·e ou à tour de rôle, ou par périodes, si l'un·e est plus surbooké·e que l'autre par exemple à certains moments. Dans la plupart des couples, chacun·e a l'impression de faire plus que l'autre. L'un·e sent parfois le besoin de se rattraper, même sans demande de la part de l'autre. La répartition égalitaire n'est certainement pas la plus efficace, la communication est encore ici le maître mot, car il est bon de se rappeler que cette question fait partie des inégalités économiques.

« *Cela doit tenir compte des réalités de chaque couple. Il n'y a pas que l'argent à considérer dans un couple. Au-delà de l'aspect financier, nous apportons des choses qui vont au-delà de l'argent. La stabilité que j'ai apportée à mon homme va au-delà de l'argent. Je l'ai rencontré, il était endetté jusqu'au cou, je l'ai soutenu (pas financièrement... d'ailleurs je n'en avais pas), j'ai fait le suivi de ses factures, je lui ai donné des conseils,*

167 Titiou Lecoq, *op.cit.*, p.170

c'est passer par des éclats de voix, pleurs et remises en questions de part et d'autre. Nous avons tenu bon et aujourd'hui, il sort tout doucement la tête hors de l'eau. Justement parce que je lui ai fait réaliser que l'argent, ça se dépense de façon intelligente, pas en le jetant par les fenêtres en payant des amendes à cause d'une facture non payée, simplement parce qu'il a la flemme de l'ouvrir, car au lieu de payer 25 euros, il se retrouvait avec des factures de 500 euros, voire plus... » (témoin, 39 ans).

Quels outils pratico-pratiques ?

Beaucoup d'outils ou autres blogs s'adressent uniquement à un public féminin afin que les femmes et les mères puissent s'organiser au mieux. Mais alors quid d'un véritable diagnostic sur la répartition du travail (domestique et soin) au sein du ménage ?

Aux États-Unis, il y a pléthore de sites financiers féminins, de nombreuses applications et des coachs en finances « féministes ». Ici, les médias spécialisés commencent à intégrer les femmes dans leurs sujets, dans les illustrations et même dans les rédactions. Et depuis peu, des médias économiques ont été lancés à destination directe du public féminin¹⁶⁸ : Instagram, blogs, newsletters, podcasts, livres.

⑦ Le compte Insta « **T'as pensé à** » publie des témoignages de femmes qui donnent leur propre vécu de la charge mentale

→ <https://www.instagram.com/taspensea/?hl=fr>

⑦ Plein de bons conseils sont à prendre chez **Héloïse Bolle**, dans son livre « **Les bons comptes font les bons amants** »¹⁶⁹. Elle recommande notamment de réaliser « un mini audit financier de votre ménage ». Pour cela, elle suggère de lister toutes les charges de la famille puis les rapporter aux revenus du ménage, chacun·e payant sa part au prorata

168 Titiou Lecoq, *op.cit.*, pp.28-30

169 Héloïse Bolle, *Les bons comptes font les bons amants*, éditions Le cherche-midi, 2019

de ses ressources. Selon elle, il est important de procéder de cette manière pour que les femmes ne rognent pas sur leur capacité d'épargne. Il est en plus préconisé de faire des évaluations et des mises au point régulières pour vérifier que l'écart de richesse au sein du ménage ne grandit pas, notamment à chaque changement de situation (professionnelle, arrivée d'enfants, achat d'un logement, etc.).

Ici en quelques mots

→ <https://www.youtube.com/watch?v=hTROosvudGA>

Une interview - Les fameuses sur Youtube « **Les bons comptes font les bons amants : reprenez le pouvoir sur vos finances** »

→ <https://www.youtube.com/watch?v=hTROosvudGA>

Son site web, **Oseille & Compagnie**

→ <https://www.oseilleetcompagnie.com/>

⊗ L'argent, c'est le pouvoir. Et les femmes manquent cruellement des deux. L'éducation financière à portée de main. Des formations, des outils, une newsletter, des articles. C'est le **Plan cash**

→ <https://plancash.fr/>

⊗ Mon **budget Bento** et ses 4 piliers (finances, relations personnelles, budget, mindset) avec un compte Insta, un blog, des infos et des outils

→ <https://monbudgetbento.com/>

Faire les comptes est non seulement important pour savoir où on en est dans les dépenses, en fonction des revenus, mais aussi dans l'organisation des tâches et du temps. C'est aussi une forme de respect du travail (rémunéré ou non) des deux membres du couple. « *Nous sommes toutes les deux indépendantes et nous rassemblons tous*

nos revenus sur un compte. Puis nous faisons une répartition spécifique (système des jarres). Tout est 50/50, même l'argent de poche! » (témoin, 47 ans). Dans d'autres cas, il serait intéressant de noter ce que chaque partenaire dépense et épargne pour son compte personnel. « *Permettre à chacun de pouvoir se faire une économie perso (selon des modalités identiques) pour qu'il/elle puisse alors dépenser selon ses choix à lui/elle* » (témoin, 61 ans). Un indicateur à utiliser pour équilibrer les comptes, mais pas forcément simple à calculer : un parallèle est à réaliser entre le travail non rémunéré (ce que chaque partenaire fait de son temps) et le travail rémunéré (ce que chaque partenaire gagne). « *Y réfléchir conscientise aux inégalités salariales et questionne le rapport temps/argent/valeur* » (témoin, 41 ans).

« Je ne fais pas toujours mes comptes de manière régulière, je ne les mets pas forcément dans un cahier ou un document Excel mais je vais souvent voir mon compte en banque, les virements, les transferts d'argent. J'ai appris par moi-même à gérer un budget, l'éducation a sans doute aidé! Je me suis aussi intéressée aux questions financières en regardant pas mal de vidéos sur le sujet sur YouTube mais j'ai l'impression d'être la seule de mon groupe d'amies à m'y intéresser » (témoin, 28 ans).

➤ Selon plusieurs témoins, **Excel** reste un très bon outil.

Deux outils pour gérer les dépenses en couple ou entre ami·es :

➤ **Tricount**

➔ <https://www.tricount.com/fr/faire-les-comptes-entre-amis>

« On a un compte commun pour les factures et crédits qu'on alimente plus ou moins au prorata de nos revenus. Les courses du quotidien sont gérées via Tricount et tous les mois on le met à niveau (donc c'est du 50-50) » (témoin, 40 ans). « *Nous utilisons Tricount pour les dépenses communes avancées par l'un ou l'autre, faute d'assez d'argent sur le commun* » (témoin, 32 ans).

En fonction des dépenses qui sont rentrées et de qui les a payées, l'application calcule combien chaque participant·e doit à tel·le ou tel·le autre. C'est une solution très pratique pour des vacances entre ami·es, ou pour un budget ménage réparti 50-50, ou calculé selon des quote-parts différentes.

🔗 Splid

→ <https://splid.app/english>

Avec l'appli Splid, la part de la dépense peut aussi être calculée en pourcentage.

Une utilisation consciente de ces applications requiert cependant un travail en amont de sensibilisation et de communication au sein du ménage sur les enjeux financiers liés à la répartition des dépenses équitables, notamment pour les femmes. D'autant plus que ces applications nécessitent d'une part, d'encoder ses dépenses, ce qui peut être un obstacle pour certains ménages et d'autre part, d'opter pour la version premium (payante) lorsque l'on veut automatiser ses préférences de répartition pour ne pas devoir encoder le même calcul à chaque dépense¹⁷⁰.

🔗 Maydée

→ <https://www.maydee.fr/lappli/#>

Une appli pour poser un diagnostic chiffré sur les temps passés par chaque partenaire à faire du travail rémunéré, du travail domestique, des tâches de soin. L'application permet aussi d'encoder le temps passé à réfléchir à l'organisation du foyer, autrement dit, à comptabiliser les minutes ou les heures dans une catégorie "charge mentale". Selon sa fondatrice, Julie Hebting, cette application a pour objectif de « faire progresser l'égalité hommes-femmes au quotidien¹⁷¹ », à essayer donc même si cela peut être potentiellement assez genré.

🔗 Honeydue « Gérer l'argent ensemble »

→ <https://www.honeydue.com/>

Sur l'application Honeydue, on peut suivre les différents comptes du couple, et ce compris, les comptes bancaires, les emprunts et les investissements. Il est également possible de se coordonner sur

170 Morgane Rigaux et Joëlle Tetart, *Quand on s'aime on compte*, analyse Financité, avril 2022

171 *Idem*

le paiement des factures, ce qui peut alléger la charge mentale des partenaires.

Une autre fonctionnalité permet de commenter les dépenses de chacun.e. L'interface calcule et catégorise toutes les dépenses sur le mois, ce qui permet au couple d'avoir une vue claire sur les différents budgets (maison et factures, transports...). L'application donne également la possibilité de masquer certaines dépenses, ce qui peut être un avantage, mais aussi selon l'utilisation, un risque d'opacité des décisions financières dans le ménage. Cette application n'est malheureusement pas disponible en Belgique.

Bien que des outils intéressants existent, l'application idéale pas encore, celle qui aurait pour objectif « un ménage équitable » et qui soit accessible, gratuite et facile d'utilisation. Celle qui permettrait de comptabiliser, visibiliser les heures de travail domestique et de soin, calculer le partage des dépenses au prorata des revenus et du patrimoine, garder une trace et une vision commune du budget et des paiements au sein du couple de manière transparente. A chaque couple donc d'inventer sa manière de "comptabiliser" son organisation quotidienne et à long terme.

À l'instar de Financité¹⁷², il nous apparaît nécessaire que ces outils numériques s'inscrivent dans un cadre plus large de conscientisation aux enjeux financiers au sein du ménage via d'autres médias, ou des ateliers.

172 *Idem*

Pour un changement sociétal et une autonomie financière des femmes

*Se rappeler qui s'enrichit à travers nos dépenses, c'est aussi se rappeler que notre argent a du pouvoir. Tout comme notre intimité, notre temps et notre énergie, il est politique*¹⁷³

« On ne règlera pas la question des inégalités économiques en se contentant de livres de développement personnel pour que les femmes apprennent à prendre confiance en elles et à mieux négocier leurs salaires¹⁷⁴ ». L'ONU estime que l'autonomisation économique des femmes est la voie la plus sûre vers l'égalité des genres, l'éradication de la pauvreté et une croissance économique inclusive. Pour nous, les féministes, les changements à faire dans la société sont cependant encore énormes pour espérer vivre dans un monde plus égalitaire, plus juste, plus solidaire. Et « il y a aussi que le féminisme, c'est plutôt de gauche et que l'argent est un sujet plutôt de droite. Et donc, dire aux femmes qu'on va leur expliquer comment faire pour regagner du pouvoir d'achat et une puissance économique, c'est tenir un discours pro-capitaliste ou qui peut être perçu comme de droite. Pourtant, les deux ne sont pas incompatibles étant donné qu'on ne va pas tout de suite abolir le système capitaliste et que la question de l'argent reste centrale pour vivre et survivre¹⁷⁵ ». C'est pourquoi l'argent est aussi en réalité un sujet prioritaire pour la gauche, notamment pour atteindre la justice sociale.

« Il faut avoir une gestion économique féministe si on est dans un couple hétéro, autrement dit avoir conscience des rapports de domination patriarcale qui peuvent exister sur le plan financier au sein de la relation et agir en conséquence » (témoin, 36 ans). Une prise de conscience et une meilleure compréhension des mécanismes qui conduisent aux inégalités à tous les niveaux de la société est absolument indispensable : le travail domestique invisibilisé, les écarts salariaux et patrimoniaux, la stigmatisation des femmes

173 Lucie Quillet, *op.cit.*, p.80

174 Titiou Lecoq, *op.cit.*, p.74

175 July Robert, *op.cit.*

comme incapables de gérer leurs finances et comme des dépendantes incontrôlées, un congé de paternité beaucoup trop court... La logique même de l'État appauvrit les femmes et, loin de les émanciper, les maintient dans un patriarcat décomplexé. Ce n'est pas aux femmes de trouver des solutions, mais à la société toute entière de réaliser que le travail qu'elles fournissent a un coût, la dette qu'elle a envers elles. A l'Etat de mettre en place des réformes politiques pour que les femmes puissent allier vie professionnelle et vie familiale, sans se sacrifier. Aux hommes à prendre leur part de la charge domestique, mentale, émotionnelle, sexuelle et parentale. Il faudrait tout redistribuer : non seulement l'argent, mais aussi les rôles, les charges, les responsabilités, les libertés. Pour que l'amour devienne enfin un lieu d'échanges réciproques.

Commençons par les inégalités salariales. Une première piste ? La transparence des salaires. Pour favoriser l'égalité, Titiou Lecoq propose aux hommes une réaction simple lorsqu'ils se demandent quoi faire face à cette discrimination : « parler rémunérations avec leurs collègues femmes afin qu'elles puissent comparer leurs salaires aux vôtres¹⁷⁶ ». Parce qu'elles ne pensent à comparer leurs salaires qu'avec d'autres collègues femmes, ou des femmes de leur entourage, et se félicitent même de leurs conditions de travail.

Il faut se rappeler que dans 75% des couples hétérosexuels, c'est l'homme qui a le plus gros salaire¹⁷⁷. Et que ce sont les femmes qui sont le plus souvent à temps partiel : 32% contre 9% chez les hommes¹⁷⁸. L'autonomie financière se marque d'ailleurs jusque dans le lit conjugal : plus la femme est diplômée, autonome professionnellement, plus la femme va s'autoriser à dire non à une relation sexuelle avec son partenaire. C'est le biais du consentement : la redevabilité sexuelle inconsciente du « devoir conjugal ».

En se basant sur les pays du Nord de l'Europe, où il y a une égalité salariale réelle, comme la Norvège, la Suède ou l'Islande, un trio de politiques publiques pourrait être mis en place, ce qui permettrait d'arriver à une égalité salariale en 10 ans :

176 Titiou Lecoq, *op.cit.*, p.73

177 Lucie Quillet, *op.cit.*, p.109

178 *La vie des femmes et des hommes en Europe, un portrait statistiques*, Insee et Eurostat, 2017 - https://www.insee.fr/fr/outil-interactif/3142332/images/pdf/WomenMenEurope-DigitalPublication-2017_fr.pdf?lang=fr

- ✓ La transparence des salaires par les entreprises
- ✓ Les congés parentaux équivalents pour les deux parents
- ✓ Le certificat d'égalité délivré par l'administration publique qui obligent les entreprises à prouver qu'elles respectent l'égalité salariale au sein de leur structure

Pour redonner confiance aux femmes dans la politique, il faut de réelles politiques publiques qui œuvrent à l'égalité de manière transversale... au-delà des enjeux de partis et pour le bien commun. Qui dit politiques publiques, dit services publics capables de les appliquer.

L'État devrait voter un congé de paternité (ou deuxième parent) égal au congé de maternité, ce qui obligerait les entreprises à adopter des politiques de ressources humaines plus inclusives. Il faudrait en effet que les femmes puissent faire des choix de carrière sans se poser la question de ce qu'elles vont faire des enfants. C'est pourquoi il y a une revendication de mettre en place plus de structures collectives d'accueil de la petite enfance avec une réelle flexibilité horaires, lorsque le travail des parents, et des mères en particulier, est à horaires décalés.

À la suite d'une séparation, les contributions alimentaires sont fixées par les juges en tenant compte du coût de l'enfant (écoles, activités, matériel...) et en fonction des revenus du père et de ce qu'il peut payer, mais pourquoi il n'est jamais tenu compte de ce que cela coûte à une femme de prendre un temps partiel par exemple ?

Quant aux retraites, les mouvements féministes militent pour un revenu à la hausse, tant pour leur pension que pour la pension de réversion (ou de survie), que l'on peut rêver aussi valable en cas de concubinage.

Véritable enjeu féministe et de justice sociale, et non des moindres, l'impôt sur le revenu devrait être calculé de manière individuelle, non pas sur les ressources du ménage. En premier lieu, il faudrait plafonner l'avantage fiscal du quotient conjugal pour qu'il ne bénéficie pas à ce point aux plus hauts revenus. Ensuite, on pourrait mettre fin à l'obligation de déclaration commune, en laissant

le choix aux couples. La déconjugalisation des impôts et des prestations sociales signifie que chaque individu fait - quelle que soit sa situation familiale - sa propre déclaration, ainsi la redistribution des économies d'impôts se ferait sur de nouvelles bases plus égalitaires.

La revendication la plus importante en termes de dignité humaine : « *À quand l'individualisation des droits ?* » (témoin, 42 ans). Combat majeur remis systématiquement sur la table des négociations, il ne s'agit pas de remettre en cause le système de la sécurité sociale, mais d'actualiser un système qui se base encore sur un modèle familialiste et patriarcal à réinventer dans lequel les hommes sont automatiquement « chefs de ménage » sans indication contraire.

Et enfin, pour lutter contre les violences économiques, il faut d'abord les comprendre et savoir les reconnaître. Le secteur associatif, et en particulier de l'Éducation permanente, a un rôle important à jouer pour définir des indicateurs fiables, pour diffuser les informations et sensibiliser les publics à la problématique, ainsi que pour développer un plaidoyer politique. De nombreuses associations féministes, d'aide aux victimes ou des organisations qui luttent contre les inégalités socio-économiques s'emparent aujourd'hui de plus en plus de cette question¹⁷⁹. Une mise en commun des forces est donc possible, voire essentielle.

En clôturant cette étude, nous l'espérons comme un vaste champ où chacun.e pourra puiser ses propres réponses d'abord individuelles et ensuite conjugales, et enfin sociétales. Reste à diffuser largement des informations correctes sur la gestion de l'argent aussi bien pour les filles que pour les garçons. Les nombreuses initiatives féministes actuelles peuvent heureusement nous y aider, et ce pour insister sur l'importance de l'autonomie financière des femmes, comme le souligne cette témoin de 28 ans :

« *J'ai une vision très précise de l'argent quand on est une femme : il faut absolument prioriser son autonomie financière coûte que coûte, car qu'elles que soient les vieilles personnes en face de toi, ou les bouquins ou les études que tu peux lire, c'est l'autonomie financière qui permet une plus grande liberté des femmes et un effet "protecteur" dans le sens où si on*

179 Danaé List, *op.cit.*

est dépendante de son conjoint économiquement parlant, c'est beaucoup plus difficile de partir quand il y a des violences, etc. Mes parents m'ayant rabattu les oreilles d'être avant tout indépendante financièrement "et les garçons, c'est après" et les constats que l'homme le plus pauvre est une femme, j'ai aucun regret ou remord à penser d'abord à ma sécurité financière avant de prendre une décision pour mon couple! ».

Après, le couple est somme toute une question de personnalités qui se rencontrent, qui fonctionnent plus ou moins harmonieusement, tant émotionnellement que financièrement, et qui évoluent au fil du temps, dans la société patriarcale et néolibérale qui nous est imposée et que nous tentons, au fil des luttes féministes, de modifier.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages

BOLLE Héloïse, *Les bons comptes font les bons amants*, Le Cherche-Midi, 2019

BESSIERE Céline & GOLLAC Sybille, *Le genre du capital. Comment la famille reproduit les inégalités*, La Découverte, 2019

COLOMBI Denis, *Où va l'argent des pauvres ?*, Payot, 2020

DE SINGLY François, *Fortune et infortune de la femme mariée*, PUF, 2014 (1987)

FEDERICI Silvia, *Le capitalisme patriarcal*, La Fabrique, 2019

FEDERICI Silvia & DALLA COSTA Mariarosa, *La crise de la reproduction sociale*, éditions Remue-ménage, 2020

HENCHOZ Caroline, *Le couple, l'amour et l'argent. La construction conjugale des dimensions économiques de la relation amoureuse*, L'Harmattan, série Questions sociologiques, 2008

LECOQ Titiou, *Le couple et l'argent, pourquoi les hommes sont plus riches que les femmes*, L'Iconoclaste, 2022

PERIVIER Hélène, *L'Économie féministe*, Les Presses de Sciences Po, 2020

QUILLET Lucie, *Le prix à payer. Ce que le couple hétéro coûte aux femmes*, Les Liens qui libèrent, 2021

SCHWARTZ Olivier, *Le monde privé des ouvriers, hommes et femmes du Nord*, PUF, 1990

TABET Paola, *La grande arnaque. Sexualité des femmes et échange économique-sexuel*, L'Harmattan, Bibliothèque du féminisme, 2004

Podcasts

Argent : parlons cash les filles ! (12 épisodes), Ausha, 2022-2023 - <https://podcast.ausha.co/argent-parlons-cash-les-filles>

De l'argent à elles (5 épisodes), Axelle Magazine et Vie féminine, mai 2023 - <https://www.axellemag.be/serie/de-largent-a-elles/>

Entretien avec le psychiatre et psychanalyste Robert Neuburger sur le couple et l'argent, mai 2020 - <https://www.youtube.com/watch?v=T8Cr60iMX2k>

Et maintenant ? Ce que fait le féminisme fait à l'économie, France Culture, octobre 2022 - <https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/entendez-vous-l-eco-et-maintenant-ce-que-le-feminisme-fait-a-l-economie-6773429>

L'heure des éclaireuses - L'argent des femmes, l'or de l'autonomie, Axelle Magazine, mars 2023 - <https://www.axellemag.be/serie/lheure-des-eclaireuses/>

Rends l'argent (8 épisodes), Slate audio, 2020 - <https://www.slate.fr/audio/rends-largent/>

Articles

« Au Portugal, un homme condamné à indemniser le travail domestique de son ex-conjointe », in *Club Mediapart*, 25 février 2021 - <https://blogs.mediapart.fr/pierre-vesperini/blog/250221/au-portugal-un-homme-condamne-indemniser-le-travail-domestique-de-son-ex-conjointe>

BACHMANN Laurence, « L'autonomie financière des femmes : d'une préoccupation sociale portée par les femmes à la responsabilisation des hommes », in *Chronique féministe* - Les bons comptes font l'indépendance, Université des femmes, n°124, juillet-décembre 2019

BELLEAU Hélène (entretien avec), « Amour et argent : d'où vient le malaise ? », in *Siggi*, n°2, 16 avril 2021 - https://revuelespritlibre.org/amour-et-argent-dou-vient-le-malaise-entretien-avec-helene-belleau#_edn1

D'ALBIS Hippolyte & co, « Travail rémunéré et travail domestique, une évaluation monétaire de la contribution des femmes et des hommes à l'activité économique depuis trente ans », in *Revue de l'OFCE*, janvier 2016 - <https://www.researchgate.net/publication/314982875> Travail remunere et travail domestique Une evaluation monetaire de la contribution des femmes et des hommes a l'activite economique depuis 30 ans

DUBOT Soizic, « Statut de cohabitant·e, une lutte encore et toujours actuelle », in *Axelle Magazine*, Vie féminine, Bruxelles, n°252, mai-juin 2023

DYKMANS Isabelle, « Couple et argent font bon ménage », in *L'écho*, 14 février 2015 - <https://www.lecho.be/monargent/dossier/argent-couple/couples-et-argent-font-bon-menage/9600845.html>

FEDERICI Silvia, « Du salaire au travail ménager » à la politique des communs, in *Travail, genres et société*, La Découverte, n°46, 2021 - <https://www.cairn.info/revue-travail-genre-et-societes-2021-2-page-179.htm>

JACQUES Catherine, *Le féminisme en Belgique de la fin du 19^e siècle aux années 70*, Courrier hebdomadaire du CRISP, 2009/7 (n°2012-2013), Editions CRISP - <https://www.cairn.info/revue-courrier-hebdomadaire-du-crisp-2009-7-page-5.htm>

JOURNET Nicolas, « Argent et transactions intimes », in *Sciences Humaines*, Grands dossiers n°16, septembre-novembre 2009 - https://www.scienceshumaines.com/argent-et-transactions-intimes_fr_24181.html

LEGRAND Manon, « Non-recours : donner de la voix pour déverrouiller l'accès aux droits », in *Axelle Magazine*, n°252, mai-juin 2023

LIST Danaé, *Les violences économiques faites aux femmes*, analyse Financité, septembre 2023 - <https://www.financite.be/fr/reference/les-violences-economiques-faites-aux-femmes>

MOLENAT Xavier, « Couple et argent, ce qui est à toi est-il vraiment à moi ? », in *Alternatives économiques*, 9 mars 2021 - <https://www.alternatives-economiques.fr/couple-argent-a-toi-vraiment-a-moi/00098366>

RIGAUX Morgane et TETART Joëlle, *Quand on s'aime on compte*, analyse Financité, avril 2022 - <https://www.financite.be/fr/reference/quand-saime-compte>

ROBERT July, « Pourquoi les hommes sont plus riches que les femmes ? Rencontre avec Titiou Lecoq », in *Axelle Magazine*, web en ligne, n°252, mai-juin 2023 - <https://www.axellemag.be/>

[pourquoi-les-hommes-sont-ils-plus-riches-que-les-femmes-rencontre-avec-titiou-lecoq/](#)

ROY Delphine, « L'argent du "ménage", qui paie quoi ? », in *Travail, genre et sociétés*, La Découverte, n°15, 2006 - <https://www.cairn.info/revue-travail-genre-et-societes-2006-1-page-101.htm>

STRICOT Matthieu, *Inégalités de patrimoine : les femmes toujours à la peine*, CNRS Le Journal, 2022 - <https://lejournale.cnrs.fr/articles/inegalites-de-patrimoine-les-femmes-toujours-a-la-peine>

TETU Jean-François, *Remarques sur le statut juridique de la femme au XIX^e siècle* - <https://books.openedition.org/pul/363?lang=fr>

WARLAND Maïté Warland, « Autonomie économique : le politique ne remplit pas son rôle », in *Axelle Magazine*, Vie féminine, Bruxelles, n°252, mai-juin 2023

Le site de IWEPS : <https://www.iweps.be/indicateur-statistique/ecarts-de-revenus-sein-couples>

Articles de l'INSEE

ANDRE Mathias, *L'imposition conjointe des couples mariés et pacsés organise une redistribution en direction des couples les plus aisés, dont les effets ont augmenté entre 2012 et 2017*, INSEE, 2019 - <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4238449?sommaire=4238781>

En Ile-de-France, dans 14% des couples, la femme et l'homme perçoivent un revenu équivalent, INSEE, 2022 - <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6208465>

Femmes et hommes, l'égalité en question, INSEE, 2022 - <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6047789?sommaire=6047805>

La variation de niveau de vie des hommes et des femmes à la suite d'un divorce ou d'une rupture de Pacs, INSEE, 2015 - <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2017508?sommaire=2017528>

La vie des femmes et des hommes en Europe, un portrait statistique, INSEE & Eurostat, édition 2017 - https://www.insee.fr/fr/outil-interactif/3142332/images/pdf/WomenMenEurope-DigitalPublication-2017_fr.pdf

MORIN Thomas, *Écarts de revenus au sein des couples*, INSEE, 2014 - <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1281400>

PONTHIEUX Sophie, *La mise en commun des revenus dans les couples*, INSEE, 2012 - <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1281044>

PORA Pierre Pora & WILNER Lionel, *Les trajectoires professionnelles des femmes les moins bien rémunérées sont les plus affectées par l'arrivée d'un enfant*, INSEE, 2019 - <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4226475>

ROUSSET Arnaud, *Les salariés du commerce de détail, des horaires souvent atypiques, un temps partiel fréquent*, INSEE, 2021 - <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5017576>

ROY Delphine, *Le travail domestique : 60 milliards d'heures en 2010*, INSEE, 2012 - <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2123967>

ANNEXE

QUESTIONNAIRE EN LIGNE Quand on s'aime, on ne compte pas ?

Pour nous aider à écrire et à publier une étude sur la gestion financière en couple et dans les ménages, nous vous invitons à répondre à ce petit questionnaire - de manière anonyme! - pour en savoir davantage sur vos habitudes, les difficultés que vous rencontrez, les outils que vous utilisez. Merci d'avance !

Vous êtes : une femme, un homme, autre ?

Votre âge ?

Le lieu de votre domicile ?

Depuis combien de temps vivez-vous en couple ? Ou, si ce n'est plus le cas, combien de temps avez-vous vécu en ménage ?

Savez-vous exactement quels sont les revenus de votre conjoint.e ?

Oui - Non

Avez-vous appris à gérer un budget ? Faites-vous vos comptes de manière régulière ?

Avez-vous parlé de la gestion financière de votre couple au quotidien ? En parlez-vous encore, s'il y a des changements de situation par exemple ?

Avez-vous un compte commun et/ou des comptes individuels ?

Avez-vous (eu) des enfants dans votre ménage, ensemble ou en recomposition familiale ?

Oui - Non

Avez-vous acheté une maison avec un emprunt en cours ?

Oui - Non

Qui paie quoi (courses, factures, emprunts...) ? Utilisez-vous un ratio (50/50 ou au prorata de vos revenus) ?

Utilisez-vous un outil de gestion financière ? Genre Tricount ou autre ? Lequel ?

Vous sentez-vous dans l'obligation de justifier vos dépenses auprès de votre conjoint-e ? Lui avez-vous déjà menti à propos d'une dépense faite ?

Si la gestion financière n'est pas fluide entre vous, qu'est-ce qui bloque dans la discussion ?

À votre avis, est-il important d'avoir une gestion équitable, voire égalitaire, de l'argent dans les couples ? Pourquoi ? Quel est l'ingrédient nécessaire à une gestion économique égalitaire ?

Vous êtes-vous déjà questionné sur l'économie du statut d'un couple (mariage, cohabitant légal ou de fait, etc.) ?

QUAND ON S'AIME, ON NE COMPTE PAS?

Un regard féministe

Les études sociologiques montrent combien les pratiques des couples pour l'organisation de leurs revenus sont variées et complexes, le long d'un continuum allant de l'entière mise en commun à la séparation totale. Le partage des dépenses peut se faire dès lors de manière explicite ou implicite, selon l'importance des achats ou des factures. 40% des couples ne parlent pas de la gestion de leurs finances. Et ce qui va les influencer, c'est notamment la manière dont débute la relation, l'engagement dans le quotidien, la communication entre les deux partenaires, les modes de fonctionnement de chacun-e vécus dans le passé, voire ceux hérités des parents.

Blogs, podcasts, articles, interviews, ouvrages ... De plus en plus d'outils sortent ces dernières années au sujet de l'argent en couple. Les féministes osent enfin s'appropriier le concept pour en faire un sujet

accessible à toutes les femmes, quel que soit leur âge, leur emploi, leurs revenus, leur statut conjugal... pour qu'elles acquièrent autonomie et sécurité sur le terrain économique qui leur échappe encore bien trop souvent sous le poids historique du patriarcat.

Parler argent dans le couple, c'est penser autant à soi qu'à l'autre. C'est réfléchir au bien-être, à la sécurité et à la dignité de chaque personne au présent et à l'avenir dans les différentes configurations possibles. N'est-ce pas une preuve d'amour ? Une vie digne dans notre société passe par une autonomie financière et une articulation des interdépendances.

